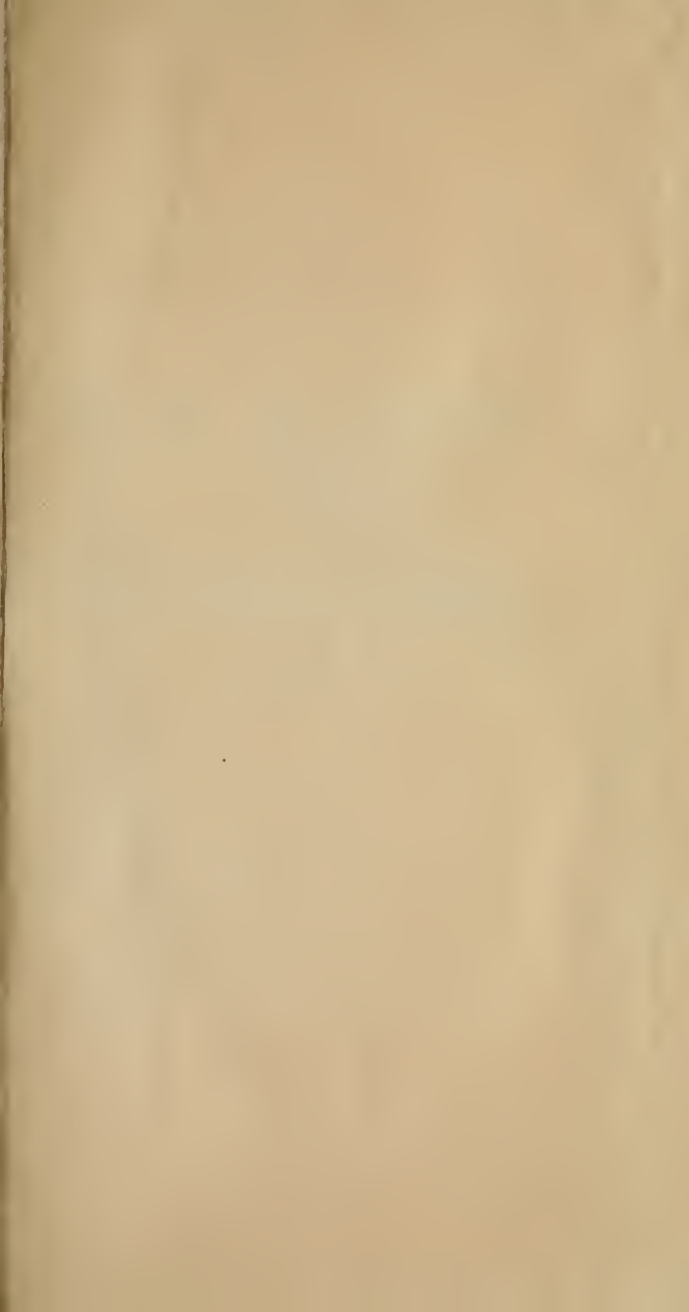


PERKINS LIBRARY

Duke University

Rare Books



8686

1724
L'abbé de Saint-Flour
1724

T R A I T É

S U R

LE BONHEUR PUBLIC.

LETTERS
AND
SOCIETY

T R A I T É

S U R

LE BONHEUR PUBLIC,

Par M. LOUIS-ANTOINE MURATORI,
Bibliothécaire du Duc de Modene;

*Traduit de l'Italien sur l'édition de Lucques
1749.*

AVEC SA VIE ET LE CATALOGUE
DE SES OUVRAGES :

Par M. JEAN-FRANÇOIS SOLI MURATORI,
son Neveu :

*Le tout extrait & traduit aussi de l'Italien sur
l'édition de Venise 1756.*

Par L. P. D. L. B.

T O M E P R E M I E R .



A L Y O N ,

Chez V^c. REGUILLIAT, Libraire,
Place Louis-le-Grand.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

72

200

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100



A V I S

UTOPIA
RBR
M972T
v.1

DU TRADUCTEUR.

À la naissance & les
Les circonstances don-
 nent le rang, font
 la condition, déterminent
 l'état & la profession; l'es-
 prit, le génie, les talents,
 en sont absolument indépen-
 dants: principes certains,
 dont tout le monde convient
 en général. Pourquoi les mé-

a 3

connoît-on si souvent quand il s'agit d'en faire l'application ? Qu'un homme ait un ou plusieurs talents singuliers, qu'il ait de l'esprit, des vues, du génie, même un génie étendu, presque universel ; si son état, sa condition, son rang, semblent le restreindre à un petit nombre d'objets communs, c'est en lui une témérité, ou du moins un ridicule qu'on ne lui pardonne pas, de porter ses vues, ses réflexions au-delà de la sphere où il est placé. Voudroit-on qu'il en fût des hommes comme des animaux, dont chaque individu,

DU TRADUCT. vij

renfermé dans le cercle étroit des opérations propres à son espece, n'est pas fait pour s'étendre & s'élever davantage? On ne le pense pas; mais, accoutumé à voir le commun des hommes n'avoir que des idées assorties à leur condition, on ne fait pas faire aisément des exceptions; & le premier jugement que l'on porte est pour concentrer chacun dans sa classe, jusqu'à interdire en quelque sorte à qui que ce soit d'en sortir, en s'occupant de matieres que l'on imagine être au-dessus ou au-dessous de sa sphere. Quelquefois c'est par

un systême de méchanceté réfléchie, qu'un ambitieux, qui n'a d'autre esprit que celui de l'intrigue, s'efforce de faire passer pour *incapables* ceux qu'il hait, ou dont il craindroit d'être éclipsé, si leur mérite & leurs talents étoient reconnus. Si cette maniere de juger avoit toujours été suivie dans la pratique, il nous manqueroit encore bien des arts que nous possédons, & une infinité de découvertes précieuses, dont plusieurs nous sont venues du fond des cloîtres mêmes. Heureusement il est dans tous les temps des hommes qui, par

DU TRADUCT. ix

la force de leur génie & l'étendue de leurs talents, savent franchir les barrières de l'opinion vulgaire. Ainsi a-t-on vu un Prince du Sang de France, destiné par sa naissance à commander les armées, ou à s'occuper des intérêts de l'Etat & des affaires du Gouvernement, s'entretenir de matières Théologiques, & par la force de ses raisonnements, foudroyer son adversaire. Ainsi a-t-on vu M. Duguet, savant Théologien, qui a fait l'admiration de ce siècle, joindre la science de la Politique à celle de la Religion pour l'insti-

tution d'un Prince. Après ces exemples, & plusieurs autres que je pourrois citer, pourquoy ne pourroit-on pas trouver un homme d'Etat dans la poussiere d'une Bibliotheque? M. Muratori, Auteur de ce *Traité*, étoit un de ces génies universels, qui, renfermant en eux le fond de toutes les connoissances, n'ont pour ainsi dire qu'à envisager une matiere pour la saisir & la posséder toute entiere. C'est ainsi qu'il s'est fait connoître & s'est acquis la plus grande réputation par un nombre prodigieux de savants ouvrages, dont celui-

ci n'est pas, ce me semble, un des moins précieux : il ne faut qu'en voir la distribution pour en sentir l'importance. Non content de ce premier coup d'œil, j'ai cru devoir m'en assurer davantage par une lecture réfléchie & par le témoignage d'un judicieux Critique *, qui a rendu hommage aux *vues pleines de justesse de l'Écrivain*. Tels sont les motifs qui m'ont engagé à en faire la traduction que je présente.

Quels qu'ils soient cependant, je ne me croirois pas

* Le Journal Etranger du mois de Septembre 1758.

exempt de témérité d'entrer ainsi de nouveau dans une carrière que *M. l'Abbé Gros de Besplas* vient de parcourir avec tant de succès, si le nom du célèbre Auteur que je traduis ne me justifioit suffisamment, indépendamment même du mérite de l'ouvrage. Je l'avoue, celui de *M. de Besplas* a pour lui toute la justesse & la solidité du raisonnement, l'utilité des choses & les graces du style, qui, jointes à l'exactitude & à l'étendue du dessein, forment un tout non moins agréable & intéressant qu'il est complet; aussi a-t-il été reçu du

DU TRADUCT. xiiij

Public avec l'accueil le plus favorable : mais un sujet traité par Michel Ange, sans rien perdre de son prix, en retrouve un nouveau sous le pinceau de Raphaël. *Les causes du bonheur public*, qu'à si bien expliqué & détaillé *M. de Besplas*, peuvent de même avoir un nouveau lustre sous la touche de *M. Muratori*; ou, si l'on veut, ces deux ouvrages se prêteront un secours mutuel, & d'autant plus sûr, que, semblables à peu près par leur titre, & ayant tous deux le même objet, ils sont fort différents pour les moyens qu'ils emploient, &

la maniere de les employer. C'est au moins dans cette confiance que je hasarde de mettre au jour cette traduction, & que je me crois permis d'espérer que le Public pourra la voir avec satisfaction.

A l'égard de l'Auteur, déjà bien connu en France par sa réputation, M. Muratori l'est encore plus particulièrement par le bel éloge historique qu'en a fait M. l'Abbé Goujet, qui est à la tête du sixième volume des Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny, imprimés en 1753, & par sa vie insérée dans le premier tome

DU TRADUCT. xv

des vies des Hommes & des Femmes illustres d'Italie, qu'a donné une Société de Gens de Lettres en 1767; mais cette vie ne montre que le savant; & l'éloge historique, en en réunissant beaucoup de traits, ne fait néanmoins que le crayonner. Une histoire plus étendue, qui, avec le savant, fasse connoître tout l'homme, en le suivant dans les particularités de sa vie civile & ecclésiastique, comme dans le détail de ses ouvrages, doit intéresser davantage, & ne peut qu'être bien reçue. Peu de choses sont indifférentes dans la vie des grands

Hommes ; & , si l'esquisse plait, le tableau ne peut qu'agréer. Telle est l'histoire que je donne ici de ce célèbre Ecrivain. On y voit M. Muratori dans tout le cours de sa vie : on le voit dans ses études, dans l'état ecclésiastique, dans les fonctions du saint ministère comme Prêtre & comme Pasteur ; on le voit dans ses occupations littéraires & dans ses productions, dans les critiques qu'on en a faites, & dans les persécutions qu'il a éprouvées ; on le voit enfin dans les vertus qu'il a pratiquées, dans les fautes même qui lui ont échappé,

DU TRADUCT. xvij

& par-tout avec des circonstances marquées, un détail suivi, de maniere que tous les traits qui s'y trouvent réunis forment un véritable tableau.

Je les ai tous tirés de la vie de ce Savant, qu'a donné M. Jean-François-Soli Muratori, son Neveu, imprimée à Venise *in-4^o*. en 1756: non cependant que je me sois assujetti à suivre toujours l'original; je n'ai fait que l'extraire en le traduisant, pour éviter d'être trop diffus; souvent même j'ai plus extrait que traduit, ou plutôt, j'ai rendu les faits à ma maniere, & quelquefois en m'écartant

des vues de l'Auteur, qui ne me paroissoient pas assez exactes; ce qui m'est pareillement arrivé à l'égard de l'ordre & de la distribution, où j'ai fait les changements que j'ai cru convenables, mais en observant toujours de conserver scrupuleusement la vérité de l'histoire. J'ai renvoyé à la marge les titres Italiens & Latins des ouvrages de M. Muratori, que j'ai mis en François dans la vie, & j'ai ajouté en certains endroits quelques notes qui m'ont paru nécessaires; enfin, j'ai joint à cette vie le Catalogue complet des ouvrages de ce

savant homme , accompagné de la note de chaque édition, tel que me l'a fourni l'original que j'ai suivi ; & j'ai cru qu'il étoit à propos de mettre l'un & l'autre avant le Traité annoncé par le titre de ce volume, tant pour me conformer à l'usage , qu'afin que ce soit en quelque façon l'Auteur même qui présente son ouvrage. Je souhaite que le Public ait lieu d'être aussi content que j'ai eu intention de le satisfaire.

Nota. Il y a long-temps que les Italiens profitent de nos biens , & s'approprient en quelque façon nos richesses littéraires , en faisant passer dans leur langue nos meilleurs Auteurs. Il est juste que nous profitions de leurs biens à notre tour , en recueillant de

XX *AVIS DU TRAD.*

leurs Ecrivains ce qui peut nous convenir. Ainsi les deux nations s'honorent, s'entraident & s'enrichissent réciproquement; mais nos richesses sont répandues par-tout, & par-tout on les trouve: celles de l'Italie ne se trouvent bien pour la France que dans la précieuse & abondante collection qu'en a rassemblé M. de Floncel, Avocat en Parlement & Censeur Royal, ancien Secrétaire d'Etat de la Principauté de Monaco, Secrétaire des affaires étrangères sous le ministère de MM. Amelot & d'Argenson, & Membre de la plupart des Académies d'Italie, Savant célèbre & si respectable. Sa bibliothèque, qui renferme des manuscrits rares & des éditions magnifiques, dont le catalogue monte à plus de quinze mille volumes, & qu'il augmente tous les jours, est pour nous un fonds de commerce avec l'Italie, par lequel, en s'acquittant envers nous, elle nous offre un gain certain, sans courir les risques d'aucune perte: ressource d'autant plus avantageuse, que M. de Floncel en communique les secours avec la facilité la plus honnête & la plus obligeante: on diroit qu'il l'auroit moins pour lui que pour l'honneur des Lettres & l'utilité de ceux qui les cultivent. C'est de lui que je tiens les ouvrages dont je donne ici les traductions. Je me flatte que le Public, en les agréant, ne désapprouvera pas l'hommage que je rends une seconde fois à ce généreux bienfaiteur, comme un nouveau tribut de ma reconnoissance.

T A B L E
DES CHAPITRES
 Contenus dans ce premier Volume.

VIE DE M. MURATORI.

- CHAP. I. *SA naissance & ses premières études. Son entrée dans l'état ecclésiastique.* pag. 1
- CH. II. *M. Muratori passe à Milan dans le College Ambrosien, en qualité de Bibliothécaire. Il est fait Prêtre. Ses études dans cette ville, & les ouvrages qu'il y met au jour.* 25
- CH. III. *M. Muratori quitte Milan, & revient à Modene, en qualité de Bibliothécaire & d'Archiviste du Duc. Les ouvrages qu'il y composa.* 37

xxij T A B L E

CH. IV. *M. Muratori commence à travailler , en qualité de simple Prêtre , pour le bien des ames.* 69

CH. V. *M. Muratori est nommé Curé de Sainte Marie de la Pomposa de Modene. Les biens qu'il fait à cette Eglise , & à une autre de Ferrare.* 74

CH. VI. *Il établit dans son Eglise des exercices spirituels pour les Ecclésiastiques , & fait apprendre le plain-chant aux Clercs.* 84

CH. VII. *M. Muratori signale sa libéralité envers les pauvres. Il établit une compagnie de charité pour les soulager , & prociure l'établissement du Mont de Piété.* 88

CH. VIII. *La suite de ses ouvrages.* 104

CH. IX. *Des critiques qui ont été faites des ouvrages de*

DES CHAPITRES. xxiiij

- M. Muratori, & de ses disputes littéraires.* 150
- CH. X. *L'usage que M. Muratori fit du temps. Sa maniere ordinaire de vivre, & ses talents naturels.* 175
- CH. XI. *Les vertus de M. Muratori, & sa mort.* 192
- CATALOGUE des ouvrages de *M. Muratori.* 225
- Avertissement de l'Auteur.* 247
-

T R A I T É

SUR LE BONHEUR PUBLIC.

- CHAP. I. *CE qu'on entend par le bonheur public.* 251
- CH. II. *Que toute la sollicitude des bons Princes doit être de procurer le bonheur public.* 268
- CH. III. *Il est aussi du devoir des Ministres des Princes de procurer le bonheur public.* 289

xxiv TABLE DES CHAP.

- CH. IV. *De l'éducation qu'il faut donner aux jeunes gens pour les rendre propres à remplir les charges publiques.* 304
- CH. V. *Des grandes vues que doivent avoir les Princes, les Ministres & les Hommes de Lettres, pour parvenir à procurer le bien public.* 331
- CH. VI. *De la Religion.* 347
- CH. VII. *De l'étude des Belles-Lettres, ou des Sciences.* 366
- CH. VIII. *De la Philosophie chrétienne relativement aux mœurs.* 387
- CH. IX. *De la Jurisprudence & de la Justice.* 400

Fin de la Table du Tome premier.

APPROBATION.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Livre qui a pour titre : *Traité sur le bonheur public, par M. Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien sur l'édition de Lucques de 1749, avec sa Vie & le Catalogue de ses Ouvrages, par M. Jean-François Soli Muratori, son neveu; le tout extrait & traduit aussi de l'Italien sur l'édition de Venise 1756, par L. P. D. L. B.* & je crois qu'on peut en permettre l'impression. Fait à Paris, ce 9 Août 1770.

FLONCEL.

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

N°. 1336.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers

Tome I.

b

qu'il appartiendra : Salut. Notre amée la Dame veuve REGUILLIAT, Libraire à Lyon, nous a fait exposer qu'elle desireroit faire imprimer & donner au public un *Traité sur le bonheur public*, par M. Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien, avec sa Vie, & le Catalogue de ses Ouvrages, par M. Jean-François Soli Muratori, son neveu, le tout extrait & traduit aussi de l'Italien, par le Révérend Pere de Livoy, Barnabite, s'il nous plaïsoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposante, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre

siers à ladite Exposante , ou à celui qui aura droit d'elle , & de tous dépens , dommages & intérêts , à la charge que ces Présentés seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume , & non ailleurs , en bon papier & beaux caracteres , conformément aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt cinq , à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente , le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis , dans le même état où l'approbation y aura été donnée , ès mains de notre très. cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France , le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Présentés : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante & ses ayant causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentés , qui sera imprimée tout au long , au commencement ou à la fin dudit ouvrage , soit tenue pour dûement signifiée , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers , Secretaires , foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au:

premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le troisieme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de notre regne le cinquante-sixieme.

Par le Roi en son Conseil,

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 1336, fol. 252, conformément au Règlement de 1723. A Paris, ce 17 Octobre 1770.

J. HERRISSANT, Syndic.

LA VIE



L A V I E

D E

M. MURATORI,

Bibliothécaire du Duc de Modene.

CHAPITRE PREMIER.

Sa naissance, ses premières études, & son entrée dans l'Etat Ecclésiastique.



LOUIS-ANTOINE MURATORI étoit de Vignola*, petite ville du Marquisat du même nom dans le Duché

* C'étoit la Patrie de Jacques Barozzi, célèbre Architecte du seizième siècle, connu sous le nom de Jacques de Vignole.

de Modene, aux confins du Boulonois, d'une famille peu distinguée, & aussi peu favorisée des biens de la fortune. Il naquit le 21 Octobre 1672. Son pere s'appelloit François Muratori, & sa mere, Jeanne Altimani. Il ne fut pas plutôt lire qu'il se sentit porté à l'étude par une inclination naturelle, qui, s'étant accrue & fortifiée avec l'âge, contribua beaucoup aux progrès rapides qu'il fit dans ses premières études; mais il y fut aidé sur-tout par la facilité merveilleuse qu'il avoit à saisir les choses & à les comprendre, & par le talent d'une excellente mémoire qui lui faisoit retenir, & lui rendoit plus aisé qu'à tout autre ce qu'on lui enseignoit. Il étudia à Vignola les éléments de la langue latine; & obligé

d'apprendre par cœur beaucoup de noms d'oiseaux, de fleurs & d'autres semblables choses, qui se rencontrent rarement dans le discours, il lui parut dès-lors que c'étoit perdre bien du temps & de la peine, qu'il vaudroit mieux employer à remplir la mémoire des *Commençants*, d'autres mots plus utiles, & nécessaires même dans l'usage ordinaire. Il porta ses vues jusqu'à s'imaginer une nouvelle méthode pour former une collection de mots plus choisis; idée dont le souvenir le faisoit rire quelquefois dans un âge plus avancé, en pensant au grand honneur qu'il se seroit fait aux yeux des *Grammairiens*, par un ouvrage de cette importance & si bien imaginé.

Comme on n'enseignoit que

la Grammaire à Vignola , le jeune Muratori fut obligé de languir trois ans dans cette étude , parce que son pere ne pensoit point à l'envoyer à Modene , ne se sentant pas le moyen de l'y entretenir ; ce ne fut que dans l'automne de 1685 qu'il y alla étudier les Humanités. Son goût décidé pour l'étude y prit tant d'émulation , qu'il n'épargna aucune peine pour surpasser tous ses condisciples , & que le travail le plus opiniâtre lui paroïsoit doux & facile , pourvu qu'il réussît. Dans cette vue , il employoit tout le temps que lui laissoient ses occupations de classe à lire & à traduire les meilleurs Auteurs latins ; & quoiqu'il pousât cette étude bien avant dans la nuit , il la reprenoit de grand matin. Ce fut alors qu'il

commença à se former l'habitude de faire un bon usage du temps, & de ne dormir pas plus de sept heures dans les nuits les plus longues; habitude qu'il conserva constamment toute sa vie.

Il entra le 17 Janvier 1688 dans l'Etat Ecclésiastique, pour lequel il avoit eu de l'attrait dès ses plus tendres années; & avec la permission de son pere, qui s'étoit long-temps refusé à ses desirs & à ses instances réitérées, il reçut la tonsure de la main de l'Evêque de Modene, qui lui conféra les deux premiers Ordres mineurs le lendemain, & les deux autres l'année suivante. Ainsi enrôlé dans la Milice Ecclésiastique, le jeune Muratori s'y distingua par son assiduité à toutes les fonctions de cet état, par le zele avec lequel il faisoit

régulièrement le catéchisme aux enfants, par la fréquentation des Sacrements, & par un redoublement d'ardeur pour l'étude. Il y prit tant de goût, que les divertissements de ceux de son âge lui devinrent insipides, tout innocents qu'ils fussent. On remarqua sur-tout en lui une sagesse & une docilité peu ordinaires, & une modestie, une humilité singulière, qui le firent regarder comme le plus exact & le plus régulier de tous les Clercs de son pays.

Ayant fait en trois ans tout le cours des classes inférieures, pendant lequel il reçut en même temps toutes les instructions d'une éducation chrétienne, il passa à l'étude de la Logique, qui est l'épreuve la plus sûre, & comme la pierre de touche pour

connoître la trêmpé & la portée des esprits, avec laquelle on distingue ceux qui sont capables des autres sciences, ou qui sont faits pour la littérature. Il ne faut qu'un coup d'œil sur tant d'ouvrages qu'il a mis au jour, pour reconnoître les fruits qu'il tira de la dialectique : ils se montrent particulièrement dans cette grande précision, cette pénétration, cette sagacité & cette justesse de raisonnement que l'on y voit régner par-tout. Son cours de Philosophie fini, il soutint avec un applaudissement universel sa these générale le 4 Février 1692 : il passa de-là à l'étude de la Jurisprudence, à laquelle il joignit celle de la Théologie morale & de la Scholastique ; mais ayant trouvé cette dernière trop sèche & rem-

plie de questions inutiles, il suppléa à ce qui y manquoit d'instructif par des traités différens de ceux qu'on lui dictoit, & par la lecture des bons livres.

Telles furent les études que fit M. Muratori dans les écoles publiques. Il sembloit qu'il devoit se fixer à la Théologie morale & au Droit civil & canonique : son pere le souhaitoit ; toutes les personnes sages, qui lui vouloient du bien, le lui conseil-loient comme étant des voies qui pouvoient le conduire aux plus grands avantages auxquels on peut parvenir dans l'Etat Ecclésiastique : il y en avoit même qui, étendant ses vues jusqu'à Rome, lui présentoient la perspective de la plus haute fortune, comme attachée au mérite de ceux qui s'y distin-

guent dans la Jurisprudence. Flatté de ces belles espérances, il entra d'abord dans cette carrière ; mais pour la suivre longtemps, il lui eût fallu plus d'ambition que n'en a ordinairement un homme né pour les Lettres, & qu'il n'en avoit par conséquent lui-même. Son génie & son goût décidés pour toute autre chose la lui firent bientôt abandonner. Il ne se plaisoit point à la morale, & l'étude des loix l'ennuyoit. “ * Un esprit
 „ libre, disoit-il à ce sujet, qui
 „ n'est aux ordres de qui que ce
 „ soit, & qui sentant sa force,
 „ a en même temps assez de cou-
 „ rage pour se produire de lui-
 „ même, aura de la peine à se
 „ consacrer à l'étude de la mo-

* Lettre au Comte de Porcia, 1721.

„ rale & des loix : encore plus
„ difficilement pourra-t-il y
„ trouver du plaisir ; & si la plu-
„ part vouloient être de bonne
„ foi, ils avoueroient que le goût
„ qu'ils y ont ne vient pas des
„ agréments que ces sciences
„ leur présentent, mais du gain
„ qu'ils esperent tirer un jour,
„ ou qu'ils tirent actuellement
„ de la profession qu'ils en font „
Il n'y voyoit, & sur-tout dans
la Jurisprudence, qu'un tas d'o-
pinions différentes, toutes éga-
lement appuyées, quoiqu'op-
posées les unes aux autres, sur
des autorités & des citations sans
fin, & que la meilleure raison
étoit pour la plupart le plus grand
nombre d'Auteurs favorables à
un sentiment, sans égard pour
les raisons mêmes. Il observoit
qu'en suivant le Barreau, on se

trouvoit à tout moment exposé à l'ignorance, aux passions & aux caprices des Juges; & qu'au lieu d'y avoir pour regle & pour objet d'y faire quelque découverte, il n'étoit question que de tourner & de retourner sans cesse, comme feroit un homme attaché à un poteau, sur ce qui a été dit & rebattu cent fois par les Jurisconsultes. Tels furent entr'autres les motifs qui ne permirent pas à M. Muratori de s'attacher à la Morale & à la Jurisprudence, & qui lui en inspirerent même de l'éloignement & du dégoût.

Pour suivre son inclination, il fit son occupation principale de la lecture des ouvrages de Belles-Lettres & de Poésie: il dévoroit tout ce qui lui tomboit dans les mains de Poètes &

d'Orateurs, avec leurs critiques & leurs apologies, & il y prenoit un plaisir singulier ; mais entraîné par le mauvais goût qui régnoit alors dans l'éloquence & la poésie, il préféra d'abord aux écrits solides ceux qui étoient remplis de pointes & de faux brillants. Le Tesauro fut son Auteur favori, & il ne faisoit point de cas de Pétrarque, qu'il trouvoit trop sec, non plus que de ses imitateurs, qu'il disoit l'être encore plus ; & peut-être qu'à leur égard il ne se trompoit pas tout-à-fait. Quelques pieces de vers qu'il fit lui donnerent entrée dans la société des beaux esprits de Modene : c'étoit une Compagnie d'Hommes de Lettres, dont la conversation dans les assemblées qu'ils faisoient, joignoit toujours les graces d'une

gaieté honnête au fel d'une érudition intéressante. Il ne venoit que d'y être admis, lorsqu'on y lut des poésies nouvellement imprimées de deux différents Auteurs : il fut saisi d'étonnement & d'admiration en voyant l'abondance & la force de l'un, les graces & la majesté de l'autre ; & commençant à sentir ces manieres d'écrire si sages & si raisonnables, il n'en fallut pas davantage pour lui faire abjurer le faux brillant du style affecté qu'il avoit aimé d'abord, & pour le porter à mieux régler son goût dans la suite : afin d'y réussir plus sûrement, M. Muratori se mit à lire tous les anciens Poètes latins & toutes les traductions de ceux des Grecs les plus célèbres, en remarquant successivement tous les endroits qui lui

paroissoient les plus beaux, où il croyoit trouver plus d'esprit, plus d'élégance & de légéreté. A la lecture des Poëtes il ajouta celle des déclamations de Quintilien, de Libanius & de Senèque l'ancien, dont les réflexions ingénieuses & les pensées fines le ravissoient : il lut ensuite les œuvres de Senèque le Philosophe, & prit tant de goût non-seulement pour le style sentencieux de cet Auteur, mais aussi pour la philosophie des Stoïciens, dont il avoit puisé d'avance les principes dans Epictete & dans Arrien, qu'il se crut devenu comme un rocher que tous les orages des adversités, des disgraces de la fortune & des persécutions des hommes, attaqueroient inutilement, & ne pourroient jamais ébranler : mais il ne tarda pas à

reconnoître par les autres études qu'il fit, & plus encore par son expérience, qu'il y a plus d'orgueil & de vaine ostentation que de solidité dans l'école des Stoïciens; & mis à l'épreuve par la mort de sa mere, à laquelle il fut très-sensible, il comprit qu'il s'en falloit beaucoup qu'il fût au-dessus de la foiblesse humaine, & fut bien détrompé des magnifiques promesses du Portique. Il vit alors qu'en vain l'on prétend se faire un rempart des principes de la Philosophie, que ce n'est qu'à l'école de la Religion & de Jesus-Christ que l'on apprend comme il faut à réprimer ses passions, & à tenir ferme contre la séduction des vices, l'inconstance & les rigueurs de la fortune, parce qu'elle joint le secours à l'enseignement, & qu'en éclai-

rant sur les devoirs , elle donne la force de les pratiquer.

Dans le temps de sa plus grande ardeur pour la Philosophie de Zenon , il lut les écrits de Juste-Lipse , qui en a été un des plus zélés partisans ; & les ouvrages de ce Savant , qui sont remplis de critique & d'érudition , particulièrement sur les antiquités romaines , lui firent naître un grand desir de connoître l'érudition profane. Il se jeta aussitôt sur les ouvrages en prose des anciens Latins , auxquels il joignit tout ce qu'il put trouver de savants critiques parmi les modernes , & se mit en même temps à étudier l'histoire des inscriptions & des médailles. Cependant , à peine eut-il pris cette nouvelle route , qu'il fut effrayé de deux difficultés très - considérables

qu'il y trouva : il vit que , sans le secours de la langue grecque , il ne pouvoit y avancer beaucoup , & qu'il lui falloit outre cela plusieurs livres qu'il n'avoit pas ; mais ayant obtenu une entrée libre dans la bibliotheque des Mineurs Observantins , qui , sans être bien ample , est suffisamment fournie des ouvrages des meilleurs Auteurs , il reprit courage , & commença à s'effayer sur l'érudition ancienne. Dans le même temps , à peu près au commencement de 1693 , il entreprit d'apprendre le grec ; & avec un bon clenard & deux dictionnaires , il y fit tant de progrès , qu'il traduisit bientôt des ouvrages qui n'avoient pas encore vu le jour , comme il paroît par le livre qu'il donna sous le nom * d'*Anecdotes grecques*.

* Anecdota græca.

Ce n'est pas qu'il n'éprouvât des difficultés à apprendre cette langue de lui-même ; la peine qu'il eut à les surmonter lui faisoit dire qu'on étoit heureux quand on pouvoit y être dirigé par un bon maître, & commencer de bonne heure, même dès l'âge le plus tendre.

C'étoit ce qu'il falloit encore à M. Muratori pour ne lui rien laisser à desirer. Il avoit besoin d'un guide sûr qui, le prenant par la main, pour ainsi dire, le conduisît dans l'étude des sciences dont il cherchoit à s'instruire. Il est certain que de bons livres avec du goût, pour s'en servir utilement, peuvent contribuer beaucoup à donner à l'esprit une première culture, & à lui frayer la route des sciences ; mais sans un bon guide, la route sera longue & pénible : ce guide écarte

en peu de temps tous les faux préjugés, fait connoître le bon goût, & en donne des leçons sûres en marquant dans les ouvrages leurs beautés & leurs défauts, ce qui abrege bien du chemin. M. Muratori n'eut pas de peine à en rencontrer un tel qu'il le lui falloit : il le trouva à Modene, en la personne du P. Dom Benoît Bacchini, Religieux du Mont-Cassin, l'un des plus savants hommes & des plus grands Littérateurs que l'Italie ait jamais eu, & qui, comme Socrate, possédoit admirablement le talent de faire accoucher les esprits. Il y avoit toujours à profiter dans sa conversation ; on n'en sortoit jamais sans avoir acquis quelque nouvelle connoissance, & rectifié son goût en quelque chose.

M. Muratori en ayant fait son ami, le vit tous les jours, & eut avec lui le plus d'entretiens qu'il put, afin d'en tirer les lumières dont il avoit besoin pour la suite de ses études. S'il n'en jouit pas long-temps, parce qu'il fut bientôt obligé de quitter Modene, il ne laissa pas d'en tirer de très-grands fruits; & il avouoit lui-même qu'il étoit redevable à ce savant homme de tout ce qu'il étoit. Il n'avoit alors l'esprit rempli que de l'érudition profane; le P. Bacchini lui fit sentir qu'il y avoit bien autrement d'abondance & de richesses dans l'érudition sacrée, & qu'elle conviendroit bien mieux à l'état ecclésiastique qu'il avoit embrassé. Aussi-tôt, changeant d'objet, il prit en main l'abrégé des Annales de Baronius, par

Sponde , ensuite l'Histoire des Ecrivains ecclésiastiques , des Conciles & des Peres , & successivement tous les autres livres de ce genre.

Il sembleroit que tant de changements de M. Muratori , en voltigeant pour ainsi dire de science en science , annonçoient du dérèglement & de la légèreté dans son esprit , & que chercher à tout savoir , c'étoit vouloir ne rien savoir du tout ; mais pour porter ce jugement , il faudroit n'avoir pas eu connoissance de la multitude & de l'étendue de la supériorité des talents dont Dieu l'avoit partagé. Un esprit borné , qui auroit suivi sa méthode , n'auroit fait sûrement aucun progrès , parce qu'une seconde idée auroit effacé la première , ou que toutes

ensemble n'auroient fait qu'un amas confus ; mais la force de son génie & sa grande mémoire , qui ne perdoit jamais rien , l'enrichirent , par cette maniere d'étudier , des connoissances qui en ont fait un Savant si distingué. On ne peut exprimer quel secours les arts se prêtent mutuellement , la force qu'ils se communiquent les uns aux autres , & la liaison qu'il y a entre les sciences & presque tout ce qui compose la littérature. Plus il y a de principes & de fonds , plus on y trouve de quoi former le goût & le jugement , pourvu que l'esprit ne s'abandonne pas à errer çà & là , & qu'il sache s'arrêter & se fixer au genre qui lui plaît davantage. M. Muratori disoit à ce sujet que les Gens de Lettres sont comme les Mar-

chands, dont les uns ne font qu'un genre de commerce, & d'autres plusieurs à la fois; mais que ceux dont le commerce a des branches plus multipliées & plus étendues, font une plus grande fortune, s'ils ont la complexion de connoissances & de discernement nécessaires pour les suivre toutes. Il en est de même des Gens de Lettres; la plupart se bornent à une seule science, parce que leur talent ne s'étend pas au-delà, & que leur inclination les y fixe; d'autres, qui se sentent plus de force dans l'esprit, embrassent plusieurs sciences différentes, & le font avec autant de succès qu'en ont dans une seule ceux qui s'y sont bornés. Ces génies heureux sont rares sans doute, mais il s'en trouve, & il n'est pas de siècle

où l'on n'en rencontre quelques-uns. Parmi ceux qu'on peut compter dans le nôtre, M. Muratori tient certainement un des premiers rangs, comme la suite de sa vie va le faire voir.



CHAPITRE SECOND.

M. Muratori passe à Milan dans le College Ambrosien en qualité de Bibliothécaire. Il y est fait Prêtre. Ses études dans cette ville, & les ouvrages qu'il y met au jour.

C ONTENT d'avoir trouvé le genre d'étude qui lui convenoit, M. Muratori chercha à suivre son goût plutôt qu'à augmenter sa fortune. Il avoit appris de la Philosophie morale à se contenter de peu & à borner ses desirs ; & quoiqu'il sût que la Théologie, les Mathématiques, la Médecine & la Jurisprudence étoient bien plus propres à l'enrichir que les Lettres, peu sensible aux raisons de l'in-

térêt, il préféra les Lettres, qui lui plaisoient davantage; mais sans qu'il cherchât la fortune, elle vint à lui lorsqu'il y pensoit le moins. Le Marquis Orfi de Boulogne, & M. Marfigli, Archidiacre de la même ville (a), avec lesquels il se lia, l'ayant fait connoître à son insçu au Comte Charles Borromée, ce Seigneur l'invita aussi-tôt à venir occuper une place à Milan dans la bibliothèque du College Ambrosien. La proposition lui en fut faite vers le milieu de l'année 1693; & pour donner un essai de son savoir, il composa une dissertation sur (b) *l'usage & la beauté de la langue grecque*, qu'il adressa à M. Gilbert Borromée,

(a) Depuis Evêque de Perouse.

(b) *De græcæ linguæ u. u & præstantiâ.*

frere du Comte, qui fut ensuite Cardinal & Evêque de Novare. La date est des Ides, c'est-à-dire, du 15 de Juillet de la même année. Il falloit qu'il eût fait des progrès bien rapides dans l'étude de cette langue, pour être parvenu dans l'espace de quelques mois au point d'en parler en maître. L'année suivante 1694, il fit une autre dissertation sur * *les premieres Eglises des Chrétiens*, qui fut fort goûtée de M. Marsigli, comme il paroît par la lettre de remerciement que ce Prélat lui en écrivit. Vers le même temps il en donna une en latin sur les causes de l'élévation & la dépression du mercure dans le barometre. Il la fit à la sollicitation du P. Bac-

* *D: primis Christianorum Ecclesiis.*

chini , à qui il l'adressa. Il avoit déjà fait d'autres ouvrages étant bien plus jeune , entr'autres un éloge latin de Louis XIV , mais qu'il n'a pas voulu que l'on rendît public , ne l'ayant pas trouvé assez bon en le relisant dans un âge plus avancé.

Avant que d'entrer en exercice dans la Bibliothèque Ambrosienne , M. Muratori jugea à propos d'être reçu Docteur en Droit dans l'Université de Modene , ce qui se fit le 16 Décembre 1694 ; & deux jours après il reçut le Diaconat des mains de l'Evêque , qui lui avoit conféré le Sous-Diaconat un an auparavant. Etant passé à Milan au commencement de Février 1695 , il fut admis à la Prêtrise le 24 Septembre de la même année , sur une dispense d'âge

que le Pape lui avoit donnée.

Dès que M. Muratori fut à Milan, il se mit à feuilleter les manuscrits rares & curieux, qui sont en grand nombre dans la Bibliothèque Ambrosienne, & qui en font la principale richesse, dans l'idée d'y faire quelque découverte importante & propre à le faire connoître avantageusement dans la République des Lettres. Il avoit acquis la facilité de déchiffrer les anciennes écritures dans les archives assez considérables de la Cathédrale de Modene, qu'il avoit beaucoup pratiquées, ce qui lui épargna bien du temps. Son espérance ne fut point trompée : il trouva bientôt des ouvrages précieux d'anciens Ecrivains qui n'avoient pas encore vu le jour ; il travailla aussi-tôt à les mettre

au net pour les rendre publics. Les premiers qu'il rencontra furent quatre poëmes de St. Paulin , Evêque de Nôle , contemporain & grand ami d'Aufone , de St. Jérôme & de St. Augustin. Les trois premiers sont à la louange de St. Felix, Martyr, & le quatrieme contre les Paiens. Il y joignit des notes pour éclaircir les endroits obscurs ; & dans la crainte que quelques-unes ne fussent trop longues , il traita séparément divers points d'histoire & d'érudition , dont il fit vingt-deux dissertations qu'il mit à la suite , avec une savante discussion sur les droits des Métropolitains, exercés par les Evêques de Milan sur les Evêques de Pavie , dans les sept premiers siècles de l'Eglise. Ce fut le premier fruit de son génie qu'il fit

éclorre à Milan en 1697, sous le titre * d'*Anecdotes latines*.

Cet ouvrage, rempli de recherches & de choses nouvelles & curieuses, lui fit beaucoup d'honneur parmi les Savants, tant de l'Italie que d'ailleurs. Ce fut de tous côtés à qui auroit part à son amitié; de tous côtés on s'empressa à lier avec lui un commerce qui ne pouvoit qu'être utile à ceux qui le recherchoient: pour lui il trouva dans ce succès un nouveau motif de redoubler de plus en plus son ardeur & son application à l'étude. Parmi ceux d'Italie, dont il gagna l'estime & la bienveillance, il eut entr'autres celles du Cardinal Noris & des Prélats Bianchini; hors de l'Italie, les PP. Mabil-

* *Anecdota latina.*

lon, Ruinart, Montfaucon, Papebroek; MM. du Pin, Baillet, & beaucoup d'autres, ont parlé de lui dans leurs livres d'une manière très-honorable. Néanmoins il se reprocha * à lui-même depuis d'avoir fait imprimer trop précipitamment cet ouvrage, avouant qu'il y avoit des fautes qu'il n'y auroit pas laissées, s'il l'avoit auparavant soumis à la censure d'un ami. Il profita dans la suite de cette observation, ne faisant jamais rien paroître qu'il n'eût fait voir à un ami de confiance en état d'en juger. Heureusement M. Muratori ayant été engagé en 1736 à revoir ses notes & ses dissertations sur ces quatre poèmes pour une nouvelle édi-

* Lettre au Comte Porcia.

tion des œuvres de St. Paulin , que l'on entreprit cette année à Vérone , il y fit les corrections qu'il crut nécessaires , & quelques additions , ce qui rend la seconde édition préférable à la première.

Avant que de passer à autre chose , il est bon de rappeler un trait qui caractérise bien son émulation. Il n'avoit que dix-huit ans lorsqu'ayant lu les notes que Sigonius a faites sur Tite-Live à vingt-deux ans , il fut désolé de voir tant d'érudition dans un si jeune Auteur , tandis qu'il se trouvoit à peine à l'A , B , C. Pendant qu'on imprimoit le premier volume de ses Anecdotes latines , M. Muratori en prépara un second qu'il fit paroître à Milan l'année suivante 1698 ; il se composa de

*la Profession de foi, ou de l'Apologie de * Bacchiarius*, Ecrivain du seizieme siecle, tiré d'un manuscrit de mille ans au moins, qu'il avoit trouvé dans la Bibliothèque Ambrosienne, & que jusqu'alors on avoit cru perdu : il y ajouta des notes, des préfaces, & plusieurs autres pieces de différents Auteurs qu'il mit à la suite, & qu'il accompagna de même de notes importantes & de dissertations de sa façon. Cet ouvrage lui fit autant d'honneur & peut-être plus que le premier; après quoi, continuant ses recherches pour former encore d'autres volumes, il traduisit du grec plusieurs pieces de vers de St. Grégoire de Nazianze,

* La Profession di fede, o sia l'Apologia di Bacchiario.

qui étoient déjà connues , que cependant il ne rendit pas si-tôt publiques : mais il ne borna pas là ses occupations littéraires à Milan ; il se trouvoit souvent aux assemblées de l'Académie des *Faticosi* , & d'une autre sorte d'Académie de Philosophie morale & de Belles-Lettres , qui s'étoit formée par ses soins dans le Palais Borromée , où se réunissoit tout ce qu'il y avoit de plus distingué parmi la Noblesse & les Savants. Il en forma encore une autre qui avoit pour objet de traiter de la science ecclésiastique ; mais celle-ci ne put subsister long-temps , par une raison commune à toutes celles qui n'ont pas un puissant protecteur pour les soutenir & y exciter l'émulation.

L'année suivante , c'est-à-

dire en 1699, il perdit à Milan un de ses plus intimes amis en la personne de Charles - Marie Maggi, Poëte célèbre. Pour honorer sa mémoire, il fit une Idylle qu'il lut dans une assemblée de l'Académie du Palais Borromée, avec une autre piece de vers Italiens : il en fit aussi la vie, qui fut mise au jour avec les œuvres de ce Poëte, que, graces aux soins de M. Muratori, on vit paroître en 1700 en cinq petits volumes.



CHAPITRE TROISIEME.

M. Muratori quitte Milan, & revient à Modene en qualite de Bibliothécaire & d'Archiviste du Duc. Les ouvrages qu'il y composa.

LEs Archives de la Maison d'Est étoient tombées dans un désordre étrange pendant les troubles qui avoient suivi le regne de François II, Duc de Modene : on n'y fut pas peu embarrassé pour satisfaire un savant Allemand qui y vint sur la fin de 1699, envoyé par l'Electeur de Hanovre pour y faire des recherches & y prendre les connoissances qui pouvoient servir à éclaircir quelques points obscurs de la généalogie de la Maison

de Brunswick-d'Est. Le Duc Raynald I ayant à cœur de donner cette satisfaction à ce Prince, à qui il venoit de faire reconnoître la parenté qu'il y avoit entr'eux, & voulant en même temps remettre de l'ordre dans ses archives, jeta les yeux sur M. Muratori, & le fit inviter par le Comte Bergomi, son Ministre auprès du Prince de Vaudemont, Gouverneur de Milan, à entrer à son service en qualité de Garde des archives de sa Maison, avec les mêmes appointements qu'il avoit à la bibliothèque Ambrosienne. Cette invitation n'étoit rien moins qu'agréable pour lui par bien des raisons. Il lui en coûtoit beaucoup pour quitter la bibliothèque Ambrosienne, où son goût pour l'étude trouvoit si

abondamment de quoi se satisfaire ; il souffroit de quitter une ville où il étoit généralement estimé & chéri , sur-tout dans la Maison Borromée , qui l'y avoit attiré , mais plus encore d'interrompre le cours de ses occupations littéraires ; enfin , il sentoit le désagrément de changer d'emploi & de devenir simple Archiviste de Bibliothécaire qu'il étoit. Ses amis & ses protecteurs lui conseilloient de s'en défendre , & s'il eût suivi leur avis , il ne l'auroit point accepté. Son amour pour sa patrie , & sa tendresse pour sa famille , jointes à son respect & à son zele pour son Prince , l'emportèrent sur toute autre considération , & lui firent accepter aussi-tôt la place qu'on lui offroit ; mais il demanda six mois pour mettre ordre à ses

affaires avant que d'entrer en exercice, & pour remplir certains engagements qu'il avoit à Milan, dont un entr'autres étoit de faire imprimer les œuvres & la vie de Maggi. En même temps il fit représenter au Duc par son Ministre les raisons qu'il avoit de n'être pas bien flatté du simple titre de Garde des archives; & ce Prince lui accorda avec bonté non-seulement le temps qu'il desiroit, mais encore, avec le titre de Garde de ses archives, le titre & l'emploi de son Bibliothécaire. M. Muratori employa ces six mois à faire une revue des manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne, pour en tirer quantité de notices de divers Auteurs & de différents traits d'histoire, avec lesquelles il se proposoit de faire un ouvrage

intitulé le Bibliothécaire, s'il en avoit eu le temps. Si ce recueil ne put lui servir pour cet objet, que la multitude de ses autres occupations ne lui permirent pas de suivre, il lui fut d'une grande utilité pour ses autres ouvrages, & sur-tout pour les préfaces qu'il mit à la tête de sa grande collection des Ecrivains Italiens, & pour ses dissertations sur les antiquités d'Italie.

M. Muratori revint à Modene au mois d'Août 1700 : il travailla aussi-tôt à mettre en ordre les archives du Duc ; & quoiqu'il y fût aidé de plusieurs personnes, il ne laissa pas d'employer deux ans à cet ennuyeux exercice ; mais à peine en fut-il venu à bout, qu'il eut le déplaisir de voir toute sa peine rendue inutile, &, ce qui fut bien plus

fâcheux encore , les calamités qui inonderent tout son pays dans la guerre de 1702 , dont la Lombardie fut un des principaux théâtres : il fallut transporter ailleurs tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Palais d'Est avec les archives , avant que les François s'emparassent de Modene. Les Lettres n'ont guere de crédit , & ne font pas ordinairement fortune en temps de guerre ; cependant M. Muratori fut assez heureux pour conserver pendant cet orage sa place avec ses appointements , & l'usage de la Bibliothèque Ducale. Les François lui donnerent même le titre de Bibliothécaire du Roi ; & il s'acquît à tel point l'estime des principaux Officiers , que , pendant tout leur séjour , il en reçut les mar-

ques d'une considération distinguée, qui lui donna lieu de rendre des services importants au Duc son maître, & à l'Etat de Modene.

Il manquoit beaucoup de livres à la Bibliothèque Ducale sur les matières ecclésiastiques, pour lesquelles M. Muratori avoit un goût particulier, & le temps n'étoit pas favorable pour y pourvoir. Comme il ne pouvoit être sans rien faire, il entreprit d'écrire sur * *la perfection de la Poésie Italienne*. Cet ouvrage, qu'il fit avec beaucoup de soin & de réflexion, eut un très-bon succès, malgré les contradictions qu'il éprouva. Il avoit voulu d'abord l'intituler, *Réforme de la Poésie Italienne*; mais quel-

* Della perfetta Poësia Italiana.

ques amis lui ayant fait observer que le mot de *réforme* pourroit déplaire à certains Poètes du temps, il y substitua le titre que j'ai dit, & le fit imprimer en 2 vol. in-4°. à Modene en 1706, & non en 1705, comme l'ont marqué les Journalistes de Trévoux. Il s'en est fait une autre édition à Venise en 1724, avec des notes & des observations de l'Abbé Salvini. Ces notes & ces observations sont des critiques de l'Abbé Salvini, sur presque toutes les parties de l'ouvrage, mais si modérées & si honnêtes, que M. Muratori en remercia l'Auteur, & en procura l'édition lui-même.

Pendant qu'il travailloit à cet ouvrage, il se chargea de mettre au jour deux Traités de Théologie, l'un du P. *Celsè Cerri*,

Abbé des Chanoines Réguliers du Sauveur, sous le nom de *Lescius Condremus*, & l'autre de l'Abbé *Dirois*, Auteur François, Docteur de Sorbonne. M. Muratori y fit des préfaces, & ils furent imprimés en 1705 sous le titre * d'*Eclaircissement de la Doctrine de St. Augustin sur la grace*. Il paroît, par le parti qu'il y prend, qu'il n'avoit pas lui-même des principes & un sentiment bien exacts sur les matieres de la grace, ou qu'il n'en étoit pas assez instruit : les discussions de littérature étoient plus de son ressort, & il y portoit un jugement bien plus sûr.

* *Lescii Condremi Elucidatio Augustiniana de divinâ gratiâ Doctrinæ, quæ in libris Jansenii triplicem eclipsim passa est in triplici statu naturæ humanæ, innocentis, corruptæ & reparatæ.*

C'est ce qu'on put observer dans une lettre apologétique qu'il écrivit l'année suivante 1706 en faveur du Marquis Orfi, qui avoit donné des réflexions sur un livre françois, intitulé, *la maniere de bien penser*. Il y défend le sentiment de ce Seigneur sur ce passage de Lucain :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Ce fut en ce temps-là que commença le long commerce de lettres qu'il eut sous le nom d'*Antonio Lampridi* avec le savant M. Bernard Trevisano, noble Vénitien, sans qu'il fût jamais qui lui écrivoit ni d'où lui venoient les lettres. M. Muratori les datoit de Boulogne, où il les faisoit tenir à un ami qui les faisoit parvenir à M. Trevisano, &

en recevoit les réponses, qu'il lui faisoit passer ensuite. Il se servit de son entremise pour faire imprimer en 1703, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, qui est l'anagramme d'*Antonio Lampredi*, le projet qu'il avoit formé d'une République littéraire. Quoiqu'il fut bien qu'il étoit d'une exécution plus difficile que celui de la République de Platon ou de celle de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, il voulut se donner le plaisir d'en hasarder la proposition, & tirer les Génies Italiens de la langueur paresseuse où ils étoient plongés, pour les disposer à recevoir ensuite les ouvrages qu'il vouloit faire, relativement au bon goût de la littérature. Les premières feuilles, qui parurent comme imprimées à Naples, étoient

intitulées : * *Plan d'une République Littéraire d'Italie, découvert & offert à la curiosité des Savants, par Lamindo Pritanio.* En même temps il chercha de tous côtés des secours pour l'appuyer ; il écrivit aux Princes, aux Universités, aux Communautés régulières, aux Savants étrangers : il démontroit aux Communautés la nécessité de réformer les divers genres d'études monastiques, & donnoit les moyens les plus sûrs & les plus prompts pour y réussir. Cet essai fit beaucoup de bruit parmi les Gens de Lettres d'Italie ; les uns en approuverent l'idée, & c'étoit le plus grand nombre ;

* I primi disegni della Republica Letteraria d'Italia, rubati al segreto e donati alla curiosità de gli altri eruditi da Lamindo Pritanio.

les autres s'en moquèrent comme d'une sottise & d'une chimere : il étoit accompagné d'une lettre aux Lecteurs curieux & bénévoles, où l'Auteur marquoit les raisons qui l'avoient engagé à le rendre public, & suivi d'une autre adressée aux Italiens zélés pour les Lettres; où, après leur avoir représenté l'inutilité des Académies qui existoient alors pour les Sciences & les Arts, il proposoit de former "une union, „ une République, & comme „ une espece de Ligue, compo- „ sée de tous les Savants d'Ita- „ lie, de tout rang & condi- „ tion, en quelque genre de „ Science ou d'Art libéral que „ ce fût, qui seroient chargés „ de travailler spécialement à „ polir, perfectionner les Scien- „ ces & en prescrire les regles :

„ il demandoit en même temps
„ que la bonne volonté & le zele
„ de tous les Membres forma-
„ sent comme un nœud indisso-
„ luble qui en assurât les liens „.
Il passoit de-là aux moyens qu'il
croyoit utiles pour faire réussir
cet établissement , comme d'y
donner de bons réglemens, d'af-
figner des récompenses, d'avoir
de puissants protecteurs , &c. &
finissoit par une exhortation aux
Gens de Lettres pour les enga-
ger à contribuer de leur part à
former cette République. Après
cette lettre, on trouvoit une
liste des Savants les plus renom-
més d'Italie, du nombre des-
quels étoit M. Bianchini, Prélat
d'un rare mérite, & Savant cé-
lebre, qu'il disoit avoir approuvé
son projet ; ensuite venoient les
réglemens qu'il proposoit pour

la mettre sur un bon pied : enfin, comme il auroit été inutile de proposer ces réglemens sans marquer un sujet distingué dans le monde littéraire par son savoir & son érudition pour être à la tête de ce Corps, il nomma M. Bianchini. M. Muratori avoit pensé qu'aimant les Lettres il en seroit flatté : il reconnut bientôt qu'il s'étoit mépris, en apprenant de toutes parts que non-seulement il refusoit cette Présidence, mais qu'il disoit tout haut qu'il n'avoit nullement été consulté sur le sujet proposé, & qu'il ne le goûtoit en aucune façon. Les tentatives que fit encore notre Savant avec plusieurs autres pour le lui faire agréer, n'eurent pas un meilleur succès. C'est ce qu'on voit par la réponse que lui fit M. Bian-

chini, en date du 7 Février 1705.

Ceux qui étoient entrés dans l'idée de M. Muratori ayant vu le refus du Prélat, auroient désiré qu'on eût fait un autre choix, & qu'on eût nommé M. Lancisi, Médecin de Clément XI, ou l'Abbé Passionei, depuis Cardinal & Bibliothécaire du Vatican, ou l'Abbé Fontanini, qui l'étoit du Cardinal Imperiali; & ces deux derniers firent si bien, qu'ils engagèrent le premier à consentir à sa nomination. M. Muratori pensa bien différemment; il prévint que, ce point obtenu, il se rencontreroit mille autres obstacles insurmontables dans l'exécution du projet qui le feroient évanouir, n'y eût-il à craindre que la difficulté d'amener tant de têtes différentes aux mêmes sentimens.

Content d'avoir tiré les génies Italiens de leur assoupissement, & de leur avoir fait reconnoître & avouer la nécessité de réformer le goût de la Littérature, il résolut de mettre fin à ce badinage. Une autre raison qu'il eut, fut qu'on avoit altéré plusieurs piéces faites à ce sujet. Ainsi déterminé, lorsqu'il eut la réponse de M. Bianchini, dont j'ai parlé, il adressa une lettre aux Savants d'Italie, où il déclaroit qu'il n'avoit voulu que plaisanter en proposant son projet d'une République Littéraire : il y faisoit aussi modestement son apologie, & repliquoit aux objections de ce Prélat. Ainsi finit cette affaire ; & M. Muratori assuré d'avoir réussi à faire naître, comme il se l'étoit proposé, parmi les Savants d'Italie, un desir ardent

de voir réformer la Littérature & introduire un meilleur goût dans les Sciences, mit par écrit ses * *Réflexions sur le bon goût dans les Sciences & dans les Arts*; & il en donna d'abord la première partie, qui fut imprimée en un volume *in-12* à Venise, sous le nom de *Lamindo Pritanio*. La seconde, qui fut retardée par quelques embarras, ne parut qu'en 1715 avec tout l'ouvrage, qui fut imprimé à Naples en un tome *in-4^o*. quoique le frontispice porte le nom de Cologne. Son but dans cet écrit étoit de donner à la jeunesse un moyen facile de prendre une route sûre que l'on ne trouvoit ordinairement, en suivant

* Rileffioni sopra il buon gusto nelle Scienze e nelle Arti.

les anciennes méthodes, que par beaucoup d'étude & de travail, ou qu'on ne rencontroit jamais. Les témoignages qu'ont rendu beaucoup de Savants des grands fruits qu'ils ont retirés de cet ouvrage, en ont justifié l'utilité. Il donna lieu à une dissertation du Docteur Antoine Gatti, Professeur dans l'Université de Pavie, sur l'établissement d'une bonne Académie & d'un nouveau plan d'études pour les facultés de droit. Elle parut en 1709, comme imprimée à Venise, quoiqu'elle l'eût été à Pavie. Le Roi de Sardaigne, Victor Amédée, en a adopté les vues & les changements jusqu'à en faire en partie la base des réglemens qu'il a donnés à l'Université de Turin.

Outre les réflexions sur le bon

goût, M. Muratori fit imprimer en 1708 à Modene un écrit in-8°. intitulé : * *Moyens d'accommoder les différens des particuliers.* Il le composa à la sollicitation d'un personnage respectable, qui étoit le pacificateur général de ses concitoyens, lorsque les délicatesses du point d'honneur ou d'autres causes plus importantes, des termes injurieux ou des offenses commises, y mettoient la discorde. La grande difficulté qu'il avoit trouvée à éclaircir les faits, lui faisoit souhaiter d'avoir sur cela une méthode tracée; il croyoit que, les faits bien éclaircis, il seroit plus facile d'appaiser les débats.

M. Muratori donna ensuite plusieurs ouvrages à l'occasion

* Introduzione alle paci private.

d'un différent entre plusieurs Puissances, causé par leurs prétentions respectives sur Comacchio. Je parlerai de ces ouvrages ailleurs, & du différent qui y donna lieu. Pendant qu'il y travailloit, il donna au public un tome * d'*Anecdotes grecques*, qu'il avoit préparé dans son séjour à Milan, & il le fit imprimer à Padoue. Ce volume contient 228 épigrammes de Saint Grégoire de Nazianze, tirées de la Bibliothèque Ambrosienne, de celles du Roi de France & du Duc de Modene; quarante-cinq Lettres de Firmus, Evêque de Césarée; quatre de Julien l'Apostat, & une supposée du Pape Jules I à Denis, Evêque d'Alexandrie. Il les traduisit en

* *Anecdota græca.*

latin, y ajouta des notes, & quatre savantes dissertations relatives aux sujets traités dans ces différentes pieces. Quelque temps après (en 1713) il y fit imprimer encore le quatrieme tome d'Anecdotes latines, qu'il avoit également tirées des manuscrits de la Bibliothéque Ambrosienne. C'est une collection d'Opuscules, de Lettres, de Sermons, de petites Chroniques & de Discours qui n'avoient pas encore été mis au jour, & il accompagna chacune de ces pieces d'une préface courte & savante. Il se proposoit aussi de donner deux tomes d'Anecdotes Italiennes dans le même goût; mais ayant pensé ensuite à former son grand recueil des Ecrivains d'Italie, il abandonna cette idée. Quelque temps avant ces

derniers ouvrages (en 1711), il avoit fait à Modene une nouvelle édition des Poésies de Pétrarque, avec les Réflexions d'Alexandre Tassoni & de Jérôme Muzio, auxquelles il avoit joint les siennes, & un abrégé de la vie de ce célèbre Poëte.

Pendant qu'il étoit occupé du différent au sujet de Comacchio, où il acquit la réputation d'un grand Avocat, il avoit un autre objet non moins important qui lui donna lieu de composer son fameux ouvrage *de la modération nécessaire pour traiter des matières de religion, &c.* ouvrage qui le fit connoître tant en Italie qu'au dehors comme un grand Théologien. Il avoit lu avec indignation la critique que Jean le Clerc, célèbre Protestant, avoit faite des ouvrages

de St. Augustin , sous le titre de Remarques , qui avoit été imprimée en 1702 à Amsterdam , quoique datée d'Anvers ; & voyant que personne , parmi les Catholiques , même dans l'Ordre de St. Augustin , ne se mettoit en peine de défendre le saint Docteur , il entreprit de le faire. Il ne se proposoit d'abord qu'une simple Apologie ; mais reconnoissant , à mesure qu'il avançoit , que cet Hérétique avoit étrangement trahi la vérité , il changea d'avis , & jugea plus à propos de présenter d'abord les regles de la saine critique qu'il faut suivre pour chercher sûrement la vérité , afin d'attaquer ensuite avec plus d'avantage la témérité de ce Censeur audacieux , & de quelques autres parmi les Catho-

liques même , qui , dans les matieres de religion , se livroient trop à la chaleur de leur imagination. Il fit observer en même temps qu'il est auffi des points sur lesquels on captive trop les esprits & la plume des Ecrivains , & marqua la liberté dont les Chrétiens peuvent jouir , sans que les dépositaires des dogmes sacrés en puissent concevoir aucune alarme. C'est ce qui fait le sujet des deux premiers Livres de ce Traité. Le troisieme contient l'Apologie du saint Docteur. Cet ouvrage , qui coûta beaucoup de travail à M. Muratori , fut très-estimé des Savants , & jugé très-utile pour les études théologiques ; mais il éprouva deux sortes de contradictions bien singulieres , lorsqu'il fut question de le faire

imprimer. On ne le permit pas en Italie, sous prétexte qu'il ne donnoit pas assez au Chef visible de l'Eglise, & en France, parce qu'on trouvoit qu'il lui donnoit trop : il fut enfin imprimé à Paris en 1714, mais avec des cartons qu'on y mit à son insçu, & dont il avoit besoin. Il n'importe qu'il les ait désapprouvés par un désaveu en forme de lettre, adressée aux Auteurs du Journal des Savants d'Italie, qu'il fit imprimer à Modene en 1716 ; son improbation & son désaveu ne prouvent point qu'on les y eût mis mal-à-propos, ils ne servent qu'à manifester combien il étoit dominé par les préjugés de l'éducation qu'il avoit reçue chez les Jésuites, ou par son attachement aux maximes ultramontaines, ou même à

faire soupçonner qu'il auroit un peu sacrifié les droits de la vérité à des raisons de politique : au reste c'étoit le temps où la Bulle *Unigenitus* caufoit les plus grands troubles en France parmi les Evêques & les Ordres Religieux. Néanmoins l'Abbé Conti, noble Vénitien, qui avoit été témoin à Paris de l'accueil qu'on avoit fait à cet ouvrage, écrivit de Londres en 1716 qu'il avoit été également bien reçu des deux partis, & que le Pere Malebranche lui en avoit souvent parlé avec éloge. Sept éditions qui en ont été données, tant à Cologne & à Francfort, qu'à Vérone & à Venise, sont une preuve du succès qu'il a eu, & du cas qu'on en fait universellement. La dernière, de 1752, qui est la meilleure, a été faite

avec toute l'exactitude possible sur une copie revue, corrigée & augmentée par M. Muratori, peu d'années avant sa mort. L'Editeur l'a enrichi de notes, d'une belle préface, & d'un catalogue des ouvrages de l'Auteur, avec des remarques critiques.

En 1714, M. Muratori mit au jour un autre ouvrage intitulé : * *Conduite que le Gouvernement, les Médecins & les Ecclésiastiques doivent tenir pendant la peste.* Les Médecins même l'ont reconnu un des meilleurs livres qui aient été faits sur ce sujet, & l'ont trouvé plus utile que tous les autres, parce qu'outre ce qui les concerne, il embrasse encore la conduite que doivent

* Governo della peste politico, Medico ed Ecclesiastico.

tenir les Magistrats & les Ecclésiastiques en ces funestes conjonctures. Aucun de ses ouvrages n'a eu autant d'éditions que celui-ci. La peste de Marseille, qui se déclara peu de temps après, le rendit intéressant pour tous les pays, & il fut imprimé dans presque toutes les villes d'Italie & de Sicile.

Ce fut vers ce temps-là que pour quelque doute formé par M. Fontanini sur l'ancienneté & la noblesse de la Maison d'Est, M. Muratori eut ordre du Duc Raynaud, son maître, de travailler sur ce sujet. Autrefois les généalogies n'étoient presque que des romans, la plupart de ceux qui les composoient ne faisant pas scrupule d'ajouter à leur fantaisie ce qui manquoit à l'illustration des familles. Bien

éloigné de chercher à relever la noblesse de son Prince par une voie si mauvaise, & qui n'auroit pu d'ailleurs que faire tort à sa réputation, M. Muratori n'épargna aucune peine, & ne négligea aucun moyen pour trouver le vrai à travers l'épaisse obscurité des siècles d'ignorance. Pour cet effet il visita, par ordre de son maître & du Roi d'Angleterre Georges I, pendant l'automne des années 1714. & 1715, & tout le printemps de la suivante, tout ce qu'il put d'archives, avec le Docteur Gherardi; & parmi les titres sans nombre qu'il parcourut, il en trouva quantité qui lui servirent beaucoup à faire bien des découvertes qui avoient échappées à l'Historien * de la Maison d'Est.

* Jean Baptiste Pigna.

Muni de ce secours, il completa la premiere partie de son ouvrage sur * l'ancienneté de cette Maison : il y prouve , par des pieces authentiques , & par les histoires anciennes , d'une maniere très-claire , que les Seigneurs d'Est existoient avec le titre de Marquis au dixieme siecle , où l'origine s'en perd , si ce n'est qu'on y trouve de fortes conjectures pour croire qu'ils descendoient des Adalberts , qui ont possédé la Toscane depuis l'an 800 , avec le titre de Marquis & de Ducs : il y démontre aussi , par des preuves également certaines , que la Maison Royale & Electorale de Brunswick est une branche sortie de la même souche par Guelphe IV, fils du célèbre Marquis Azon II , qui

* Antichità estensi.

eut le Duché de Baviere , auquel ses descendants joignirent celui de Saxe. M. Muratori a conduit la discussion qu'il a faite de la parenté de la Maison de Brunswick avec la Maison d'Est jusqu'à l'an 1711, & y a joint deux lettres latines adressées au célèbre Leibnitz. Cet ouvrage , qu'il ne fit imprimer qu'en 1717, quoiqu'il eût pu le faire plutôt , fut reçu avec un applaudissement général de tous les Savants , & en particulier de M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy , qui en fait un très-bel éloge dans le second tome de sa *Méthode d'étudier l'histoire* , édition de Venise , où il en parle comme d'un chef-d'œuvre pour le choix des preuves & des documents , & le propose pour modele à ceux qui ont à écrire l'histoire des grandes Maisons.

CHAPITRE QUATRIEME.

M. Muratori commence à travailler en qualité de simple Prêtre pour le bien des ames.

ON n'a vu jusqu'ici dans M. Muratori que l'Homme de Lettres & le Savant, il faut le voir à présent comme Ecclésiastique & comme Curé. Son intention étoit, en parvenant au Sacerdoce, non-seulement de se consacrer à Dieu, mais encore de s'employer au service du prochain dans le saint Ministère, lorsque l'occasion s'en présenteroit. C'est pour cela qu'étant à Milan, il avoit demandé une approbation pour confesser, ce qui lui avoit été accordé, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-

sept ans : on connoissoit trop sa prudence & son savoir pour la lui refuser. Quoiqu'il ne l'eût demandée que pour les Dames de la Maison Borromée, qui desiroient l'avoir pour Directeur dans le temps qu'elles passoient à la campagne, il ne crut pas devoir n'en faire usage que pour elles seules, & les jours de Fêtes il confessoit de même les habitants dans les Paroisses des lieux où il se trouvoit. Revenu à Modène, il n'abandonna pas ce saint exercice : ayant de même obtenu l'approbation de l'Evêque, il en remplit les fonctions dans l'Eglise de St. Charles, ensuite dans la Paroisse de St. George, où on le vit, selon les circonstances, y passer les matinées entières des jours de Fêtes : il se joignit même aux pieux Ecclé-

fiastiques de la Congrégation de St. Charles, pour les aider à faire le catéchisme aux enfants tous les Dimanches de l'année. Il auroit bien voulu s'employer aussi à la prédication, non pour s'attirer, par l'éclat d'une éloquence brillante, les éloges des Savants & des gens du bon goût, au risque de n'être pas entendu de la plus grande partie de son auditoire, mais pour y parler un langage ordinaire, & tel qu'en se faisant entendre du simple peuple, il n'auroit pas déplu aux esprits les plus supérieurs; mais Dieu ne lui avoit pas donné tous les talents nécessaires à cette fonction; sa voix, qui étoit foible, n'avoit pas assez de son pour frapper les oreilles des Auditeurs & les rendre attentifs, & ne pouvoit se plier à aucune de ces

inflexions qui donnent des grâces à la prononciation. Cet empêchement naturel, joint à l'inconvénient qu'il éprouvoit de s'échauffer la tête en forçant sa voix, lui fit sentir qu'il devoit renoncer à la chaire : il s'en convainquit par l'essai qu'il fit de prêcher un Avent chez des Religieuses avant que d'être Curé.

Ces difficultés, & quelques autres que rencontra M. Muratori, ne pouvant ralentir son zèle, qui en prit au contraire plus de force, il chercha quelque autre moyen de le mettre en œuvre. Il n'y avoit personne à Modene qui fût chargé par état de visiter les prisonniers ; il desira cet emploi, & l'ayant obtenu du Duc son maître, il l'exerça plusieurs années ; il les visitoit souvent pour les consoler, sou-

lagoit

lagoit par des aumônes ceux qui étoient dans le besoin, les confessoit, sur-tout aux principales Fêtes de l'année; il s'employoit auprès du Prince pour faire adoucir le châtiment des coupables, & obtenir l'élargissement de ceux dont les cas étoient graciabes; il veilloit aussi sur la conduite des géoliers à l'égard des prisonniers, & s'il trouvoit qu'il les maltraitassent & manquaient de charité pour ces malheureux, il y remédioit; il alloit même solliciter les Magistrats, & les engager à en expédier les procès, lorsqu'on les laissoit languir: mais ces œuvres de charité ne plaisent pas communément aux Juges; les dégoûts que M. Muratori y éprouva lui en firent abandonner la fonction, & personne ne l'a remplie après lui.

 CHAPITRE CINQUIEME.

M. Muratori est nommé Curé de Ste. Marie de la Pomposa de Modene. Les biens qu'il fait à cette Eglise & à une autre de Ferrare.

IL y avoit déjà quelque temps que M. Muratori* desiroit une Cure, lorsqu'en 1716 celle de

* Si les talents supérieurs, la grande capacité de M. Muratori, & plus encore la pureté de ses vues, l'étendue de son zele & de sa charité peuvent faire excuser son desir & le justifier même, ce n'est pas au moins à cet égard un exemple à proposer ni à imiter, outre qu'on pourroit s'y tromper, parce qu'avec le même desir on n'auroit pas toutes ses dispositions; il est certain, en maxime générale, qu'il y a de la présomption à se croire capable de gouverner les autres & de répondre devant Dieu de leur salut, & que par cette présomption on s'en rend indigne. Ainsi le décident St. Thomas, St. Reimond & St. Antonin, dont la Doctrine est fondée

Ste. Marie de la Pompofa de Modene étant devenue vacante par la mort de celui qui la poffédoit, elle lui fut présentée : il l'accepta, bien moins pour le revenu, qui est fort modique, que pour fuivre plus librement fon attrait pour le service de Dieu & du prochain. Il comença par y mettre les vases facrés & les ornemens convenables, dont elle étoit entièrement dépourvue. Au lieu des calices, des ciboires, du soleil & de l'en-

fur celle des anciens Peres, en particulier de St. Chryfostôme & de St. Grégoire le grand, qui ont eu foin de marquer qu'un Ecclésiastique doit toujours avoir un grand éloignement de vouloir gouverner les Fideles, à moins qu'il n'y foit appelé par ses supérieurs légitimes ; & St. Bernard déclare que c'est une extrême impudence de s'ingérer de foimême dans la conduite des ames. *Ad regimen animarum sese ingerere quarta impudentia est.*

censoir , qui étoient de cuivre , il mit quatre calices d'argent & tout le reste de même métal. Il n'y avoit ni chasubles , ni orgues , ni linge , ni même aucune armoire , il eut soin de l'en fournir , & ce ne fut pas des ornemens communs ; il fit faire les chasubles d'étoffes d'or & d'argent ; la chappe & les tuniques furent brochées d'or : c'est ce qu'il y fit la première année ; & ayant trouvé son Eglise comme une grange & tombant en ruine , il entreprit l'année suivante de la rebâtir toute entière à ses frais : il lui en coûta deux mille sequins pour cette réparation ; & en trois ans que dura cette construction , il en fit une des plus jolies Eglises de la ville ; mais il s'en fallut peu qu'il ne lui en coûtât la vie par une

maladie considérable qu'il attribua à l'odeur de chaux qu'il avoit respirée, & aux exhalaisons produites par des matieres infectes & d'anciennes sépultures que l'on avoit remuées en faisant les tranchées pour les fondements.

M. Muratori ne borna pas ses bienfaits à cette Eglise. * Avec une dispense du Pape pour la

* Sans cette dispense, M. Muratori ne se feroit pas cru permis de posséder plusieurs Bénéfices. Outre les anciens Canons, il connoissoit le Décret du Concile de Trente, qui défend que personne, *même un Cardinal*, en ait plus d'un à la fois, & celui de Saint Charles Borromée, qui ordonne que si l'on en prend un second, le premier devienne vacant. Il savoit de plus que la pluralité des Bénéfices est contraire au droit naturel & au droit divin. Mais cette dispense mettoit-elle bien sa conscience en sûreté? Se trouvoit-il dans des circonstances en vertu desquelles le droit naturel & le droit divin ne souffroient point de la pluralité de ses Bénéfices? La dispense étoit-elle assez fondée sur l'utilité

pluralité des Bénéfices, il avoit obtenu dans le même temps le Prieuré de Sainte Agnès de Ferrare ; Bénéfice simple, dont l'Eglise avoit également besoin d'être réparée : il en fit refaire le toit, le pavé, les fenêtres & les Autels, & la mit en tel état qu'elle ne cede en rien aux autres Eglises de la ville, & qu'au lieu

de l'Eglise pour être légitime ? Le bon usage qu'il en devoit faire & qu'il en fit, un autre n'auroit-il pu le faire de même ? Pourquoi se charger d'une obligation qu'un autre auroit pu remplir comme lui ? Pourquoi concentrer en lui seul plusieurs Bénéfices, dont auroient pu subsister d'autres Ecclésiastiques, en en acquittant les charges aussi bien que lui ? *Alius quidem esurit ; alius autem ebrius est.* La facilité avec laquelle on obtient les dispenses en cette matiere, comme en toute autre, qui, conjointement avec la cupidité, les a si multipliées, doit les rendre d'autant plus suspectes ; & il n'est que trop à craindre que ce qu'on appelle dispense ne soit communément, comme l'a dit Saint Bernard, qu'une dissipation déplorable.

qu'elle n'étoit fréquentée que pour la Pâque, il y a à présent un concours comme par-tout ailleurs, & les Offices s'y font avec autant de décence. Il fit aussi de grandes réparations à la Maison Prieurale, & à tous les bâtimens qui en dépendent à la ville & à la campagne : il en usa de même à l'égard d'une Chapelle en titre de Bénéfice qu'il avoit encore dans l'Eglise de Ste. Anne de cette ville, & pour tous les Bénéfices qu'il posséda.

Le soin du spirituel l'occupoit encore plus que celui du temporel ; il s'y porta avec tant de zele, que sa Paroisse, qui avoit été auparavant comme abandonnée, devint fréquentée, & qu'on y vit fleurir la piété & l'usage des Sacramens. Il passoit

au confessionnal avec les Prêtres de son Clergé les matinées entières des jours de Fêtes, & remplissoit toutes les fonctions du saint Ministère avec la plus grande décence. Il rétablit la pratique des catéchismes, qui n'étoit d'usage dans les autres Paroisses que pour les enfants qu'on préparoit à la première Communion, & qui étoit inconnue dans la sienne. Cet exercice étoit abandonné aux Jésuites. Instruit de ses droits & de ses obligations, comme Pasteur, il commença par faire des instructions tous les Dimanches, soit en prêchant, soit en expliquant l'Évangile dans des entretiens familiers : outre ces fonctions, tous les Dimanches il visitoit les malades de sa Paroisse, où l'on comptoit deux

mille cinq cents ames, portant des aumônes à ceux qui se trouvoient dans l'indigence, & qui étoient en grand nombre : il commença alors à distribuer du quinquina & d'autres drogues médicinales, à ceux non-seulement de sa Paroisse, mais encore de toute la ville, & engagea les Médecins à leur donner leurs soins : il leur portoit lui-même le saint Viatique, les confessoit & les assistoit jusqu'au dernier moment ; il administroit de même les Sacrements du baptême & du mariage, & tant qu'il en eut la force, il donna seul la Communion Paschale à tous ses Paroissiens.

Son zele ne trouva pas moins à s'exercer à l'égard des femmes de mauvaise vie, dont sa Paroisse étoit infectée : il s'appliqua

d'abord à les remettre dans la bonne voie, tant par ses exhortations que par tous les moyens que lui suggéra sa prudence, & il y réussit pour quelques-unes : il auroit bien voulu chasser celles qu'il ne put ramener de leurs écarts ; mais, obligé de les tolérer dans certaines rues de son quartier, qui se trouvoient destinées à leur servir de retraite, il obtint du moins que le Prince donna un Edit, qui leur défendoit de se montrer dans les auberges & dans les cabarets, & qui bannissoit de la ville les plus scandaleuses, sur-tout celles qui faisoient commerce de lubricité ; il fit même changer le nom d'une rue qu'on appelle à présent de *la Croix* ; & pensant au danger auquel s'exposoient les femmes & les filles qui, pour un gain

fort modique , alloient danser dans le carnaval en certains lieux publics , il fit défendre de tenir ces assemblées , & donna même quelque argent à celles de sa Paroisse qui s'en plainquirent , pour les dédommager de la perte qu'il leur caufoit : sa vigilance ne fut pas moins attentive à empêcher les querelles & les dissensions qui pouvoient s'élever parmi les Paroissiens ; particulièrement dans les ménages ; & s'il arrivoit quelquefois qu'il n'eût pu les prévenir , il mettoit tout en œuvre pour les assoupir au plutôt & rétablir la bonne harmonie ; en un mot , il ne négligea rien pour remplir les devoirs d'un bon Pasteur , pour la gloire de Dieu & l'avantage du troupeau confié à ses soins.

CHAPITRE SIXIEME.

Il établit dans son Eglise des exercices spirituels pour les Ecclésiastiques, & fait apprendre le plein chant aux Clercs.

M. MURATORI auroit pu renfermer son zele dans le gouvernement de sa Paroisse, à laquelle seule il étoit obligé; mais sa charité, trop étendue pour s'y borner, lui proposa encore d'autres objets, parmi lesquels il envisagea particulièrement les Ecclésiastiques: il est certain que rien n'est plus capable de leur faire prendre & conserver l'esprit de leur état que des instructions où on leur retrace les devoirs & les obligations de leur ministère, tant pour le

réglement de leur vie que pour les cérémonies du service divin : il pensa sérieusement à y pourvoir ; mais des sermons, des entretiens publics ne pouvoient remplir ses vues à cet égard : ils doivent être pour tout l'auditoire à qui ils sont adressés ; & en les restreignant aux seuls Ecclésiastiques, l'exposition de leurs devoirs, mise en contraste avec la censure de leurs défauts, sans édifier les gens du monde, auroient pu les scandaliser : il lui falloit donc un autre moyen ; il le trouva en établissant pour eux des exercices spirituels, comme il y en a en plusieurs villes d'Italie, mais qui jusqu'alors n'avoient pas été connus à Modene. Le Clergé seul y étoit invité ; ces exercices se faisoient dans l'Eglise de la

Pomposa : entr'autres pratiques pieuses , il y avoit un discours que faisoit M. Muratori ; ou quelque'autre Prêtre , qui traitoit de la vie des Ecclésiastiques , de la Messe & des autres fonctions du saint Ministère. Cet établissement bien entendu , ne pouvoit qu'être d'une grande utilité , & il y eut d'abord un grand concours ; mais cette ferveur du commencement ne se soutint pas longtemps , elle se ralentit peu à peu ; enfin on s'en dégoûta tout-à-fait , & il fallut l'abandonner.

Il imagina encore qu'il étoit utile & convenable aux Clercs d'apprendre le plein-chant ; dans cette idée il gagea un maître à ses dépens pour l'enseigner dans son Eglise tous les Jeudis de l'année : il y invita tous les jeunes Clercs , & leur fournit de

plus les livres dont ils avoient besoin pour l'apprendre par eux-mêmes chez eux ; mais il reconnut bientôt qu'il faut de plus grands ressorts pour tirer les hommes de l'indolence quand elle les domine , & les mettre en mouvement. Cet exercice ne se soutint pas , & il ne se passa pas un an sans qu'il fût abandonné.



CHAPITRE SEPTIEME.

M. Muratori signale sa libéralité envers les pauvres. Il établit une Compagnie de charité pour les soulager, & procure l'établissement d'un mont de piété.

LE bon cœur de M. Muratori se signala avec éclat dès qu'il fut Curé, particulièrement par son amour pour les pauvres. Il leur avoit déjà fait éprouver sa libéralité lorsqu'il étoit à Milan, où il commença à avoir de l'argent en sa disposition. Il envoyoit de-là toutes les années des aumônes assez considérables à Vignola pour quelques personnes pauvres, & les leur continua toute leur vie. Revenu à Modene, il prit l'usage de faire

distribuer tous les jours, à l'heure de midi, quelque aumône aux pauvres de son quartier, & de donner encore à tous ceux qui lui demandoient dans les rues. Etant Curé, outre les secours qu'il portoit tous les Dimanches aux malades, il répandoit des sommes considérables parmi les autres pauvres de sa Paroisse, & sur-tout en hiver, temps où, disoit-il, ils ont plus besoin d'être aidés contre deux ennemis qu'ils ont à combattre au lieu d'un, ayant à se défendre du froid comme de la faim. Il fournissoit aux plus indigents des couvertures, des draps de lit & des paillasses, & il en avoit toujours une provision chez lui pour cet usage. S'il en rencontroit dans les rues qui manquoient de vêtements, il leur en donnoit; il

pratiquoit sur-tout cette charité à l'égard des filles, & particulièrement de celles qui avoient meilleure façon, qu'il mettoit en service dans quelque maison pour les retirer de la mendicité, qui fait un métier si dangereux. Quelquefois rencontrant, dans la saison rigoureuse, des mendiants engourdis par le froid au point de ne pouvoir se soutenir, il les faisoit porter chez lui, les faisoit bien chauffer, leur donnoit à manger de sa table; il les renvoyoit ensuite avec une aumône. Il peinoit beaucoup à recevoir des visites aux heures qu'il destinoit à l'étude; mais lorsque c'étoit des pauvres qui recouroient à lui pour réclamer son secours, de quelque maniere que ce fût, il passoit volontiers ce temps à les écouter; souvent il

se levoit de table pour les entendre, afin qu'ils ne souffrissent pas du froid en attendant qu'il eût fini son repas.

Sa libéralité pour les pauvres ne se bornoit pas à sa seule Paroisse, ceux des autres Paroisses, & les étrangers mêmes, s'en resentoient aussi. La réputation qu'il avoit de faire beaucoup d'aumônes, les faisoit recourir à lui dans l'espérance d'obtenir quelque secours de sa charité, qui ne lui permettoit pas d'en refuser aucun. Quelquefois c'étoit des gens de bonne famille bourgeoise, que leur pauvreté mettoit dans la plus grande détresse; mais comme il leur falloit ordinairement quelque somme assez considérable, qu'ils n'osoient demander comme une aumône, ils la lui demandoient à titre

d'emprunt ; & pour leur faire plaisir , il se prêtoit aisément à cette façon , avec l'intention néanmoins d'exercer uniquement la charité à leur égard , & de n'en répéter jamais rien , comme il le déclaroit ensuite à ceux de ses amis qui avoient plus sa confiance. Il en agit ainsi avec une personne qui , réduite à l'indigence par des circonstances malheureuses , lui avoit fait un contrat de rente pour une grosse somme : il ne l'inquiéta jamais pour les arrérages , quoiqu'il eût pu en être payé en faisant saisir les revenus d'une ferme qu'elle possédoit , de manière qu'à la fin les arrérages vinrent à égaler le principal ; mais M. Muratori déclara à diverses reprises à ses parents qu'en acquérant ce contrat il n'avoit voulu que faire une

aumône ; & afin que son intention ne pût être frustrée, il fit un codicile un an avant sa mort, par lequel il remit au débiteur le principal & les arrérages. A l'égard des pauvres étrangers, il avoit de la peine à les voir mendier dans la ville, & le leur eût fait défendre par une Ordonnance du Prince, afin qu'ils ne vinssent pas enlever les aumônes des pauvres du lieu ; cependant, s'il s'en présentoit quelqu'un qui, sous prétexte de lui faire des compliments d'un Savant, lui demandoit quelque secours, il n'avoit pas la force de le refuser.

Sa charité pour les pauvres s'étendoit aussi-bien dans les autres villes que dans les autres Paroisses : il recevoit assez souvent des lettres de personnes éloignées qui la réclamoient ; il

ne manqua jamais d'y répondre, & sa réponse étoit toujours accompagnée de quelque aumône. Deux filles de Ferrare sur-tout éprouverent bien sa générosité : il avoit en cette ville un Correspondant pour toucher les revenus de ses Bénéfices ; étant mort, son compte rendu, il se trouva redevable de plus de 300 écus Romains. M. Muratori auroit pu s'en faire faire raison par les voies de droit ; mais comprenant que deux filles du défunt seroient restées sans dot, il leur en remit 200, afin qu'elles eussent de quoi s'en faire une en cas qu'elles trouvassent à s'établir.

Les vues de sa charité se portèrent jusques sur l'avenir. C'est en les suivant qu'il établit en 1721, dans l'Eglise de la Pomposa, une Compagnie de charité

pour employer les aumônes, non en faveur des gueux mendiants, qui trouvent assez de quoi vivre, mais à l'égard de ceux qui pouvoient le devenir, afin que le nombre n'en augmentât pas. L'objet de cette Compagnie étoit d'aider les pauvres veuves & les autres misérables, & de les mettre en état de faire apprendre à leurs enfants un métier qui, en leur donnant du pain, les mît à l'abri de la nécessité de mendier dans les Eglises & dans les rues. Il étoit persuadé que les jeunes garçons qui s'y accoutument, n'étant retenus par aucun frein, deviennent autant de voleurs & de scélérats par la fréquentation qu'ils ont avec d'autres fainéants, tous dépravés, & finissent par la potence; & que les filles qui

prennent goût à cette manière de vivre, d'autant plus aisément qu'elle ne coûte ni peine ni travail, exposées aux mauvais propos & à la corruption de ces libertins, sont bientôt livrées à la plus infame prostitution. Cette Compagnie eut encore pour objet de secourir les pauvres malades, l'hôpital public n'étant pas en état de les recevoir tous, particulièrement en certaines saisons où le nombre en est bien plus grand. C'est relativement à cet établissement que M. Muratori donna en 1723 un *Traité in-4°*. * *sur la charité chrétienne, prise comme amour du prochain.* Il fut très-bien reçu, & réimprimé plusieurs fois à Venise : il

* Della carità cristiana in quanto e amore del prossimo.

a été traduit en françois par M. de Vergy, & imprimé à Paris en 1745.

Non content de donner cet ouvrage, M. Muratori fit aussi beaucoup prêcher la nécessité & le mérite de l'aumône, & contribua lui-même à soutenir cette œuvre tant qu'il vécut, par les sommes considérables, les revenus & les fonds qu'il procura, & par un legs qu'il fit en mourant de 200 pistoles d'or. Il y employoit les revenus de ses Bénéfices, avec tout ce qu'il tiroit des dédicaces de ses ouvrages; & sur l'avis de ses amis, voulant conserver à ses héritiers, comme un monument honorable, la chaîne d'or dont l'Empereur Charles VI l'avoit gratifié, il la fit estimer, & en donna la valeur; enfin, le compte de tous

les dons qu'il fit monter à la somme de 108000 livres de Modene, qui font plus de 2000 pistoles d'or. Il conseilloit à ceux qui n'avoient ni enfans, ni parents proches, de laisser leur bien aux pauvres. Il parvint aussi à mettre sa Compagnie sur un bon pied, & en état de faire subsister environ deux cents tant orphelins que veuves & impotents, comme elle fait à présent, sans compter les malades de la ville, & de fournir tous les ans 100 sequins au nouvel hôpital.

Comme on ne pouvoit lui faire plus de plaisir que de lui procurer l'occasion de faire du bien aux pauvres, rien ne le réjouissoit tant que d'entendre parler des personnes charitables & des legs considérables qu'elles avoient fait à leur profit, ou

pour les œuvres pies établies dans la ville; il en rendoit graces à Dieu, & ressentoit une nouvelle satisfaction de tout ce qu'il avoit fait & fait faire pour exciter la charité des Fideles.

Mais autant que M. Muratori eut de zele & d'empressement pour secourir les vrais pauvres, autant il eut d'aversion pour les mauvais, qui, ayant de la force & de la santé, mendient par pure fainéantise, plutôt que de gagner leur vie en travaillant. Pour remédier à ce désordre, il obtint du Prince le pouvoir d'obliger ceux qui se trouveroient dans le cas de mendier, de se présenter à des Députés de sa Compagnie, afin qu'après avoir examiné leur état & leurs raisons, ils leur donnassent une marque visible de la permission

qui leur en seroit accordée, faute de laquelle tout mendiant devoit être mis en prison au pain & à l'eau pendant trois jours ; expédient qui en contraignit beaucoup à travailler. On traitoit de même ceux qui mendoient aux Eglises autrement qu'à la porte, en dedans ou en dehors, selon la saison, ce qui eut plus d'effet que tous les avis donnés en chaire, & toutes les défenses des souverains Pontifes ; Règlement bien sage, & qui fut universellement applaudi.

Après avoir ainsi pourvu au soulagement des pauvres, la charité de M. Muratori lui fit encore imaginer un autre établissement qu'il ne crut pas moins utile ; ce fut celui d'un mont de piété, qu'il fonda à la faveur d'un bien considérable que lui

légua à cet effet un riche Citoyen de Modene : il y mit du sien 5000 livres, qui font l'équivalent de 100 pistoles. Comme il ne s'y propofoit que le profit des pauvres, il voulut qu'on leur prêtât sans intérêt. Les autres y trouvoient en même temps une ressource pour se soustraire aux usures exorbitantes des Juifs. C'étoit sans doute la vue de ces avantages qui, jointe au préjugé national, rendoit légitime à ses yeux une maniere de prêter qui, pour être plus adoucie, ne nous paroîtroit pas plus permise en consultant les regles, & que nous ne croirions différer de celle des Juifs que comme du plus au moins.

Au reste, j'observerai qu'en supputant toutes les dépenses qu'il fit pour sa Paroisse, pour

l'Eglise de Ste. Agnès de Ferrare, pour doter la Compagnie de charité qu'il fonda, & pour mille autres bonnes œuvres, sans compter ses aumônes secretes, qui étoient toujours très-abondantes, le total en est bien plus fort que celui des revenus qu'il toucha de ses Bénéfices, & que conséquemment il y mit beaucoup du sien. Jaloux au dernier point d'observer les saints Canons avec la plus grande exactitude à cet égard, il déclara souvent à ses neveux qu'il avoit avec lui, que loin d'amasser pour eux du bien d'Eglise, il vouloit même qu'une partie du sien servît au soulagement des pauvres. Il conserva sa Cure jusqu'en 1733, alliant si bien ses occupations littéraires avec les devoirs du Pasteur, qu'ils n'en souffroient

nullement ; mais s'étant trouvé cette année plus fortement & plus fréquemment incommodé d'un feu qui lui montoit à la tête dans les fonctions publiques, sa santé en fut fort dérangée. Ses amis & les Médecins vouloient qu'il s'en déchargeât sur d'autres ; mais ne pouvant se résoudre à garder une Cure pour n'y rien faire, il aima mieux s'en démettre, sans néanmoins renoncer au confessionnal & à sa chere Compagnie de charité, dont il conserva toute sa vie la direction. La liberté qu'il recouyra par cette démission, lui donna la facilité de se livrer à l'étude plus que jamais, & de composer un si grand nombre d'ouvrages, tant pour défendre les dogmes sacrés de la Religion, que pour l'avantage du prochain & de la littérature, auxquels il est temps de revenir.

 CHAPITRE HUITIEME.

Suite de ses Ouvrages.

EXCEPTÉ la premiere partie des anciens titres de la Maison d'Est, que M. Muratori donna en 1723, ainsi que son Traité de la charité chrétienne, on n'avoit vu de lui, depuis 1717, que *la (a) Vie du P. Paul Segneri, le jeune, Jésuite, avec (b) des exercices spirituels sur la méthode de ce même Pere, qu'il avoit mis au jour en 1720; une Lettre en réponse à M. Fontanini, & une Dissertation sur (c) la pratique de boire le vin*

(a) Vita del P. Paolo Segneri, juniore, della Compagnia di Gesu.

(b) Esercizi spirituali secondo il metodo, &c.

(c) *De potu vini calidi.*

chaud, imprimée à Modene en 1725. Ce n'est pas que sa plume fût demeurée oisive, mais il employa les années d'intervalle à préparer deux grands ouvrages, savoir, les (a) *Antiquités Italiennes du moyen âge*, & son grand Recueil des (b) *Auteurs qui ont écrit sur l'Italie*.

Il a avoué lui-même qu'il n'avoit de goût étant jeune que pour les antiquités grecques & romaines, où tout lui paroïssoit admirable, au lieu qu'il ne trouvoit rien que de petit & de grossier dans les siècles suivants; mais parvenu à un âge plus mûr, il avoit reconnu qu'il s'étoit mépris, & qu'il y avoit de précieux avantages à tirer de la connoissance des siècles de barbarie, &

(a) *Le Antichità Italiane*, &c.

(b) *Rerum Italicarum scriptores*.

d'autant plus grands que c'étoit comme un champ fécond en érudition toute neuve, au lieu que celui de l'antiquité se trouvoit épuisé. Déterminé par ces réflexions, il prit deux moyens; le premier fut de faire une collection de toutes les histoires d'Italie, depuis l'an 500 jusqu'en 1500, pour former un corps de tous les événements des siècles barbares. On ne peut exprimer combien les recherches qu'il lui fallut faire lui coûtèrent de fatigue & de sollicitude, sans parler du travail qu'il mit pour donner à chaque histoire une préface convenable, & y faire des notes courtes & précises. La difficulté étoit de fournir aux frais énormes de l'impression d'un tel ouvrage, & d'avoir un lieu commode pour la faire. Elle fut

levée d'un côté par l'Empereur Charles VI, qui prit l'édition sous sa protection, & donna pour la faire le Palais des Ducs de Milan; d'un autre côté, tous les Seigneurs de cette ville se chargerent de la dépense. Le premier volume *in-fol.* parut en 1723, & les autres, du même format, furent donnés successivement jusqu'en 1738. On en a ajouté un dernier en 1751, qui contient différentes chroniques & des opuscules qui avoient été omis, avec une partie de la table. On en promet un autre, qui contiendra la table générale de tout l'ouvrage.

Le second moyen qu'imagina M. Muratori, pour jeter du jour sur l'histoire des siècles du moyen âge, fut de traiter avec plus de détail de l'Etat de

l'Italie dans ces temps de barbarie & d'ignorance. L'ouvrage étoit difficile ; il n'y avoit pas les mêmes ressources que pour l'érudition grecque & latine, où une infinité de Philosophes, d'Historiens, d'Orateurs & de Poètes de tous les genres répandent tant de lumière. L'Italie déchue de son ancien lustre, & en proie à des nations barbares, ayant perdu dans ces temps ténébreux tout le goût des sciences ; ne produisit que très-peu d'ouvrages qui pussent en transmettre la mémoire. M. Muratori espéra d'y suppléer en partie en fouillant dans les anciennes archives : il y fit en effet une ample récolte de découvertes curieuses qui n'avoient pas été faites. L'essai par lequel il avoit en quelque façon présumé à Milan & à

Modene dans ses recherches des anciens manuscrits , lui avoit appris à distinguer les vrais titres de ceux qui sont falsifiés ou faits après coup , & à connoître les parchemins des différens temps, ainsi que les changements de caracteres selon la diversité des siècles & des provinces. Ces connoissances lui servirent beaucoup pour former l'autre grand ouvrage dont j'ai parlé, qu'il intitula, *les * Antiquités Italiennes du moyen âge*. Cet ouvrage, de six volumes *in-folio*, est composé de soixante - cinq Dissertations sur les coutumes, les usages, les cérémonies, les loix, les dignités, la justice, les troupes, le commerce, les Arts, &c. & autres choses semblables, dont

* *Antiquitates Italicae mediæ ævi,*

la réunion fait un tableau complet, & aussi agréable qu'intéressant de l'Italie, depuis la décadence de l'Empire-Romain. Il avoit commencé à les faire en Italien; mais voulant pouvoir être entendu par-tout, il changea d'idée, & les fit en latin. Aucun ouvrage ne lui coûta autant de travail & de peine; c'est aussi celui qui a fait plus d'honneur à la profondeur & à la vaste étendue de son érudition, & à la finesse de son discernement. On commença à l'imprimer en 1738, mais l'édition ne put être complète qu'en 1742.

Il paroît à propos de mettre à la suite de ces grands ouvrages l'ample Recueil d'inscriptions qu'il fit en quatre gros volumes *in-folio*, dont le premier vit le

jour en 1739. Gruter, Reinefius, Spon & Fabretti avoient déjà travaillé fur le même fujet. Gruter fur-tout, & le Prélat Fabretti, en avoient donné des recueils fi précieux & fi abondants, que M. Muratori auroit pu être dégoûté d'y revenir; mais les nouvelles reffources qu'il trouva, dont les autres n'avoient pas fait ufage, lui fournirent de quoi compofer le fien, qu'il intitula : * *Nouveau Tréfor d'Inscriptions anciennes*. Il y ajouta enfuite des notes & une table pour le rendre plus utile & plus commode.

Les ouvrages dont je viens de parler auroient rempli toute la vie d'un Savant ordinaire, fans pouvoir faire autre chofe.

* *Novus Thesaurus veterum Inscriptionum*.

M. Muratori trouva le temps de donner bien d'autres fruits de son génie, que je vais parcourir, en suivant moins l'ordre des années où ils ont été rendus publics, que le rapport qu'ils ont ensemble. Ainsi fit-il la vie de Louis de Castel Vetro, critique célèbre, Modenois de naissance, qui fut imprimée en 1727; celle de Charles Sigonius, aussi Modenois, qui parut en 1732 à la tête du premier tome des œuvres de ce Savant; celle du Marquis Jean-Joseph Orsi, qui lui avoit été toujours très-attaché, & lui avoit légué sa bibliothèque; il publia celle-ci en 1735, avec le second tome de ses poésies; celle d'Alexandre Tassoni, à la tête de son Poëme *la Secchia rapita*, en 1739; il l'a refondue & augmentée dans l'édition de 1744.

Il avoit donné en 1743 la vie de François Torti, Médecin célèbre de Modene, à la tête de son *Traité sur l'usage du quinquina*, & l'építaphe qui est sur son tombeau dans l'Eglise de Saint Augustin.

La connoissance de la morale, science si utile & si nécessaire, est celle dont se piquoient davantage les anciens Philosophes, quoiqu'ils y mêlassent beaucoup d'erreurs. M. Muratori y excella, comme on peut le voir par le *Traité* qu'il en donna en 1735, édition de Vérone. Au lieu de suivre servilement les traces d'Aristote, ainsi qu'on l'avoit fait auparavant, il se fit une méthode particulière, & traita cette matiere d'une maniere aussi noble qu'utile : il en avoit formé le plan en en donnant des

leçons au Prince François-Marie d'Est, Duc de Modene, à présent régnant ; mais les autres ouvrages ne lui avoient pas permis de l'exécuter. Les différentes éditions qui s'en sont faites à Milan, à Naples, à Vérone, à Venise, en ont justifié l'utilité.

Il écrivit en 1735 une longue lettre à Apostolozeno sur les motifs qu'avoit eu le Duc de Ferrare, Alphonse II, de faire enfermer le Tasse dans l'hôpital de Ste. Anne de cette ville : elle a été mise à la tête du Recueil des Lettres de ce Poëte, dans l'édition de ses œuvres, faite à Venise en 1739. Il fit de plus deux Dissertations ; la première, sur une inscription trouvée dans la ville de Spello ; & la seconde, sur une autre inscription concernant la ville de Frejus en Provence.

Dès l'année 1734, il avoit réfuté l'opinion de Thomas Burnet, Protestant Anglois, qui avoit soutenu dans son Livre de (a) *l'état des morts*, que les Justes ne devoient jouir du bonheur éternel qu'après le jugement dernier. M. Muratori auroit voulu faire imprimer sa réfutation à Londres pour appliquer le remede à la source du mal; mais les obstacles qui se rencontrèrent, & qu'il ne put surmonter, l'obligerent d'y renoncer, & il la fit imprimer à Vérone en 1738 avec ce titre: (b) *Du Paradis & de la gloire du Royaume des Cieux, que Dieu donne aux*

(a) *De statu mortuorum.*

(b) *De Paradiso Regnique Cælestis gloriâ, non expectatâ corporum resurrectione Justis à Deo collatâ adversus Thomæ Burneti, Britanni, librum de statu mortuorum.*

Justes, sans attendre la résurrection des corps, contre le Livre de Thomas Burnet, Anglois, sur l'état des morts. Outre une grande quantité de textes de l'Écriture & des Peres, pour prouver son assertion, il ranime par plusieurs raisonnemens l'espérance des Chrétiens, & en relève le prix en qualité de vertu théologale.

Il donna en 1740 la seconde partie des *Antiquités de la Maison d'Est*, qu'il avoit faite en 1733, mais qu'il n'avoit pu rendre publique depuis à cause de la guerre qui étoit survenue, & de la mort du Duc Raynauld, arrivée en 1737. Ce tome contient l'histoire des Princes de cette Maison, depuis 1215 jusqu'en 1739: on y voit aussi leurs prétentions sur Ferrare.

Il avoit fait un projet d'un nouveau Code, qu'il avoit intitulé, le Code Carolin, mais qu'il n'avoit pas jugé à propos de rendre public. Il s'en servit depuis pour former un *Traité sur les défauts de la Jurisprudence*, qui a été imprimé en divers lieux. Cet ouvrage a éprouvé bien des contradictions, mais qui ne lui ont rien fait perdre de son prix, la multitude des vérités qu'il renferme lui faisant comme un rempart qui le met à l'abri de toute attaque.

Les sujets ayant manqué en 1742 à M. Muratori, il écrivit sur les Missions des Jésuites au Paraguay; il intitula cet ouvrage: * *le Christianisme heureux*

* Il Cristianesimo felice nelle Missioni de' Padri della Compagnia di Gesù nel Paraguay.

dans les Missions des Peres de la Compagnie de Jesus au Paraguay. Il y joignit trois lettres du P. Catanco, Modenois, de la même Compagnie. Outre un détail sur ces Missions, l'Auteur fait l'apologie de ces Peres; il entreprend de les justifier de l'imputation qui leur étoit faite d'usurper la Monarchie de ce pays sur le Roi d'Espagne; & avec des mémoires qu'on lui fournit après coup, il s'empressa d'y ajouter une seconde partie, qui ne parut néanmoins qu'en 1749.

On auroit lieu d'être étonné qu'un homme aussi instruit & aussi droit eût sacrifié ses connoissances, ses lumieres en faveur des Jésuites, jusqu'à faire en leur honneur un pur roman sous le nom d'une histoire, si

l'on ne savoit qu'outre les préjugés qu'il avoit pris de l'éducation qu'il en avoit reçue, & les liaisons qu'il avoit toujours entretenues avec plusieurs d'entr'eux, il eut des raisons particulières de leur faire la cour. Il avoit réfuté fortement dans son ouvrage de *ingeniorum moderatione*, &c. une opinion chérie particulièrement des Jésuites, savoir, que l'on peut faire vœu de donner son sang & sa vie pour défendre l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge. M. Muratori traitoit ce vœu de superstition, ajoutant que loin de le conseiller & de l'accréditer, on ne devoit pas même le tolérer dans l'Eglise. Ses raisons étoient qu'on ne peut, sans péché, donner sa vie pour soutenir des opinions ou des sentiments douteux,

& seulement probables , en un mot , qui ne font pas de foi & dans l'ordre des vérités révélées : il se fondeoit sur le commandement de Dieu & sur la loi naturelle , qui nous obligent à conserver notre vie , & ne nous permettent pas de la sacrifier à notre gré , comme étant le plus grand de tous les biens temporels , dont nous ne sommes que les dépositaires & non les maîtres : il ajoutoit qu'il n'y avoit pas de péché à soutenir l'opinion contraire à celle du vœu , mais qu'il y en avoit à vouloir mourir pour soutenir un sentiment dont on n'est pas assuré , & que par conséquent le vœu proposé ne peut jamais être permis. A peine cette censure avoit été publique , qu'une foule d'Ecrivains , tant de Jésuites que de leurs partisans , s'étoient

s'étoient élevés contre son assertion, & plusieurs en vomissant contre lui mille injures. Il y avoit répondu, & les avoit réfutés invinciblement par un ouvrage intitulé : *De superstitione vitandâ, seu censura voti sanguinarii, &c.* & par dix-sept lettres sous le nom de Ferdinando Valdesio ; & quoique ces ouvrages ne fussent pas restés sans réplique, quoiqu'on eût répandu une infinité d'autres écrits plus mauvais encore que les premiers, il ne s'en étoit pas mis en peine, d'autant qu'on n'avoit fait qu'y rebattre sans cesse les mêmes imputations ; mais outre le déchaînement de ces Auteurs, dont les écrits remplis d'extravagances, de calomnies & d'impofitures, portoient par-tout l'empreinte de l'emportement & de

la fureur la plus effrénée ; l'espece de soulèvement que les Jésuites avoient excité contre lui à Parme, en Sicile, n'avoit été que trop capable de lui faire impression, & d'affoiblir son courage intrépide jusqu'à l'époque de ce démêlé. Non contents de répandre tant de libelles, leurs Prédicateurs avoient fait dans les chaires, & dans leurs Congrégations publiques & secretes, les déclamations les plus violentes contre M. Muratori, jusqu'à le traiter de novateur & d'hérétique : ils avoient pris pour cela le temps des solemnités qu'ils faisoient pour honorer la Conception de la Vierge ; & afin de signaler leur zele pour la Mere de Dieu aux yeux du peuple ignorant, ils avoient fait dans l'Eglise de leur Maison Professe

un acte public dont on n'avoit aucun exemple, & qu'ils n'avoient jamais pratiqué. Tous les Jésuites assemblés avoient fait solennellement le vœu de répandre leur sang pour soutenir l'Immaculée Conception, chacun se tirant du sang de quelque partie des mains; ensuite un d'entr'eux s'étant levé, avoit annoncé au peuple qu'il falloit prier la Ste. Vierge d'obtenir de son divin Fils, qu'il ne permît pas que la maudite hérésie du sentiment contraire à celui de l'Immaculée Conception & au vœu de donner son sang pour la soutenir, qui s'étoit déjà glissée dans Palerme, y fît aucun progrès. Rien de plus capable sans doute d'émouvoir le peuple, chez qui l'ignorance est la mere de la superstition, que le spectacle

d'une cérémonie si finguliere , & d'autant plus propre à faire illusion , qu'elle semble porter l'empreinte sacrée de la Religion même. C'étoit aussi ce que se propofoient les Jésuites à Palerme , comme ils l'avoient fait ailleurs. Leur conduite en Sicile contre M. Muratori étoit la même qu'ils avoient tenue en Espagne contre les Dominicains, & en Amérique contre l'Evêque d'Angelopolis, Jean de Palafox, quoiqu'elle n'en eût pas tous les excès ; & M. Muratori, qui ne l'ignoroit pas, savoit quelles en avoient été les suites : il préjugeoit de plus avec raison que la scene de Palerme pouvoit se reproduire dans toute l'Italie, que les esprits s'échaufferoient de plus en plus , que les Potentats même en seroient intimidés,

& qu'il pouvoit à la fin devenir comme tant d'autres, une victime immolée au fanatisme & à la fureur jésuitique. De-là son affoiblissement & le tour qu'il prit de faire, comme je l'ai dit, l'histoire du Paraguay, pour regagner les bonnes grâces de la Société, alors si redoutable, ou du moins pour n'avoir pas à ** boire jusqu'à la lie le calice de son indignation.* En vain celui qui a écrit la vie de M. Muratori cherche à écarter cette idée, sous prétexte qu'une très-petite portion de la Société fut indisposée contre lui, comme si on ne faisoit pas que dans tous les temps, en attaquer un seul Membre, une seule opinion, c'étoit en attaquer tout le Corps. Il ajoute que

* Expression du P. Tellier contre M. le Cardinal de Noailles.

toutes les instances qu'avoit fait M. Muratori aux Jésuites pour tirer d'eux des mémoires & des connoissances sur les Missions du Paraguay, avoient été inutiles, & qu'il avoit éprouvé les mêmes refus au sujet du P. Segneri, lorsqu'il en avoit écrit la vie. Ces circonstances confirment plutôt ce que j'avance qu'elles ne le détruisent, & prouvent du moins très-distinctement que les Jésuites ne se fioient pas assez à lui; mais lorsqu'il eut donné son histoire du Paraguay, tout changea pour lui de leur part, du moins à l'extérieur. La manière dont il avoit plaidé leur cause & porté leurs intérêts, lui attira des remerciements de tous côtés: le Général lui en témoigna sa reconnaissance au nom de toute la Société d'une manière distinguée,

& lui envoya des lettres de confraternité : le Provincial du Paraguay le remercia aussi par une lettre qu'il lui écrivit, datée de Buenos-Ayres ; mais un autre hommage qu'on lui fit, rend un peu suspecte la façon de penser des Jésuites à son égard ; c'est celui du P. Lagomarsini, qui lui dédia le premier tome des ouvrages d'Antoine-Marie Grattiani, qu'il intitula : *De scriptis invitâ Minerva, &c.* Ce titre, qui, joint à la dédicace, en fait un trait piquant, & substitue à un hommage apparent une véritable dérision, décele la malice jésuitique, & fait voir que la Société ne comptoit pas encore beaucoup sur son attachement : aussi chercha-t-elle à s'en assurer davantage, & pour cela on voulut l'engager à prendre la défense

des Missionnaires Jésuites chez les Malabares , contre les Mémoires historiques du fameux P. Norbert , Capucin de Lorraine , imprimés à Lucques , qui faisoient alors beaucoup de bruit. Le même P. Lagomarsini lui en fit les plus grandes instances : c'étoit en vrai Jésuite joindre l'insolence à l'imposture ; mais le piège étoit trop grossier , M. Muratori le découvrit , & ne voulut point se jeter dans cet embarras.

Néanmoins , pour adoucir son refus , & dédommager en quelque façon la Société du service qu'il ne lui rendoit pas , il eut envie d'écrire sur les autres Missions des nations des Infidèles , & spécialement sur celles de l'Ethiopie. Dans cette vue , il fit présenter des suppliques au Pape

Benoît XIV, qui régnoit alors, pour avoir communication des Mémoires relatifs à cet objet, qui sont conservés dans les archives de la Propagande : il obtint ce qu'il demandoit ; le Pape fit expédier un ordre de lui donner une note exacte de tout ce qui s'y trouvoit ; mais en même temps il lui fit insinuer qu'il lui feroit plaisir, au lieu de traiter de ces Missions particulières, d'exercer plutôt sa plume à tracer le plan & la méthode qu'ont suivi les Ouvriers Evangéliques pour étendre le regne de la foi en Jesus-Christ dans les différents temps de l'Eglise ; à montrer quelle a été leur conduite à l'égard des coutumes superstitieuses pour les abolir ou les consacrer, & comment il est arrivé que le culte du vrai Dieu s'est, pour

ainfi dire, enraciné avec le secours de fa grace chez tant de nations. Cette infinuation étoit une adresse pour détourner M. Muratori de fon entreprise. Benoît XIV favoit bien ce qu'il falloit penser des Miffions des Jéfuites, & qu'un nouvel écrit en leur faveur, fait uniquement pour leur applaudir en tout, étant de la main d'un Ecrivain fi renommé, n'auroit fervi qu'à répandre de nouveaux nuages fur une œuvre & une multitude de faits annoncés de toutes parts, qu'il étoit fi néceffaire d'éclaircir & d'avérer. C'étoit en effet le but que les Jéfuites fe propofoient ; celui du Pape étoit tout différent : il avoit reçu & écouté favorablement le P. Norbert, & dès le commencement de fon Pontificat, il avoit donné avis

au Roi de Portugal de ce qui se passoit de la part des Jésuites dans les Missions de l'Oraguay & du Maragnan. Soit que M. Muratori pénétrât son idée ou non, il ne suivit pas son dessein, & l'abandonna entièrement : d'ailleurs les instructions qu'il reçut de la Propagande, par les Mémoires qu'il en tira, ne remplirent pas à beaucoup près son attente ; & l'objet proposé par le Pape lui parut une entreprise trop difficile, tant à cause de son âge avancé, que parce qu'il lui auroit fallu pour le suivre feuilleter un trop grand nombre de volumes qu'il n'avoit pas sous sa main : ce furent au moins les raisons qu'il donna pour se désister du premier objet, & pour s'excuser d'accepter le second.

Mais les Jésuites ne le tinrent

pas quitte : jusqu'à sa mort , eux & leurs partisans , ne cessèrent de l'attaquer ; toutes les années il parut contre lui quelques nouveaux écrits , dont les plus animés furent ceux des PP. Mancuzi, Piazza , de Luca & de Moraes. Celui de Luca étoit si emporté , que le Pape en défendit l'entrée dans Rome. Le P. Mancuzi entreprit de démontrer que M. Muratori étoit Janséniste , & lui en fit un crime ; & le P. Piazza , non content d'avoir déchiré ce grand Homme de son vivant , se déchaîna après sa mort par toute sorte de calomnies & d'impostures contre son *Traité de la bonne dévotion*, auquel il n'avoit osé toucher auparavant. J'ai déjà dit que M. Muratori étoit ordinairement fort indifférent aux critiques que l'on faisoit de ses

ouvrages, & plus encore pour celles qui passoient les bornes de la modération. C'est ainsi qu'il se montra pour toutes celles dont je viens de parler; mais il ne put tenir contre le bruit répandu par les Jésuites, que le Pape (Benoît XIV) avoit trouvé dans ses écrits divers endroits qui pouvoient être censurés, & qu'il s'en étoit expliqué ainsi dans un Bref à l'Inquisiteur d'Espagne. Quoique la pureté de sa doctrine le mît à l'abri de tout reproche, sa conscience délicate ne put être sans alarme. Il écrivit au Pape une lettre pleine de respect & de soumission, par laquelle, en lui témoignant son inquiétude, il le prioit de l'éclairer sur ce qui auroit pu lui échapper, afin qu'il le rétractât. Benoît XIV lui répondit aussi-tôt; &, en lui

donnant tous les témoignages d'une estime & d'une affection particuliere , il l'affura qu'il n'avoit rien trouvé à reprendre dans ses écrits que quelques endroits qui concernoient la juridiction temporelle du Pape dans ses Etats ; que c'étoit tout ce qu'il avoit eu en vue , * lorsqu'écrivant à l'Inquisiteur d'Espagne , il lui avoit marqué qu'on ne devoit pas condamner les ouvrages des grands Hommes , tels que ceux des Bollandistes , de MM. de Tillemont & Bossuet , du Cardinal Noris & les siens , quoiqu'on y trouvât des choses

* Malgré ce désaveu si formel du Pape Benoît XIV, un de leurs amis , ou peut-être un Jésuite même , sous le nom de Victorius a Calvesio , soi-disant Religieux de St. François , a inséré la même imposture dans un ouvrage imprimé en 1751 , qui a pour titre , *de superstiosâ timiditate vitandâ.*

qui déplussent & qui méritassent la censure si on les trouvoit ailleurs. Ce témoignage que le Saint Pere rendit à M. Muratori, dans les termes les plus obligants, calma toutes ses inquiétudes. En vain ses Adversaires revinrent à la charge par une requête en forme qui le déféroit au St. Siege, & par des lettres anonymes remplies d'injures, dont une fut écrite par le Confesseur d'un grand Prince, qui s'en est glorifié depuis en regrettant de ne l'avoir pas signée; en vain un Prêtre Polonois, envoyé pour l'intimider, vint lui dire qu'il composoit un livre pour déterminer les Puissances à faire brûler son Traité de la superstition, & que tous ceux de son pays, qui avoient osé écrire contre l'Immaculée Conception,

étoient morts dans l'année, il ne se mit en peine de rien. Je reviens à ses autres ouvrages.

Comme il avoit une grande connoissance des faits & des événemens anciens de l'Histoire d'Italie, beaucoup de Savants le presserent d'en faire les annales : il les commença en 1740, & en donna en 1744 neuf tomes *in-4°*. qui conduisent jusqu'en 1500; elles furent imprimées à Venise sous le nom de Milan; on les a imprimées depuis à Leipfick, traduites en Allemand : il y a ajouté ensuite trois autres tomes, qui les continuent jusqu'en 1749.

En 1745, M. Muratori fit imprimer à Venise deux petits ouvrages philosophiques; le premier intitulé : * *Des forces de*

* Delle forze dell'intendimento umano.

*l'entendement humain , ou le Pyrrhonisme réfuté ; le second : * Du pouvoir de l'imagination.* Son objet dans le premier est de combattre les sentiments de M. Huet, Evêque d'Avranches, dans son *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*. Dans le second, il a pour objet de découvrir les désordres où l'imagination peut jeter quand elle est dérégulée, & d'apprendre à la bien régler. Il y a eu une seconde édition de ces deux ouvrages à Venise en 1748.

La dévotion est proprement l'expression de la piété, mais plus ou moins bien pratiquée : très-peu la connoissent, & beaucoup s'y trompent ; les uns s'arrêtent à la superficie, d'autres donnent dans la superstition. Pour instruire

* Della forza della fatitafia umana.

& fixer les idées , M. Muratori , sous le nom de *Lamindo Pritanio* , en établit les regles dans un Traité , qu'il intitula : *Della regolala divozion de' Cristiani* , qui fut imprimé pour la premiere fois à Venise en 1747. Quoiqu'il ne put pas y dire tout ce qu'il auroit fallu en fait de principes & de regles , ce qu'il y en a mis en a fait néanmoins un ouvrage utile , comme il paroît par la multitude des éditions qui en ont été données à peu près dans le même temps.

Une dispute qui s'éleva en Portugal l'engagea à un autre ouvrage. Il s'étoit répandu que des Religieux scrupuleux exigeoient au confessionnal, de leurs Pénitents , qu'ils déclarassent le complice qu'ils avoient eu dans certaines fautes dont ils s'accu-

soient , sous peine d'être privés de l'absolution , & qu'ils se ser-voient ensuite de la connoissance qu'ils en tiroient , en obtenant des ordres du Roi , pour punir les Religieux déréglés & les personnes de mauvaise vie. Le Patriarche de Lisbonne , & le grand Inquisiteur , avoient rendu des Ordonnances par lesquelles , en condamnant cette pratique abominable , ils obligeoient les Pé-nitents à dénoncer à l'Inquifition les Confesseurs qui continueroient à la suivre , & qui feroient des questions étrangères à la confession. C'étoit vouloir guérir un mal par un autre , & ouvrir la porte à bien des abus ; aussi les Archevêques & Evêques du Royaume s'étoient élevés contre ces Ordonnances , prétendant que leur autorité en

étoit blessée, que le bruit étoit faux & injurieux au Clergé séculier & régulier, & que l'ordre donné de dénoncer les Confesseurs étoit illégitime & intolérable; enfin, Benoît XIV avoit rendu deux Décrets, par lesquels il avoit pris le parti des Evêques, & décidé en leur faveur; mais le feu n'avoit pas cessé pour cela. M. Muratori, prié de défendre les Prélats, fit une Dissertation, qu'il intitula : * *Exactitude de l'Eglise de Portugal dans l'administration du Sacrement de Pénitence*. Il justifia les vues pleines de sagesse & d'équité des Constitutions du Pape. Cet ouvrage fut imprimé à Modene en 1747.

* *Lusitaniæ Ecclesiæ Religio in administrando Pœnitentiæ Sacramento.*

M. Muratori donna cette même année la vie d'un grand Serviteur de Dieu, nommé Benoît Jacobini, Curé de Varallo, dans le Duché de Milan, vrai modele des Pasteurs, mort en 1732. Il l'avoit connu pendant son séjour en cette ville : il fit cette vie à la priere des Chanoines de Novare, sur les Mémoires recueillis par le Cardinal Gilbert Borromée, qui furent trouvés dans ses papiers : elle a été traduite en latin pour l'utilité des Ecclésiastiques Allemands, & imprimée à Venise en 1753. Outre cette vie, il fit imprimer à Florence une Dissertation * sur les esclaves & les affranchis des anciens, qui est insérée dans les Mémoires sur les Sciences de l'Académie de cette ville,

* Dissertazione sopra i servi e liberti antichi,

appellée *Colombaria*. Il la joignit ensuite à une autre sur les esclaves du temps du bas Empire dans l'abrégé qu'il fit en latin de ses Dissertations sur les antiquités d'Italie, qui n'a été imprimé qu'après sa mort.

S'étant ainsi exercé sur un si grand nombre de matières, & ne sachant plus quel sujet choisir, il s'en plaignit dans plusieurs lettres qu'il écrivit à ses amis, les priant de lui en indiquer quelque un qui pût lui fournir une occupation pour le temps qu'il avoit encore à vivre. Parmi ceux qu'on lui conseilla, il goûta surtout celui que lui proposa le P. Bianchini, de l'Oratoire de Rome, chargé des annales des Papes; c'étoit des Commentaires sur la Liturgie Romaine, avec une collection de tous les Sacra-

mentaires qui avoient été mis au jour. Ce Pere avoit amassé beaucoup de matériaux sur cet objet, dans l'idée de l'entreprendre lui-même; mais, distrait par d'autres occupations, il avoit été obligé de l'abandonner: il offrit tout ce qu'il avoit recueilli à M. Muratori, qui l'accepta avec beaucoup de satisfaction. Cependant, pour épargner les frais de l'impression, qui auroient été trop considérables, au lieu de la collection entière, il se borna aux Sacramentaires de St. Léon, de Gélase & de St. Grégoire, auxquels il joignit le Missel des Goths, celui des Francs & celui de l'Eglise Gallicane, qui avoient été publiés par le vénérable Cardinal Tommasi, avec un autre ancien de l'Eglise Gallicane, & deux

très-anciens rituels de l'Eglise Romaine, que le célèbre P. Mabillon avoit mis au jour : il les fit précéder d'un savant Traité sur l'ancienne Liturgie de l'Eglise de Rome, comparée avec les autres, tant de l'Occident que de l'Orient, pour établir avec plus de force le Dogme Catholique du Sacrement de l'Eucharistie & du sacrifice de la Messe contre les Hérétiques, & particulièrement contre Bingham & Basnage. Cet ouvrage, imprimé à Venise en deux tomes *in-folio*, parut en 1748 avec ce titre : *Liturgie Romaine, qui comprend trois Sacramentaires, savoir, de St. Léon, de Gélase, & l'ancien de St. Grégoire, &c.* Cet ouvrage a été reçu comme très-utile, & faisant honneur à la Religion.

Ce

Ce travail fini, M. Muratori entreprit la défense d'une lettre de Benoît XIV à l'Evêque & Prince d'Ausbourg, au sujet d'une Religieuse qui y étoit en réputation de sainteté, contre la censure qu'en avoit faite Christian de Windheim, Protestant, ainsi que de quelques opinions du St. Pere, dans son grand ouvrage de la canonisation des Saints. L'ouvrage de M. Muratori fut une Dissertation qui parut en 1749, imprimée à Lucques; elle est intitulée: * *Des abus qui se glissent dans la Religion, ou Apologie de la Lettre de N. S. P. Benoît XIV à l'Evêque d'Ausbourg.* Il écrivit aussi en 1748

* *De navis in Religionem incurrentibus, sive Apologia Epistolæ à Sanctissimo D. N. Benedicto XIV, P. M. ad Episcopum Augustanum scriptæ.*

une lettre remplie d'érudition sur l'obélisque du champ de Mars, que le même Pape avoit fait découvrir : elle étoit adressée à M. l'Abbé Bandini, qui la fit imprimer à Rome en 1750, à la suite de la Dissertation qu'il avoit faite pour donner des éclaircissements sur ce monument.

En fouillant sur les montagnes du Plaisantin en 1747, on en avoit tiré une grande table de bronze, qui avoit rapport aux enfants trouvés ou orphelins, garçons & filles que l'Empereur Trajan faisoit nourrir en Italie à ses dépens : elle portoit une inscription très-longue. M. Muratori, ayant eu aussi-tôt une copie des premières lignes, se hâta de donner l'explication de cet antique dans une Dissertation latine, qui a été insérée

dans le cinquieme tome des Mémoires sur les Sciences de la Société *Colombaria*, avec une lettre par laquelle il l'y avoit adressée, & une autre Dissertation de lui sur un (a) Plaid tenu à Ravenne au mois d'Août 1001 par l'Empereur Othon III & le Pape Sylvestre II.

Je finirai cet article par l'excellent Traité qu'il a donné sur (b) *le bonheur public*. Il fut d'abord imprimé à Venise en 1749, sous le nom de Lucques, & ensuite à Lucques même dans la même année. Le jugement qu'en ont porté beaucoup de Savants

(a) M. Muratori met le Pape avant l'Empereur, sans doute en vertu de la donation du Roi Pepin & de celle de Charlemagne : il auroit dû néanmoins avoir égard aux droits de Seigneur suzerain que Charlemagne s'étoit réservés.

(b) *Della publica felicità.*

dans les lettres qu'ils lui ont écrites à ce sujet, en fait assez l'éloge. Voici ce que lui en marqua en particulier le Comte de Richecourt, Gouverneur de tous les Etats de l'Empereur François I en Italie. “ J'ai lu avec la
», plus grande satisfaction le bel
», & très-utile ouvrage sur le
», bonheur public que vous venez
», de mettre au jour, sujet bien
», digne de votre génie & du zele
», dont vous êtes animé pour le
», bien public. J'ai vu avec plaisir
», que l'introduction des manu-
», factures de soie dans cette
», ville, & la loi sur les fidéi-
», commis que j'ai proposée &
», obtenu de S. M. I. a eu l'ap-
», probation d'un Ecrivain aussi
», judicieux, & qui tient par son
», mérite un rang si distingué
», parmi les grands Hommes.

„ Votre suffrage me flatte ex-
„ trêmement, & devient pour
„ moi, je vous l'assure, un nou-
„ vel & puissant motif, de con-
„ tribuer, autant que je le pour-
„ rai, à la félicité des Sujets de
„ mon auguste Maître, selon son
„ intention, sur-tout en me ré-
„ glant sur vos principes, & en
„ suivant les vues pleines de sa-
„ gesse que présente par-tout
„ votre Traité.



CHAPITRE NEUVIEME.

*Des critiques qui ont été faites
des ouvrages de M. Muratori,
& de ses disputes littéraires.*

IL n'est point de Savant, point d'Homme de Lettres qui ait autant écrit, ni qui ait été autant critiqué que M. Muratori. Tant de matieres qu'il a traitées, tant d'opinions en vogue par défaut de critique qu'il a combattues, ont ouvert un vaste champ de bataille à des Adversaires sans nombre qui l'ont assailli de toutes parts, beaucoup avec violence, certains même avec une espece d'acharnement, quelques-uns néanmoins avec assez de modération & de bonne foi; mais presque toutes ces

attaques ont porté à faux, & il en est peu qu'il ait cherché à repousser en répondant à ses contradicteurs, par des ouvrages exprès, non qu'il manquât d'armes défensives, ou qu'il fût trop peu de cas de ceux qui l'attaquoient, mais parce qu'il n'aimoit pas interrompre les occupations de son cabinet, & perdre son temps à des querelles littéraires, quand il n'en trouvoit pas le sujet assez important. Tout au plus, lorsque les sujets critiqués se représentoient dans quelque autre ouvrage qu'il faisoit ensuite, il profitoit à propos de l'occasion de se défendre & de justifier ce qu'il avoit avancé : au reste il n'étoit pas si attaché à son sentiment qu'il ne fût toujours disposé à se rétracter, comme il l'a fait quelquefois, si la critique lui paroissoit

juste, ou s'il reconnoissoit de lui-même qu'il s'étoit trompé : il marquoit même de la satisfaction des critiques judicieuses, pourvu qu'il n'y eût pas ce ton passionné, cette âcreté de style trop ordinaire aux Ecrivains qui prétendent reprendre les défauts des autres. Il y a à ce sujet de quoi s'étonner, en voyant jusqu'où en ce genre le déchaînement s'est échappé contre lui de la part d'un très-grand nombre d'Auteurs, quoiqu'il n'ait jamais traité ses Adversaires qu'avec toute sorte d'égards, & une modération qu'il a même portée quelquefois jusqu'au respect.

Celle qu'il témoigna pour les critiques en grand nombre qu'éprouva sa Poétique, fut telle qu'il n'y répondit pas du tout, quoiqu'il y en eut entr'autres.

quelques-unes qui furent très-animées.

Il n'en fut pas de même des querelles qu'on lui fit au sujet de ses écrits sur les villes de Comacchio & de Ferrare. Les Princes de la Maison d'Est avoient toujours prétendu que la Chambre Apostolique possédoit mal-à-propos & leur avoit enlevée la ville de Comacchio avec ses vallées, & qu'elle en avoit également usurpé le domaine sur l'Empire Romain, qui leur en avoit toujours donné l'investiture sans aucune interruption depuis l'an 1354. Des démêlés, qui survinrent entre l'Empereur Joseph & la Cour de Rome, leur donnerent lieu de faire valoir leurs droits. L'Empereur donna ordre à ses Officiers d'en reprendre possession, & Clément XI prit

aussi-tôt les armes ; mais cette voie n'est pas la plus sûre pour le Pape , & la Cour de Rome fait bien mieux ses affaires par la négociation. On y recourut , en s'accordant à examiner à l'amiable les titres & les raisons de part & d'autre , tant sur le Duché de Ferrare que sur la ville de Comacchio , la Maison d'Est prétendant que la Cour de Rome le lui avoit enlevé de même. Il y eut à ce sujet à Rome beaucoup de conférences entre les Ministres des trois Cours ; & , après de grands débats , les difficultés n'étant pas plus éclaircies , on ne termina rien. Dans cette chaleur des esprits , on prit des Ecrivains de part & d'autre. Le Duc de Modene chargea l'Abbé Muratori de défendre ses droits ; la Cour de Rome choisit le Prélat

Fontanini & l'Abbé Zaccagni pour prendre soin de ses intérêts. Fontanini, homme chaud, fier & méprisant, qui avoit été lié d'une étroite amitié avec M. Muratori, en perdit entièrement les sentimens dès qu'il vit qu'il avoit affaire à lui dans cette dispute. Le premier ouvrage qui parut à ce sujet, fut une Lettre de ce Prélat, à laquelle M. Muratori répondit par un écrit intitulé : *Observations sur une Lettre, &c.* Il fit ensuite, par ordre du Duc son maître, une Supplique adressée à l'Empereur, pour lui demander la permission de repliquer aux écrits de M. Fontanini & de l'Abbé Zaccagni, après quoi il donna en 1711 son ouvrage intitulé : * *Questions sur*

* *Quistioni Comacchiesi.*

Comacchio. Ce n'est pas tout ; pour instruire pleinement le Public des raisons & des droits de l'Empereur & de la Maison d'Est, & répondre aux Jurisconsultes Romains, il donna en 1712 un autre ouvrage, qu'il intitula : (a) *Pleine exposition, &c.* & en 1714 il en fit paroître un autre, qui traitoit (b) *des titres de la Maison d'Est sur Ferrare, &c.* Cette affaire, qui tira en longueur, parut quelque temps abandonnée ; mais en 1720 la Cour de Rome ayant renouvelé ses intrigues auprès de l'Empereur Charles VI, M. Fontanini donna un petit ouvrage intitulé : (c) *Reponse à divers écrits contre*

(a) *Piena esposizione, &c.*

(b) *Ragioni della sereniss. Casa d'Est sopra Ferrare, &c.*

(c) *Riposta a varie scritture contra la Santa Sede, in proposito di Comacchio, pubblicate dopo l'anno 1711.*

le St. Siege, qui ont été publiés depuis 1711 au sujet de Comacchio. Cet ouvrage, achevé d'imprimer le 9 Octobre 1720, ne fut pas d'abord rendu public; M. Muratori, en ayant eu un exemplaire au sortir de la presse, le réfuta aussi-tôt par un autre, qu'il intitula : * *Examen d'un ouvrage qui a pour titre, Réponse à divers écrits*. Celui-ci fut fait & imprimé avant la fin de l'année; & malgré la célérité avec laquelle il le composa, il fut trouvé à Rome même le meilleur de tous ses ouvrages, tant pour la force des raisons, que pour la grande modération avec laquelle il s'y défendoit d'un Adversaire qui l'avoit attaqué avec un tas

* Difamina, &c.

d'injures, & des traits les plus indécents.

L'honneur que se fit M. Muratori dans ces disputes, & la réputation qu'elles lui donnerent, le firent rechercher avec empressement pour entreprendre la défense des prétentions d'une autre Puissance sur Parme & Plaisance; mais il répondit que ce qu'il avoit fait pour la Maison d'Est étoit un tribut qu'il devoit & qu'il avoit rendu à son Prince, qu'à l'égard des querelles des autres Souverains, il ne vouloit pas s'en mêler.

Son Adversaire, M. Fontanini, n'en fut que plus furieux contre lui, & voulut conséquemment se déchaîner à son ordinaire contre quelques-uns de ses autres ouvrages. M. Muratori ne fut ni effrayé de ses menaces,

ni touché de ses critiques : il répondit néanmoins à une dans un écrit intitulé : *Primo Esame*, pour réfuter les calomnies de ce Prélat contre Castel Vetro, dans son *éloquence Italienne* ; mais il négligea celles qu'il y avoit répandues contre lui, en le dénonçant au Public comme fauteur d'hérétiques pour avoir fait l'éloge de ce Poëte, & comme hérétique lui-même pour avoir osé attaquer le St. Siege dans ses droits & dans ses possessions.

Quelques écrits de M. Muratori, sur certaines matieres de Philosophie & de Jurisprudence, ne furent pas exempts de contradiction, mais il les laissa défendre à ceux qui voulurent en prendre la peine, & ne s'en mêla point : il répondit par occasion dans quelques-uns à certaines

critiques de ses Anecdotes latines, & laissa les autres; il en fit de même pour la vie qu'il avoit donnée d'Alexandre Tassoni. Son grand ouvrage des Ecrivains d'Italie, qui fut reçu avec une approbation générale, & sur lequel le P. Montfaucon lui écrivit dans les termes les plus honorables & les plus flatteurs*, fut néanmoins aussi en butte aux traits de la critique. La seule à laquelle il répondit, fut celle du P. Rossi, Carme,

* « Le grand ouvrage que vous donnez
 „ au jour vous rend illustre dans toute l'Eu-
 „ rope; il est fort recherché à Paris & dans
 „ toute la France, & d'une grande utilité
 „ à tous ceux qui travaillent sur l'histoire.
Lettre du P. Montfaucon, du 29 Août 1729.

„ Le Recueil intitulé *Rerum Italicarum*
 „ *scriptores*, dont vous allez publier le 27.
 „ & dernier tome, a eu une approbation
 „ générale, & rendra votre nom célèbre
 „ dans les siècles à venir. *Autre lettre du*
même, du 17 Décembre 1737.

qui s'étoit plaint avec aigreur & importunité de ce qu'il avoit dit au désavantage de son Ordre. La réponse que lui fit M. Muratori, en en discutant l'origine, dut lui être encore plus désagréable. Il eut un assaut d'un autre genre sur ce qu'il avoit dit des Corfes dans la préface de l'histoire de cette nation, que c'est *un peuple féroce & grossier*; mais la lettre pleine de reproches qu'il reçut à ce sujet, dans laquelle on le menaçoit de le faire assassiner, s'il ne se rétractoit, ne lui causa aucune inquiétude, il ne fit qu'en rire, & se contenta de la brûler.

Il ne fit pas plus de cas de toutes les satyres du Journal Romain contre ses Annales d'Italie, non plus que des réflexions critiques du Sieur Vital sur le

même ouvrage. A l'égard de la critique que fit le Marquis Maffei, de sa *Dissertation sur la hache sépulcrale*, il n'y fut pas de même indifférent ; il paroît même qu'il chercha à adoucir ce Seigneur, qui étoit indisposé à son égard à cause de ce qu'il avoit dit en combattant le sentiment : c'est du moins ce qu'on peut inférer de la manière dont il en parle dans le premier tome de son * *Treſor des Inscriptions*. Quant aux critiques du P. Martin, Bénédictin de Saint-Maur, & de M. Mazzocchi, Chanoine de Naples, il n'y répondit pas. C'étoit, comme je l'ai dit, non par un sentiment de mépris, mais pour suivre la maxime qu'il s'étoit faite, de ne

* Tesoro d'Iscrizioni.

pas perdre son temps en disputes ; aussi la pratiqua-t-il à l'égard de plusieurs Savants qui voulurent reprendre bien des endroits de son Trésor des Inscriptions : il les laissa dire , & ne repliqua pas un mot ; il savoit , en faisant cet ouvrage , qu'il n'étoit pas possible qu'il ne lui échappât des fautes , à cause des difficultés qui s'y rencontroient , & qui lui étoient insurmontables.

Je ne rappellerai point ici la querelle que l'on fit à M. Muratori , ou plutôt l'espece de persécution qu'il éprouva au sujet du vœu de défendre l'Immaculée Conception , en ayant assez parlé dans le Chapitre précédent. Celle qu'on lui suscita à Saltzbourg en 1740 , paroît sortir de la même source , & fut à peu près semblable , mais eut une fin plus

heureuse. Des Hommes de Lettres, & d'un goût épuré par les bonnes études qu'ils avoient faites en Italie, avoient formé dans cette ville une Société pareille à nos Académies. Leur but étant d'établir une bonne méthode dans les écoles, en en corrigeant les défauts, en en retranchant les inutilités, & y substituant à la place des instructions utiles & propres à exciter l'émulation, ils conseillèrent entr'autres la lecture du Traité de M. Muratori sur * *la modération en matiere de Religion*. Les Bénédictins, qui tiennent l'Université, croyant y voir une nouveauté dangereuse, entreprirent de décrier les Membres de cette Académie, en

* *De ingeniorum moderatione in Religionis negotio.*

répandant que l'ouvrage qu'ils conseilloient étoit hérétique, & que l'Auteur (a) étoit chef de la nouvelle secte des Francs-Maçons : on suscita les Capucins par une lettre supposée de leur Général ; on imprima un sermon fanatique sur la dévotion à la Vierge, où l'on faisoit parade de principes opposés aux siens. L'Archevêque (b), pour appaiser le trouble, eut beau faire retirer les exemplaires de cet imprimé, & donner ses ordres aux Confesseurs, un Prédicateur fut assez hardi pour prêcher en sa présence *la nécessité d'invoquer la Sainte Vierge pour être sauvé. Averti*

(a) Pure impertinence d'une mauvaise allusion, ou d'une méprise faite à l'occasion du nom *Muratori*, qui en Italien signifie des *Maçons*.

(b) M. le Baron de Thun.

de ce qui se passoit, M. Muratori crut devoir écrire au Syndic ou Recteur de l'Université, pour se plaindre & demander la réparation d'honneur qui lui étoit due. Il en reçut une réponse par laquelle, en niant certains faits, en en excusant d'autres, on convenoit de ce qui regardoit le Livre de *la modération en matière de Religion*, & celui des *exercices spirituels*. M. Muratori les défendit par une réplique. Pendant ce temps-là le désordre fut porté si loin à Saltzbourg que, pour couper le mal dans sa racine, l'Archevêque destitua le Doyen de la Faculté de Théologie, qui étoit un des plus fougueux, & qui, dans un acte public, en traitant M. Muratori de la manière la plus injurieuse, avoit soutenu la même doctrine

que les Jésuites de Palerme sur la question du vœu pour défendre l'Immaculée Conception ; ensuite, le temps de la visite des écoles étant arrivé, l'Archevêque ordonna la réforme des études ; le Recteur & le Vice-Chancelier de l'Université furent destitués, & l'on en substitua d'autres mieux disposés. Ainsi finit cette affaire, qui fit grand bruit en Allemagne, & fit beaucoup rire les Savants d'Italie. Les Jésuites ne parurent pas s'en mêler ; mais seroit-il probable qu'ils n'y eussent pris aucun intérêt, (pourvu même qu'ils ne l'eussent pas suscitée) eux qui ont toujours si bien su se mettre de part en tout ; dont on suivoit la querelle qu'ils avoient fait naître ; & qui, par leur politique, ont toujours été *comme le vis-argent*,

qui s'insinue dans tous les métaux, & ne s'allie avec aucun?

M. Muratori n'avoit eu cette affaire que par contre-coup & indirectement : le démêlé qu'il eut ensuite avec le Cardinal Querini fut plus direct ; il s'agissoit du retranchement des Fêtes, que M. Muratori desiroit en faveur des pauvres artisans & des gens de la campagne. Le Pape Benoît XIV avoit fait à ce sujet un écrit plein de science & d'érudition, pour faciliter aux Evêques d'Italie la réforme qu'il y avoit à faire ; & ayant voulu savoir son sentiment, notre Docteur avoit répondu à la confiance du souverain Pontife par un autre écrit, où il établissoit les raisons pour lesquelles le retranchement des Fêtes lui paroissoit nécessaire. L'Archevêque de Fermo fut le premier

premier, conjointement avec ses Suffragants, à en adopter l'idée. Conséquemment il dressa une Lettre Pastorale adressée à ses Diocésains, pour les instruire de la faveur qui leur étoit accordée, & il en fit présenter une copie à Rome au Cardinal Querini, qui étoit sur le point de partir pour Bresse. Ce Cardinal y répondit dès son arrivée par une lettre à l'Archevêque, où il blâmoit ce Prélat d'avoir demandé l'Indult qu'il avoit obtenu, & réfutoit ses raisons. L'Archevêque repliqua au Cardinal, & ils s'écrivirent plusieurs lettres à ce sujet. Le Cardinal ayant fait part de toutes ces pièces à M. Muratori, & l'ayant prié de lui marquer librement son sentiment, il le fit avec sa franchise ordinaire par amour pour les pauvres,

quoiqu'il prévît qu'il déplairoit à cette Eminence. Pour cela il fit un écrit intitulé : * *Défense de tout ce qu'a écrit Lamindo Pritanio sur le retranchement des Fêtes*. Le Cardinal y répondit vivement par une Lettre à tous les Evêques d'Italie ; & M. Muratori , ne croyant pas pouvoir garder le silence , y fit une réplique très-forte. Enfin le Pape prit sagement le parti de rendre un Décret , par lequel il imposa silence , en décidant néanmoins en faveur de M. Muratori contre le Cardinal , que le point controversé n'appartenoit point au dogme , mais seulement à la discipline ecclésiastique. La contestation ainsi assoupie , grand nombre d'Evêques , tant de l'Italie

* Difesa di quanto ha scritto , &c.

que du dehors , se sont pourvus auprès du Pape pour diminuer le nombre des Fêtes chacun dans leurs Dioceses.

Ce ne furent pas là les seules critiques qu'éprouverent les ouvrages de M. Muratori sur les matieres de Théologie. Il y en eut encore beaucoup pour lesquelles il fit comme pour toutes les autres , je veux dire , qu'il n'y répondit pas : cependant il ne manqua pas pour cela d'apologies ; le célèbre Pere Concina , Dominicain , prit hautement sa défense sur la question du jeûne séparé de l'abstinence à la fin de son histoire du probabilisme ; mais parmi toutes ces critiques , il y en a une qui doit paroître bien singuliere , & dont j'ai déjà dit quelque chose * ; c'est celle

* Chapitre 8^e.

de son ouvrage intitulé : *De la bonne dévotion des Chrétiens*. Ce livre avoit été bien reçu , & personne ne l'avoit attaqué pendant la vie de l'Auteur , excepté le Cardinal Querini , qui ne l'avoit fait que par pure humeur. M. Muratori eut à peine cessé de vivre que les Jésuites & leurs partisans l'affaillirent avec la plus grande fureur ; il n'est pas croyable jusqu'où ils poussèrent la satyre , les calomnies & les fausses imputations , d'autant plus hardis à attaquer l'ouvrage qu'ils n'avoient plus rien à craindre de l'Auteur. Le P. Piazza , Jésuite de Syracuse , se déchaîna contre lui de la maniere la plus outrageante ; mais ce fut à Naples sur-tout que la guerre fut plus animée. Un Prédicateur * dé-

* Le fameux P. Pepe , Jésuite.

clama en chaire contre le livre, & s'efforça de décrier la mémoire de M. Muratori, jusqu'à dire qu'il étoit mort sans Sacrements, qu'il étoit hérétique & damné; & pendant qu'il prodiguoit ses invectives en public, ses Confre-res le secondoient dans les conversations particulieres. Ces déclamations exciterent en peu de temps dans cette grande ville un soulèvement universel. On fut obligé d'imposer silence sur cet ouvrage au Prédicateur, qui, dans son dépit, avertit ses Auditeurs qu'il ne leur en parleroit plus, parce que les enfants du diable lui avoient fermé la bouche. Cependant il arriva tout le contraire de ce que s'étoient proposé ces faux Apôtres. Personne ne trouvant dans le livre le mal qu'ils lui attribuoient, il s'en fit

un débit extraordinaire & plusieurs éditions ; il fut plus estimé que jamais, & ceux qui le décrioient n'eurent pour fruit de leurs impostures que de s'être décriés eux-mêmes & couverts de confusion.



CHAPITRE DIXIEME.

L'usage que M. Muratori fit du temps, sa maniere ordinaire de vivre, & ses talents naturels.

AVOIR le grand nombre d'ouvrages que M. Muratori a mis au jour, la postérité ne pourra jamais se persuader que la vie d'un seul homme y ait suffi, ou du moins on croira la sienne beaucoup plus longue qu'elle ne l'a été en effet. C'est même ce qui est arrivé de son vivant aux étrangers qui, ne le connoissant que par sa réputation, & trompés par la multitude de ses productions, lui donnoient quatre-vingts ans, lorsqu'il n'en avoit pas encore soixante. Quelques-uns venus à

Modene , & détrompés par lui-même , ne pouvoient se remettre de leur étonnement , ni comprendre comment en si peu d'années , parmi les occupations du saint Ministère , obligé d'ailleurs d'écrire tant de lettres & de lire tant de livres des autres , il avoit pu en faire tant lui-même , & sur tant de matieres différentes. Lorsqu'on lui demandoit comment il avoit pu faire : “ Tout
,, mon secret pour cela , disoit-
,, il , a été de faire un bon usage
,, du temps , & tout autre qui
,, avec les talents & la santé
,, que Dieu m'a donnés , ayant
,, comme moi les facilités néces-
,, saires pour se livrer à l'étude ,
,, en feroit le même usage , pour-
,, roit faire autant que moi ,,
En effet , il fut toujours très-
économe du temps , dont il

connoissoit le prix, en égard surtout à la brièveté de la vie. Souvent on l'a entendu par ce principe remercier Dieu de lui avoir donné tant de goûts pour les sciences, qu'il trouvoit son repos & sa satisfaction dans l'étude, parce qu'il avoit bien employé le temps, & évité une infinité de tentations qui naissent du sein de l'oisiveté. De-là son assiduité à cet exercice, & sa constance à en soutenir la fatigue, dont on trouveroit difficilement des exemples. A la réserve des visites qu'il rendoit quelquefois le matin à ses amis pour savoir ce qui se passoit dans le monde, & d'une promenade d'une heure qu'il faisoit avec eux tous les soirs sans y manquer, il ne se permettoit aucun divertissement. Il dormoit sept heures; le reste

de son temps, tant de la nuit que du jour, étoit distribué de façon qu'il n'en laissoit aucune portion inutile. Excepté ce qu'il employoit le jour en différentes heures à la récitation de l'office divin, à la célébration de la sainte Messe, & à ses repas, qui étoient très-courts, il passoit tout le reste à la Bibliothèque Ducale : il donnoit le soir à ses lettres & à l'étude, ainsi que le matin avant que de sortir ; il en faisoit autant les jours de Fêtes tout le temps qu'il n'employoit pas soit au confessionnal & aux autres fonctions du Ministère, soit à la visite des malades & à d'autres œuvres de charité ; il faut cependant en excepter celui qu'il passoit à la campagne, qui étoit d'environ deux mois & demi : alors, pour l'ordinaire, il

se contentoit de lire les livres qu'il y avoit portés, toujours en quantité, & d'écrire des lettres, ou de faire les tables des ouvrages qu'il avoit sous presse. Je dis pour l'ordinaire, parce qu'il ne s'en fit pas une regle absolue & sans exception. Plusieurs ouvrages considérables ont été les fruits de ces sortes de vacances; de ce nombre sont ses *Observations sur les Poésies de Pétrarque*, son *Traité de la peste*, sa seconde réponse au Cardinal Querini. On lui disoit quelquefois, en le voyant toujours un livre à la main, que ce n'étoit pas là le moyen de se reposer de ses fatigues, comme il se le proposoit en prenant l'air de la campagne; à quoi il répondoit que " s'il „ n'avoit pas cette ressource pour „ passer quelques heures du jour,

„ ses vacances l'auroient fatigué
„ au lieu de le délasser ; que loin
„ de s'y récréer , il n'y auroit
„ pris que de la tristesse & de la
„ mélancolie „. Ayant eu en
1720 une maladie considérable ,
son Médecin , qui la crut causée
en grande partie par son appli-
cation à l'étude , lui conseilla
de modérer ses occupations lit-
téraires , en l'assurant qu'elles
pouvoient déranger entièrement
sa santé , & même abréger ses
jours. “ J'ai toujours oui dire ,
„ lui répondit M. Muratori, qu'il
„ falloit que chacun mourût dans
„ son métier. - A la bonne heure ;
„ repliqua le Médecin , mais non
„ par son métier „. Il suivit ce
sage conseil tout le temps que
dura sa convalescence , qu'il
passa à la campagne , évitant de
s'appliquer trop fortement ; mais

lorsqu'il fut bien rétabli, revenu en ville, il reprit ses études avec la même ardeur qu'auparavant, & continua jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire, jusqu'à sa soixante-seizième année complete, sans que sa santé se soit trouvée jamais altérée de l'application qu'il donnoit à l'étude, & qui étoit ordinairement de douze heures par jour, ce qui venoit sans doute de ce que le travail ne lui coûtoit pas comme à d'autres, & qu'au lieu d'y éprouver de la fatigue, il y goûtoit le plus grand plaisir; aussi avoit-il coutume de dire " qu'il seroit bien-
 ,, tôt mort s'il étoit confiné dans
 ,, un lieu où il n'eût point de
 ,, livres, & où il ne lui fût pas
 ,, permis d'écrire ,, .

Autant qu'étoit exacte & régulière la méthode que suivoit

M. Muratori dans la distribution & l'usage de son temps, autant l'étoit celle de sa maniere de vivre, ce qui probablement n'a pas peu contribué à le faire jouir constamment d'une bonne santé, & à lui donner une assez longue vie. Excepté sa maladie de 1720, qui fut dangereuse & longue, il n'eut jamais que des indispositions légères & de peu de durée : ce n'étoit pas que son tempérament fût fort & robuste, au contraire, il étoit d'une complexion foible & délicate, ce qui faisoit pour lui une raison de plus de s'observer dans le boire & le manger ; aussi se trouvoit-il bien rarement à aucun festin, & il étoit aussi rare qu'il en donnât chez lui ; lorsqu'il ne pouvoit s'en dispenser, il s'abstenoit de toute liqueur & de tous les mets

épicés ; il aimoit bien mieux la simplicité de sa table avec des mets ordinaires & en petite quantité , que toute la délicatesse & la somptuosité des autres. Il alloit à la campagne deux fois l'année , au printemps & en automne ; le plus grand divertissement qu'il y prenoit étoit de faire de longues promenades dès le grand matin & vers le soir , croyant non-seulement utile , mais nécessaire pour la conservation de la santé , de se donner du mouvement : c'est pour cette raison qu'il ne se plaignoit jamais , lors même qu'il fut avancé en âge , d'avoir à monter à la Bibliothèque Ducale , dont l'escalier est de 90 degrés. Il aimoit à suer dans les temps chauds , pensant que la sueur purifie la masse du sang , & dégage les

vaisseaux : il ne se chauffoit jamais l'hiver, si ce n'est un peu les pieds dans les plus grands froids, & évitoit les maisons où l'on faisoit grand feu ; du reste il usa très-sobrement des ressources de la médecine : il ne buvoit que de l'eau pendant tout le mois de Mai, ce qui lui tenoit lieu de purgatif pour toute l'année, & se faisoit saigner tout au plus une fois par an, mais selon qu'il le jugeoit à propos, sans recourir à l'ordonnance d'un Médecin. C'est avec ce régime qu'il a poussé sa carrière plus que bien d'autres, qui, avec un tempérament plus robuste, & bien moins de travail & de fatigue d'esprit, ne la conduisent pas aussi loin.

Mais il faut tant de choses réunies pour faire un grand Homme de Lettres, un Savant,

qu'on ne doit pas s'étonner qu'il y en ait si peu : outre un bon usage du temps & le plan d'une vie réglée exactement suivi, il faut encore beaucoup de talents naturels, une volonté forte & constamment soutenue, beaucoup de livres dont on puisse user à son gré, & des guides sûrs dont on prenne & suive les avis : qu'une seule de ces conditions manque, on n'ira jamais bien loin en fait de littérature & de science. Nous avons vu combien le goût & l'inclination de M. Muratori le portoit aux sciences, & le bonheur qu'il eut de trouver les moyens les plus favorables de se livrer à l'étude. Les talents naturels dont Dieu l'avoit pourvu, qui furent vraiment privilégiés, & le bon usage qu'il en fut faire, produisirent le grand Homme

qu'annonce & fait connoître la multitude de ses ouvrages.

On ne peut douter que ce ne fût un génie supérieur & doué des talents les plus éminents pour les sciences. Ses œuvres si multipliées, & sur tant de sujets différents, où l'on reconnoît par-tout la touche du grand maître, en rendent un témoignage authentique; par-tout on y voit briller un sens & une sagacité de discernement d'une finesse peu commune, un ordre merveilleux dans les idées & la distribution des matières, une clarté & une précision singulieres dans l'expression, & une facilité extraordinaire à s'expliquer & à se faire entendre, & toujours de la manière la plus heureuse dans les choses les plus difficiles & les sujets les plus abstraits;

avantages qui caractérisent le beau génie qu'il avoit en partage , mais qui ne suffisoient pas encore pour faire connoître toute l'étendue de ses talents & la force de son esprit : un trait surtout le distingue principalement. On fait que la méthode ordinaire des Gens de Lettres , pour la composition d'un ouvrage , est d'en préparer les matériaux , d'en distribuer les parties , & de ramasser toutes les idées relatives à leur sujet , pour s'en servir comme d'autant de guides dans leur travail. M. Muratori n'eut pas besoin de cette pratique , & n'en fit point usage. Telle étoit la force & l'étendue de son génie , qu'elle le rendit capable de former à la fois tout l'ensemble d'un ouvrage , de le diviser & d'en distribuer toutes les parties

fans rien écrire , quelque grand & difficile qu'en fût le sujet ; & lorsqu'il commençoit à en traiter quelqu'un , il étoit déjà si bien disposé & digéré dans son esprit , qu'il ne faisoit autre chose qu'écrire de suite & comme un autre auroit transcrit. Souvent il ne distinguoit les chapitres , & ne faisoit les sommaires d'un ouvrage que quand il étoit fini ; & il a continué cet usage jusqu'à la fin de sa vie , quoique sa mémoire fut , disoit-il , de beaucoup diminuée. Cet avantage si rare & si précieux , joint à sa vaste érudition , lui donnoient la facilité avec laquelle il composoit en très peu de temps les plus grands ouvrages. Il ne mit qu'un an aux neuf premiers tomes de ses Annales d'Italie ; la seconde partie des Antiquités de

la Maison d'Est ne lui coûta qu'un peu plus de cinq mois , & trois lui suffirent pour son Traité du Paradis contre Burnet , Evêque Protestant de Salisbury , encore n'y travailla-t-il que dans la Bibliotheque Ducale ; & à l'égard de l'année qu'il donna aux Annales d'Italie , il en faut ôter le temps qu'il prit pour ses vacances. Une autre preuve de la force & de l'étendue de son génie , c'est qu'il lui est souvent arrivé de faire trois ouvrages à la fois , sans éprouver la moindre confusion dans ses idées : il en quittoit un pour en prendre un autre , sans que le travail du second se ressentît de l'application qu'il venoit de donner au premier ; quelquefois il faisoit à la fois différentes parties d'un même ouvrage , comme on l'a

observé dans ses *Antiquités d'Italie du moyen âge*, composées de soixante-cinq Dissertations, qui font autant de Traités; on l'a vu en suivre plusieurs dans une même matinée, reprenant le fil de chacune au premier coup d'œil.

L'avantage qu'eut M. Muratori du côté de la mémoire ne fut point inférieur à celui de son génie; il ne lui falloit que lire ou entendre lire pour retenir, & ce qu'il savoit une fois il le savoit toujours; rien ne lui échappoit, ni nom, ni date, tout lui étoit présent, jusqu'au nombre & à l'endroit de la page où il avoit lu les choses: il fut de plus doué d'une vue excellente, qu'il conserva jusqu'à sa mort sans altération. Enfin, pendant tout le cours d'une vie si laborieuse, &

qu'on peut dire avoir été remplie d'une application continuelle, il jouit d'une santé constamment soutenue, ce qui est bien nécessaire à un homme de Lettres pour faire une étude suivie des sciences, & la faire avec succès.



CHAPITRE ONZIEME.

*Les vertus de M. Muratori, &
sa mort.*

EN vain sans vertu on réuniroit toutes les connoissances, toute l'érudition possible. Les vertus, plus que toutes les sciences, font le chrétien ; & à titre d'Homme de Lettres & d'Ecclésiastique, elles doivent encore plus en constituer le mérite. M. Muratori ne fut pas seulement un génie & un savant du premier ordre, il fut encore, par l'assemblage des plus belles vertus, un grand homme de bien. Tous ceux qui l'ont connu, tant de son pays que d'ailleurs, peuvent lui rendre ce témoignage.

La

La piété, qui est proprement Sa piété. la vertu de la Religion, & , comme le dit St. Ambroise, le fondement de toutes les autres, consiste à rendre à Dieu le culte que nous lui devons, comme à notre premier principe & à notre dernière fin. M. Muratori en suçà ses sentiments comme avec le lait, & de bonne heure elle jeta de profondes racines dans son cœur. Dès ses plus tendres années il eut une grande horreur du péché, & un grand amour pour la vertu; & ces dispositions si heureuses s'accrurent & se fortifierent de plus en plus en lui à mesure qu'il avança en âge: il les nourrissoit par la fréquentation des Sacrements, par la lecture des saintes Ecritures, des ouvrages des SS. Peres, & de tous les bons livres, à quoi il

joignoit la pratique de l'oraison ; exercices qui contribuèrent à lui faire faire dans la piété les plus grands progrès, & qu'il continua toute sa vie. Cette piété le rendoit si attentif à observer les Commandemens de Dieu, qu'il évitoit avec soin non-seulement les péchés griefs, mais jusqu'aux moindres fautes, & qu'il ne se feroit pas permis le plus léger mensonge. Il avoit la même exactitude à l'égard des préceptes de l'Eglise, particulièrement pour ce qui concerne les jeûnes, dont il fut toujours, & dans sa vieillesse même, très-rigide observateur.

Sa dé-
votion
& son
amour
pour
Jesus-
Christ.

Il étoit plein d'amour & de dévotion pour Jesus-Christ, son cœur en étoit pénétré, & lorsqu'il en parloit, c'étoit toujours de la maniere la plus affectueuse ;

mais c'est sur-tout dans les fonctions du saint Ministère, & plus encore dans la célébration de l'auguste Sacrifice, qu'on remarquoit sa dévotion; dès sa préparation, son visage changeoit tellement, qu'il paroissoit un autre homme: de-là l'attention, le recueillement qu'il avoit à l'Autel & dans toutes les cérémonies de l'Eglise; de-là son zèle à exciter dans les autres cette dévotion, cet amour pour Jesus-Christ, dont il étoit rempli lui-même. Il ne pouvoit se laisser au confessionnal & dans les catéchismes d'en faire connoître la nécessité & les avantages, & d'en recommander la pratique; de-là son Livre de la *bonne dévotion*, & celui des *exercices spirituels*, qu'il fit dans la même vue, ainsi qu'une priere

en forme de litanies, qu'il faisoit chanter dans son Eglise dans le temps de l'instruction.

sa foi. Mais toute la dévotion possible ne seroit rien sans la foi, vertu sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. Elle fut très-vive en M. Muratori pour toutes les vérités révélées; & son attachement aux dogmes de la Religion Catholique, dont il avoit étudié à fond les principes, lui fit embrasser avec empressement les occasions de les défendre, comme on le voit par ses deux premiers tomes d'*Anecdotes*, par son *Traité de la modération nécessaire en matiere de Religion*, sa *Philosophie morale*, son *Traité du Paradis*, la *Dissertation* qu'il mit à la tête de sa Liturgie, & son *Opuscule sur les abus qui se glissent dans la*

Religion, sans parler de plusieurs autres livres, où il a soutenu par occasion les mêmes dogmes, & réfuté les fausses opinions des Hétérodoxes. Son zele pour la Religion lui donnoit de l'horreur pour toute croyance contraire à la nôtre, cependant il n'avoit que de la compassion pour ceux qui étoient nés dans l'hérésie; il desiroit ardemment leur conversion, il écrivit même à quelques-uns pour les engager à embrasser la Religion Catholique; & en 1749, le Cardinal Querini ayant fait des propositions pour la réunion des Protestants d'Allemagne, qui paroissoient ne pas trop s'en éloigner, M. Muratori témoigna son regret de ce que son âge, & sa santé devenue mauvaise, ne lui permettoient pas d'accompagner

ce Cardinal en Allemagne pour travailler à une œuvre si importante pour la Religion ; mais il ne pouvoit souffrir les Pyrrhoniens , & tous ceux qui s'acharment à décrier & anéantir tout ce qui s'appelle Religion : il regardoit comme certain que personne n'arrive à un tel excès que par une ignorance volontaire & criminelle , ne sachant & ne voulant pas savoir résoudre les difficultés qui se rencontrent , ou par un orgueil monstrueux & l'abus que l'on fait des lumières de son esprit , ne cherchant qu'à détruire & nullement à édifier , pour pouvoir être libertin impunément , & se laisser aller sans remords au gré de ses passions.

Autant qu'étoit vive la foi de M. Muratori , autant étoit

ferme l'espérance qu'il avoit du secours de Dieu pour cette vie, & de sa gloire dans l'éternité, non qu'il comptât sur le mérite de ses œuvres, il savoit trop qu'aux yeux de Dieu nous ne méritons rien, ni ne pouvons jamais rien mériter par nous-mêmes, n'ayant dans notre propre fond que le péché & une impuissance générale à tout bien qui soit digne de Dieu; mais sa confiance étoit uniquement appuyée sur les mérites infinis de Jesus-Christ: c'est par lui qu'il espéroit d'avoir part un jour au bonheur sans bornes que Dieu a préparé à ses élus. Appuyé sur un fondement si solide, on eût dit, quand il en parloit, qu'il en étoit assuré, tant son visage annonçoit le calme d'une véritable sécurité; aussi, loin de

craindre la mort, il la vit arriver d'un air serein & content, & s'y disposa avec une égale tranquillité. Un endroit sur-tout de ses ouvrages où l'on peut voir des traits bien marqués de son espérance, c'est la priere à Jesus-Christ, par laquelle il termine son Traité du Paradis; on ne peut la lire sans en reconnoître les sentiments & les expressions.

Sa charité.

Mais, comme le dit St. Paul, quelque foi, quelque espérance que l'on ait, ce n'est rien si l'on n'a pas la charité; elle seule fait le prix de toutes les vertus, elle en est la forme, dit St. Thomas, les consacre, les rend méritoires, parce qu'il n'appartient qu'à elle de les rapporter * *comme il*

* *Sicut oportet.*

faut à la dernière fin , & * il n'y en a aucune de véritable sans elle. Qu'elle ait couronné celles de M. Muratori , c'est ce qui n'a pas besoin de preuve , après ce qui a été dit de sa piété , de sa dévotion & de son zèle pour le service de Dieu ; mais la charité a aussi le prochain pour objet , & en ce sens on ne peut disconvenir qu'il ne l'ait possédée dans un degré éminent & bien peu commun : outre les preuves que j'en ai données en parlant de ses aumônes & de sa vigilance pastorale pour procurer le bien spirituel & temporel de ceux qui lui étoient confiés , je crois devoir rapporter ici quelques faits où elle parut avec éclat , &

* *Nulla vera virtus potest esse sine caritate,*
S. T. 2. 2. Q. 23. Od. 7.

qui la caractérisent d'une manière singulière. Un particulier priant un jour M. Muratori de lui prêter une somme considérable qui lui manquoit pour l'établissement de sa fille, comme il se trouva hors d'état de lui rendre ce service, il lui donna le peu qu'il avoit d'argenterie & la chaîne d'or dont l'Empereur l'avoit gratifié, afin qu'en les mettant en gage chez un Banquier il en pût tirer l'argent qui lui étoit nécessaire.

Il étoit porté à obliger, & c'étoit lui faire plaisir que de lui fournir l'occasion d'en faire aux autres; sur-tout en matière de littérature & de science, lorsqu'on lui demandoit son avis, c'étoit avec la plus grande cordialité qu'il communiquoit les lumières & les connoissances

qu'il avoit acquises par une longue étude , & souvent des savantes découvertes qu'il avoit faites en matiere d'érudition , d'où il est arrivé plusieurs fois que d'autres les ont publiées avant lui , & s'en sont fait honneur , sans même faire mention de lui. Souvent en passant dans la ville , de jeunes enfants l'ont consulté sur leurs difficultés de grammaire ; il les écouta toujours avec bonté , prenant autant de plaisir à les instruire que des Savants qui auroient eu recours à lui sur des points de la plus grande importance , & il finissoit toujours par les animer à l'étude.

M. Muratori exerça encore plus sa charité à procurer le bien spirituel du prochain , & surtout des plus grands pécheurs ; lorsqu'il lui en venoit quelqu'un,

il le recevoit avec tant de cordialité & de bonté, qu'il le pénétrait par la douceur de ses manieres en même temps que par l'onction de ses paroles, & le ramenoit à la pénitence. Souvent il a éprouvé ces heureux effets des discours qu'il faisoit dans l'Eglise. Les traits de flamme qu'il lançoit dans ses discours alloient jusqu'au cœur de ses Auditeurs, & souvent des personnes de mauvaise vie, qu'il avoit touchées, venoient déposer à ses pieds le poids accablant de leurs iniquités: quittant tout pour les écouter, il y passoit quelquefois les matinées entieres, & non content de les soutenir par ses exhortations, il leur donnoit toutes les semaines quelque secours pour les garantir du danger de retomber, auquel

l'indigence auroit pu les exposer.

Par un effet de sa charité, il ne pouvoit voir des personnes se battre ; toutes les fois qu'il en rencontroit, il engageoit ceux qui étoient présents à les séparer, les reprenant de leur inaction ; & quelquefois se jetant au milieu des combattants, en arrêtoit la fureur : ainsi lui arriva-t-il un jour d'accourir si à propos à deux soldats qui se battoient, dont l'un alloit assommer l'autre, qu'arrêtant le bras qui étoit levé, il empêcha le coup, & fit cesser la querelle.

La charité de M. Muratori étoit universelle, & ne faisoit acception de personne ; les ennemis y avoient part aussi-bien que les amis ; c'est ce qu'éprouva bien un malheureux qui avoit

cherché à prostituer sa fille, & à qui M. Muratori l'avoit fait enlever pour la garantir. Ce misérable avoit voulu l'assassiner, & il n'avoit évité le coup qui lui étoit porté qu'en se jettant dans une maison dont la porte étoit ouverte, & la fermant sur lui. Loin d'avoir aucun ressentiment de cet attentat, il fit enforte qu'il n'en fût point parlé; il fit même assurer l'assassin qu'il lui pardonnoit, & qu'il n'avoit aucune intention de le déferer à la Justice. Un autre, qui avoit menacé de l'assassiner, ayant été mis en prison par ordre du Gouvernement, il n'est point d'instances & de sollicitations que ne fit M. Muratori jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa liberté, & il le dédommagea par une aumône considérable du préjudice que

quelques jours de prison avoient pu lui causer ; il en usoit de même pour les injures & les offenses , au lieu de chercher à s'en venger , il n'y répondoit que par des bienfaits.

Avec les talents qu'eut M. Muratori , il auroit pu avoir une vie plus brillante , si son humilité ne s'y fût opposée ; elle fit qu'il n'eut jamais d'autres vues que celles de la Providence , qu'il ne s'étudia qu'à les connoître & à les suivre en tout , sans se mettre en peine de faire mouvoir pour sa fortune le moindre ressort , toujours content de l'état où Dieu l'avoit mis. Il fut appelé très-jeune à Milan sans qu'il y pensât ; il fut rappelé de même à Modene par le Duc Raignauld sans s'y attendre , & ne pensa plus à en sortir. La chaire d'élo-

Son humilité.

quence de Padoue , qui lui fut présentée de la maniere la plus honorable , les offres avantageuses que lui fit le Marquis d'Ormea pour l'attirer à Turin , ne purent l'engager à renoncer à sa médiocrité ; il se trouvoit heureux d'être attaché au service de son Prince par un état honnête , qui , en lui donnant une subsistance suffisante , ne lui imposoit d'autre obligation que de ce qui faisoit son plaisir , & , pour ainsi dire , son unique satisfaction , qui étoit de vivre parmi les livres , & de pouvoir s'occuper à son gré des matieres qui flattoient plus son goût & son inclination. Il eut à la vérité dans sa jeunesse le desir qu'ont ordinairement tous les Auteurs , de se faire honneur par ses ouvrages ; mais il ne tarda pas à

y renoncer, aussi-bien qu'aux moyens qu'on emploie de même pour se donner de la réputation; & loin de s'enfler des marques d'estime qu'il reçut de toutes parts, il n'en fut que plus modeste. Quels que fussent ses connoissances, ses lumieres & tous ses talents, il croyoit toujours que les autres lui étoient de beaucoup supérieurs, & s'estimoit très-peu lui-même, jusqu'à dire que plus il avoit étudié, plus il s'étoit convaincu qu'il ne savoit rien. C'est par ce sentiment que, pressé par quelqu'un, qui portoit son nom, de faire sa généalogie, il répondit que "ce
,, qu'il en savoit, c'est qu'il étoit
,, fils d'un pauvre homme, que
,, ses connoissances à cet égard
,, ne remontoient pas au-delà
,, de son grand-pere, qu'il ne

„ vouloit pas en favoir davan-
„ tage , & qu'il ne convenoit pas
„ à un pauvre homme comme
„ lui de faire sa généalogie „.
Un autre lui disant dans sa der-
niere maladie que son nom seroit
toujours célèbre dans le monde :
“ Toutes les choses de ce monde,
„ repliqua-t-il , sont des baga-
„ telles dont je n'ai que faire ;
„ il me suffit que Dieu me fasse
„ la grace que mon nom soit
„ écrit dans le Ciel „. Ces traits
suffiroient sans doute pour faire
connoître son humilité ; il en est
cependant encore un que je ne
puis me passer de rapporter. Ren-
contrant un jour dans un temps
de neige une pauvre femme
vieille & aveugle , qui étoit
toute éplorée de ce qu'une pe-
tite fille qui la conduisoit l'ayant
abandonnée , elle ne savoit com-

ment s'en retourner chez elle ; il la consola , & lui ayant fait prendre un bout de son manteau , il la conduisit jusqu'à sa maison , qui étoit assez loin dans la ville , au grand étonnement de tous ceux qui le virent exercer cet acte d'humilité & de charité tout ensemble. Quelqu'un dans le chemin s'étant offert pour prendre sa place :
 “ Puisque j'ai commencé, dit-il,
 ,, laissez-moi , de grace , ache-
 ,, ver de lui rendre ce service ,,.

Compagne inséparable de l'humilité, la douceur fut également une vertu de M. Muratori, & avec d'autant plus de mérite que son tempérament y étoit plus opposé. Naturellement vif & plein de feu , avec un sang très-facile à s'enflammer, il étoit fort porté à la colere ; mais il

Sa dou-
 ceur.

avoit tellement subjugué cette passion en lui par l'étude de la Philosophie morale, & plus encore de la Religion, qu'elle y paroïssoit absolument détruite. Aux propos les plus défagréables, aux injures même & aux outrages les plus atroces, comme il en éprouva souvent de la part des gens en querelle & des libertins incorrigibles, il monroit un visage tranquille & serein, & ne répondoit que par des expressions pleines de modération & de bonté, qui souvent rame-noient les esprits & les soumet-toient. Souvent insulté par des pauvres insolents, depuis la défense de mendier qu'il avoit obtenue, il les entendoit en riant, comme si on lui eût dit des choses agréables; tout au plus, en s'adressant à ceux qui l'accom-

paignoient : “ Ces gens ne comprennent pas , disoit-il , que l’on ne veut que leur bien , leur plus grand avantage ; ils en sont plus dignes de compassion ,. C’est par cet esprit de modération , de douceur , que , bannissant tout ressentiment , ou il ne répondit pas aux écrits remplis d’injures & d’invectives des Hommes de Lettres , ou qu’il n’y répondit que par des raisons , non qu’il y fût insensible ; il est convenu souvent qu’en les lisant il sentoit sa bile s’émouvoir & sa tête s’échauffer ; mais il avoit pour maxime de ne prendre la plume pour répondre , quand il jugeoit à propos de le faire , que lorsqu’il étoit rendu à lui-même , & que cette émotion étoit dissipée.

De sa grande douceur naissoit

la patience avec laquelle il supportoit les défauts des autres, & particulièrement des personnes fatigantes & importunes, qu'il recevoit & écoutoit avec la plus grande tranquillité. Parmi ces personnes, les scrupuleuses tiennent sans doute le premier rang, & la réputation qu'il avoit d'être savant & bon Directeur, lui en attiroit souvent : il ne s'en mettoit pas en peine, quoiqu'elles lui fissent perdre beaucoup de temps au confessionnal; il les accueilloit & les conduisoit avec toute sorte de bonté & de charité; par ce moyen il venoit à bout de vaincre leur attache opiniâtre à leurs propres idées, & les ayant une fois rendues dociles, il les guérissoit de cette espece de maladie : aussi, pour instruire les enfants, rien ne le

rebutoit pour leur apprendre les vérités de la Religion ; mais c'est dans les maladies , & sur-tout dans la dernière , qu'il a pratiqué cette vertu avec la plus grande constance. Les situations les plus incommodes , les douleurs les plus vives & les plus aiguës ne lui arrachèrent pas la moindre plainte. Sur la fin , privé de la vue , quoiqu'il dût être très-sensible à cette perte , il la supporta , ainsi que ses souffrances , qui devinrent générales dans toutes les parties de son corps , avec une patience invincible & une résignation entière , ne disant autre chose que ces paroles , *mon Dieu , mon Jesus , secourez-moi.* Instruit que * l'affliction produit

* *Tribulatio patientiam operatur , patientia autem probationem , probatio verò pem , spes autem non confundit.* Rom. c. 5. v. 3.

la patience, que la patience produit l'épreuve, l'épreuve l'espérance, & que cette espérance n'est point trompeuse, il bûvoit non-seulement avec tranquillité, mais même avec joie le calice que la main de Dieu lui présentoit. C'est dans ces dispositions, jointes à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'après avoir reçu tous les Sacraments avec la plus grande dévotion, il termina sa carrière le 23 Janvier 1750, âgé de 77 ans trois mois & deux jours. Son corps fut transporté le 24 à l'Eglise de Ste. Marie de Pomposa, & enterré avec beaucoup de solennité par le premier Archiprêtre de la Cathédrale, Grand-Vicaire de Modene, depuis Evêque de Reggio, qui fut assisté de tous les Curés de la ville. Il y eut

eut à ses funérailles un grand concours de personnes de tout état, & sur-tout des pauvres, qui exprimoient leur reconnoissance de tant de secours qu'ils en avoient reçu pendant sa vie, par les prieres qu'ils faisoient pour lui après sa mort.

Ainsi finit M. Muratori, l'un des plus savants hommes qu'ait jamais eu l'Italie. Il étoit d'une taille ordinaire, bien fait, & avec assez d'embonpoint; il avoit le visage long, avec beaucoup de couleurs, le nez grand, le front large & élevé, & les yeux d'un bleu clair. Un grand air de douceur, mêlé de gravité, lui gagnoit d'abord l'affection & le respect; la candeur de son ame étoit peinte sur son visage; une religieuse franchise & une modestie incomparable régnoient

Son portrait & son caractère,

dans ses discours & dans tout son maintien : il avoit les manieres affables & polies avec tout le monde ; sa conversation étoit enjouée , & il aimoit à voir dans les autres , sur-tout dans les jeunes gens , une gaieté honnête : il joignoit à une pureté de mœurs singuliere un sens merveilleux & une rare prudence , dont il donna souvent des preuves , particulièrement quand il s'agissoit d'imaginer des expédients pour accommoder les différends. On ne trouvoit en lui ni hauteur , ni ostentation , ni envie , ni haine , ni mépris d'autrui ; il n'y avoit que de l'humilité , de la douceur , de la modération , de la bonté & de l'estime pour tout le monde ; en un mot , il avoit toutes les bonnes qualités des Gens de Lettres , & il n'en avoit pas les défauts.

Outre la bienveillance, l'estime & la confiance de ses Souverains, & celles du Pape Benoît XIV, dont il fut honoré d'une maniere particuliere & marquée, en beaucoup de circonstances, qu'il seroit trop long de détailler, il eut encore l'estime & la confiance de l'Empereur Charles VI, du Roi d'Angleterre Georges I, des Rois de Sardaigne Victor-Amédée & Charles-Emmanuel, à présent régnant; enfin de tous les Savants Italiens & étrangers. Les Jésuites mêmes, entr'autres le P. Zaccaria, dans le second volume de la *Storia Letteria d'Italia* de 1751, & le P. Berthier, dans le Journal de Trévoux, au mois de Février & d'Avril de 1754, ont rendu hommage à son mérite & à ses talents. Il fut

Membre de l'Académie Royale de Londres, & de presque toutes celles d'Italie ; toutes les critiques, les invectives & les satyres qu'il a éprouvées pendant sa vie & après sa mort, au lieu d'obscurcir sa réputation, n'ont servi qu'à réhausser sa gloire. On a mis sur sa sépulture une tombe de marbre avec cette épitaphe :

*Hic jacent mortales exuviae
Ludovici Antonii Muratorii
Immortalis memoriae
Viri.
Obiit X Kal. Februarii
Anno Jubilæi M. DCC. L.*

On en a fait ensuite une autre plus étendue, que l'on a placée au-dessus de la principale porte de l'Eglise ; on la lit en ces termes :

*Ludovico. Antonio. Muratorio
Hujus. Ecclesiae. olim. præposito
Ambrosianæ. dein. Estensis. Bibliothecæ*

Ici repose la dépouille mortelle
De Louis-Antoine Muratori,
Dont la mémoire sera immortelle.
Il mourut le 21 Janvier, l'an du Jubilé 1750.

A la mémoire de Louis-Antoine Muratori,
Autrefois Curé de cette Eglise,
D'abord Bibliothécaire du College Ambrosien,

K 3

Præfetto

Sub. Raynaldo. I. & Francisco. II.

Mutinæ. Regii. Mirandulæ &c. Ducibus

Viro. incomparabili

Solidæ. veræque. pietatis. cultori

Compluribus. editis. libris. celeberrimo

In. omni. fere. Scientiarum. genere

Dottissimo

Inter. Litteratos. sui. ævi. viros

Nemini. secundo

De Religione. Italia. Litterisque

Optime. merito

Regiæ. Londin. & plerumq. Italic.

Academiarum. sodali

Qui Ecclesiam. hanc. vetustate. fatiscentem

Suo. ære. instauravit

Et. sacra. suppellectile. ditavit

Obque. in. ea. institutum. & large. dotatum

Pium. caritatis. opus

Mérito. Pater. pauperum. appellandus

Avunculo. Amantiss. & Beneficentiss.

X. Kal. februarii. anno M. DCC. L

Vita functo

Ætatis. suæ. LXXVII

Mensibus. III. & diebus. II.

Joannes. Franciscus. & fortunatus

Fratres. Soli. Muratori

Monum. hoc. mærentes. posuerunt.

Préposé ensuite à la Bibliothèque d'Est

Sous Regnauld I. & François II.

Ducs de Modene, de Reggio, de la Mirandole, &c.

Homme incomparable,

D'une piété véritable & solide,

Très célèbre par la multitude de ses ouvrages,

Savant du premier ordre en tout genre

De science.

Il ne fut inférieur à aucun homme de Lettres

De son temps.

Il fut Membre de l'Académie Royale de Londres

Et de la plupart de celles d'Italie.

Il rétablit à ses frais cette Eglise

Qui tomboit en ruine :

Il la pourvut d'ornemens & de toutes les choses

nécessaires pour le service divin.

Le pieux établissement de charité qu'il y a fait,

& qu'il a amplement doté,

Est un titre qui doit lui mériter d'être appelé

le Pere des pauvres.

Il mourut le 21 Janvier 1750,

Agé de 77 ans.

Jean, François & Fortuné Soli Muratori,

Trois freres, ses Neveux,

Affligés de la perte d'un Oncle chéri,

Qui les a comblés de bienfaits,

Lui ont érigé ce monument.

Fin de la Vie de M. Muratori.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 350

LECTURE 10

THE ELECTROMAGNETIC FIELD

1. THE ELECTRIC FIELD

2. THE MAGNETIC FIELD

3. GAUSS'S LAW

4. AMPERE'S LAW

5. ENERGY AND MOMENTUM

6. WAVES

7. RELATIVITY

8. QUANTUM MECHANICS

9. PARTICLES

10. FIELDS

11. QUANTUM ELECTRODYNAMICS

12. SUMMARY

13. REFERENCES

14. APPENDIX

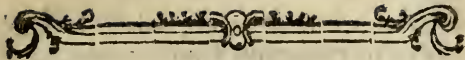
15. INDEX

16. GLOSSARY

17. BIBLIOGRAPHY

18. AUTHOR INDEX

19. SUBJECT INDEX



CATALOGUE

DES OUVRAGES

DE M. L. A. MURATORI.

A *Anecdota Latina*, &c. Anecdotes Latines, tome 1, à Milan, 1697, in-4. Tome 2, aussi à Milan, 1698. Tome 3 & 4, à Pavie, 1713.

Vita e Rime di Carlo-Maria Maggi. La Vie & les Poésies de Charles-Marie Maggi, à Milan, 1700, 5 vol. in-12.

I primi disegni della Repubblica Letteraria d'Italia, rubati al segreto e donati alla curiosità de gli altri cruditi da Lamindo Pritanio. Plan d'une République Littéraire en Italie, découvert & présenté à la curiosité des Savants, par Lamindo Pritanio, à Naples, c'est-à-dire, à Venise, 1703, in-8. 96 pages.

Prolegomena ad veritatis & pacis emanates. Avertissement à ceux qui aiment

la vérité & la paix, mis à la tête de l'ouvrage qui a pour titre : *Elucidatio Augustiniana de divina gratia Doctrina*, &c. à Cologne, 1705.

Della perfetta Poesia Italiana. De la perfection de la Poésie Italienne, 2 vol. in-4. à Modene, 1706, ensuite à Venise, 1723, avec les notes critiques de M. l'Abbé Antoine-Marie Salvini; & en dernier lieu, encore à Venise en 1748.

Introduzione alle paci private. Moyens faciles pour accommoder les différends des Particuliers, in-8. à Modene, 1708.

Riflessioni sopra il buon gusto intorno le Scienze e le Arti. Réflexion sur le bon goût par rapport aux Sciences & aux Arts, sous le nom de Lamindo Pritanio, in-12. à Venise, 1708, réimprimées avec la 2^e. partie à Cologne (c'est-à-dire à Naples) en 1715, in-4. ensuite en 2 tomes in-12. à Venise, 1716, 1723, 1742, 1751, 1755.

Osservazioni sopra una Lettera intitolata : Il dominio temporale della Sede Apostolica sopra la città di Comac-

chio. Observations sur une Lettre intitulée : *Le domaine temporel du S. Siege sur la ville de Comacchio*, à Modene, 1708, & à Francfort, 1713, traduit en françois, à la Haye, 1710.

Anecdota Græca. Anecdotes Grecques, in-4. Pavie, 1709.

L'Articolo XIII del tomo V del Giornale de' Letterati d'Italia, in cui si da' l'estratto de i versi e prose, siccome de Teatro di Pier-Jacobo Martelli. L'Article XIII du v^e. tome du Journal des Savants d'Italie, où l'on donne l'extrait des Poésies & des ouvrages en prose, de même que du Théâtre de Pierre-Jacques Martelli.

Supplica di Rinaldo I, Duca di Modena alla S. Ces. Maesta di Giuseppe I, Imperadore per le controversie di Comacchio. Supplique du Duc Raynaud I à l'Empereur Joseph I, sur les disputes au sujet de Comacchio, à Modene, 1710, ensuite à Francfort, 1713.

Quisizioni Comacchiesi. Disputes sur Comacchio, à Modene, 1711, & depuis à Francfort, 1713.

Vita e Rime di Francesco Petrarca. La Vie & les Poésies de François Petrarque, in-4. à Modene, 1711, & à Venise, 1727 & 1741.

Vita del P. Paolo Segneri, juniore; ed Esercizi spirituali secondo il metodo, del medesimo Padre. La Vie du P. Paul Segneri, le jeune; & Exercices spirituels selon la méthode du même Pere, 2 vol. in-8. à Modene, 1720. Ces deux ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois à Venise, & la dernière en 1753.

Piena esposizione de i diritti Imperiali ed Estensi sopra la Città di Comacchio. Exposition complete des droits de l'Empire & de la Maison d'Est sur la ville de Comacchio, in-fol. à Modene, 1712, traduit en françois, & imprimé in-4. à Utrecht en 1713.

Governo della peste politico, Medico ed Ecclesiastico. Conduite que le Gouvernement, les Médecins & les Ecclésiastiques doivent tenir pendant la peste, à Modene, in-8. en 1714, & réimprimé en 1721. *Colla relazione della peste di Marsiglia,* avec une relation de la peste de Mar-

feuille. On réimprima aussi cet ouvrage à Milan, à Turin, à Bresse, à Pesaro, & il en a été fait plusieurs éditions à Messine à cette occasion; les deux premières parties ont été traduites en Anglois, & imprimées à Londres.

De ingeniorum moderatione in Religionis negotio. De la modération nécessaire pour traiter des matières de Religion, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, Paris, in-4. 1714, Cologne, 1715, Francfort, in-8. ensuite à Vérone & à Venise, 1721, 1727, 1741, 1752.

Antichità Estensi. Preuves de l'ancienneté de la Maison d'Est, 1^e. partie, in-fol. à Modene, 1714, 2^e. partie, 1740.

Disamina di una scrittura intitolata: Risposta a varie scritture in proposito della controversia di Comacchio. Examen d'un écrit intitulé: Réponse à différents écrits sur les démêlés concernant Comacchio, in fol. à Modene, 1720.

Della carità cristiana, in quanto essa è amore del prossimo. De la charité:

chrétienne , considérée comme amour du prochain , *in-4.* à Modene , 1723 , plusieurs fois ensuite à Venise , la dernière en 1751 , traduit en françois , & imprimé en 2 vol. *in-12.* à Paris en 1745.

Rerum Italicarum scriptores, &c. Les Auteurs qui ont écrit sur l'Italie , 27 vol. *in-fol.* donnés depuis 1723 jusqu'en 1738 , à Milan. Il y en a eu un autre tome en 1751 , & l'on en attendoit un dernier qui devoit contenir une table générale.

Vita ad Opere critiche di Ludovico Castel Vetro. La Vie & les Œuvres critiques de Castel Vetro.

Motivi di credere tuttavia ascoso, e non iscoperto in Pavia l'anno 1695, il sacro corpo di S. Agostino. Motifs que l'on a de croire que le corps de S. Augustin est toujours caché , & n'a pas été découvert , en l'année 1695 , *in-4.* à Trente , (c'est-à-dire à Lucques) 1730.

La Filosofia morale, &c. La Philosophie morale , *in-4.* à Vérone en 1735 , ensuite à Naples en 1737 , à Milan , & enfin à Venise , *in-8.* en 1754.

Primo esame dell'eloquenza Italiana di Monsig. Fontanini. Premier examen de l'éloquence Italienne du Prélat Fontanini, sans lieu d'impression, 1737, réimprimé avec quelques additions en 1739, à Rovereto, (c'est-à-dire à Venise) dans le Recueil intitulé : *Esami di vari Autori.* Examens de divers Auteurs.

De Paradiso, &c. adversus Thomæ Burneti librum de statu mortuorum. Du Paradis, &c. contre le Livre de Thomas Burnet, sur l'état des morts, in-4. à Vérone, 1738, & in-8. à Venise, 1755.

Antiquitates Italiæ mediæ ævi, &c. Antiquités d'Italie du moyen âge, 6 vol. in-fol. donnés à Milan depuis 1738 jusqu'en 1743.

Vita di Alessandro Tassoni. La Vie d'Alexandre Tassoni, in-8. à Modene, 1739, & à Venise à la tête de son Poëme *La secchia rapita.* Cette Vie a été augmentée par l'Auteur, & réimprimée in-4. & in-8. à la tête du même Poëme en 1744, & ensuite in-8. à Venise en 1747.

Novus Thesaurus veterum Inscriptionum. Nouveau Trésor d'Inscriptions

anciennes, 6 vol. in-fol. imprimés
à Milan depuis 1739 jusqu'en 1743.

De superstitione vitandâ. De l'attention
qu'il faut avoir à éviter la supersti-
tion, sous le nom d'*Antonius Lam-
pridius*, in-4. Milan (Venise) 1742.

De i difetti della Giurisprudenza. Des
défauts de la Jurisprudence, in-fol.
à Venise, 1742, in-4. à Naples,
in-12. à Trente, & une autre fois
à Venise, in-8. en 1743.

*Epistolæ Ferdinandi Valdesii, sive Ap-
pendix ad Librum Antonii Lampridii
de superstitione vitandâ.* Lettres de
Ferdinand Valdesius, ou Addition
au Livre d'Antoine Lampridius,
sur l'attention qu'il faut avoir d'é-
viter la superstition.

*Il Cristianesimo felice nelle Missioni de
i Padri della Compagnia di Gesu nel
Paraguay.* Le Christianisme heu-
reux dans les Missions des Peres de
la Compagnie de Jesus au Para-
guay, 1^e. partie, in-4. à Venise,
1743, 2^e. partie en 1749, réim-
primé en 2 vol. 1752; la 1^e. partie
traduite en françois, & imprimée
à Paris en 1754.

Annali d'Italia dal principio dell'era cristiana sino all'anno 1749. Annales d'Italie, depuis le commencement de l'ere chrétienne jusqu'à l'année 1749, 12 vol. in-4. à Milan (Venise) depuis l'année 1744 jusqu'en 1749, imprimé depuis à Rome en 24 vol. in-8. avec des Préfaces critiques du P. Joseph Catalani de l'Oratoire de S. Jérôme de la Charité, à Naples, & une seconde fois à Milan (Venise) en 1753, en 17 vol. in-8. Cet ouvrage a été traduit en Allemand, & imprimé à Leipsick. Il paroît un 13^e. vol. édit. de Lucques, & l'on imprime actuellement le 14^e. qui contiendra la table de tout l'ouvrage.

Delle forze dell'intendimento umano, o sia il Pirronismo confutato. Des forces de l'entendement humain, ou le Pyrrhonisme réfuté, in-8. à Venise en 1745, 1748 & 1756.

Della forza della fantasia. De la force de l'imagination, in-8. à Venise, deux fois en 1745.

Lusitanix Ecclesiæ Religio in administrando Pœnitentiæ Sacramento. Exac-

titude de l'Eglise de Portugal dans l'administration du Sacrement de Pénitence, à Modene, 1747, in-4.

Della regolata divozione de' Cristiani. De la bonne dévotion des Chrétiens, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, in-8. à Venise, 1747, 1748, & in-12. en 1752, à Florence & à Trente en 1749, deux fois in-12. à Naples sous le nom de Trente, & en dernier lieu à Florence en 1768.

Vita di Benedetto Giacobini. La Vie de Benoît Jacobini, in-8. à Padoue, 1747, traduite en latin, à Venise en 1755, & à Padoue, 1753.

Liturgia Romana vetus. L'ancienne Liturgie Romaine, 2 vol. in-fol. à Venise, 1748.

Risposta di Lamindo Pritanio ad una Lettera dell'Eminentiss. Sig. Card. Querini intorno alla diminuzione delle Feste. Réponse de *Lamindo Pritanio* à son Eminence Monseigneur le Cardinal Querini, au sujet de la diminution des Fêtes, dans le Recueil des écrits sur cette matière, à Lucques, 1748 & 1752.

De navis in Religionem incurrentibus, sive Apologia à Sanctissimo D. N. Benedicto XIV Pontifice Maximo ad Episcopum Augustanum. Des abus qui se glissent dans la Religion, ou Apologie de la Lettre du Pape Benoît XIV à l'Evêque d'Aufbourg, à Lucques, 1749, in-8.

Della pubblica felicità, oggetto de i buoni principi. Du bonheur public, objet des bons Princes, in-8. Lucques (Venise) 1749, & réellement à Lucques la même année.

Dell'insigne tavola di bronzo spettante a i fanciulli e fanciulle alimentari di Trajano Augusto nell'Italia disotterrata nel territorio di Piacenza l'anno 1747. Sur une table de bronze remarquable, qui avoit été trouvée en fouillant dans le territoire de Plaisance concernant les enfants, garçons & filles, à l'entretien desquels l'Empereur Trajan fournissoit en Italie, in-8. à Florence, 1749. Cet ouvrage a été réimprimé dans la 2^e. partie des Emblèmes d'Antoine-François Gori.

Opuscules de M. Muratori, imprimés parmi les ouvrages des autres Auteurs.

Vita di Carlo Maria Maggi e di Francesco Lemene. La Vie de Charles-Marie Maggi & de François Lemene sont dans le premier tome des Vies des Arcades, imprimées à Rome en 1708; la 2^e. a été traduite en latin par le Docteur Lamī, & imprimée dans le 2^e. tome intitulé: *Memorabilia Italorum eruditione præstantium*, à Florence, 1747.

Vita Caroli Sigonii. La Vie de Charles Sigonius à la tête de ses Œuvres, dont M. Muratori fut Editeur, à Milan, 1732.

Vita del Marchese Gian-Gioseffo Orsi. La Vie du Marquis Jean-Joseph Orsi, à Modene, 1735, in-8. réimprimée dans le 2^e. tome de ses Œuvres, & dans le 11^e. tome des Opuscules du P. Calogerà.

Dissertazione sopra un' iscrizione ritrovata nella città di Spello. Disserta-

tion sur une inscription trouvée dans la ville de Spello, au même tome du P. Calogerà.

Dissertazione sopra l'ascia sepolcrale. Dissertation sur la hache sépulcrale, à Rome, 1738, dans le 2^e. tome des Essais des Dissertations de l'Académie Etrusque de Cortone.

Vita Raynaldi I, Ducis Mutinæ, &c. Vie de Raynauld I, Duc de Modene, dans le Recueil du Docteur Lami.

Vita Francisci Torti. La Vie de François Torti à la tête de ses Œuvres, imprimées à Venise en 1743, & réimprimées en 1753.

Dissertazione sopra un' iscrizione spettante alla città di Frejus in Provenza. Dissertation sur une inscription concernant la ville de Fréjus en Provence, dans le 31^e. tome des Opuscules du P. Calogerà, 1744.

Dissertazione sopra i servi e liberti antichi. Dissertation sur les esclaves & les affranchis des anciens, imprimée dans le 1^{er}. tome de l'Académie de Florence.

Placitum Ravennæ apud Classem habitum à Sylvestro II, P. M. & Othone III Augusto. Plaid tenu à Ravenne au quartier de Classe par le Pape Sylvestre II & l'Empereur Othon III. Cette piece, accompagnée des Notes qu'y a ajoutées M. Muratori, a été mise dans le 5^e. vol. des Emblèmes de Gori, imprimé à Florence en 1747.

Lettres de M. Muratori, imprimées séparément, ou insérées dans les ouvrages des autres Auteurs.

Lettera a i generosi e Cortesi Letterati d'Italia. Lettre aux Savants d'Italie, qui joignent la politesse & l'honnêteté aux sentiments, in-4. à Venise, 1705.

Lettera in difesa del Marchese Orsi e di un passo di Lucano. Lettre pour défendre le Marquis Orsi sur un passage de Lucain, à Boulogne, 1707, à Modene en 1735, dans l'ouvrage de ce Seigneur au sujet

d'un autre intitulé : *La maniere de bien penser*, &c. Celui du Marquis Orsi a pour titre : *Lettere di diverse Autori in proposito delle considerazioni*, &c. Lettres de différents Auteurs au sujet des Réflexions, &c.

Epistola ad Joannem Albertum Fabricium, scripta Mutinæ id Octobris 1709, vel Commentarium de Vitâ & scriptis Joannis Alberti Fabricii, editum Hamburgi, 1737. Lettre à Jean-Albert Fabricius, écrite à Modene le 15 Octobre 1709, ou Commentaire sur la Vie & les Ecrits de Jean-Albert Fabricius, imprimé à Hambourg, 1737.

Epistola ad Cl. V. Godefridum Guilielmum Leibnitium de connexione Brunsvicensis familiae cum Estensi. Lettre à M. Godefroi Guillaume Leibnitz, sur la parenté de la Maison de Brunswick avec la Maison d'Est, au 3^e. tome des Ecrits que M. Leibnitz a donné sur cette matiere.

Lettera di Lamindo Pritanio ad uno de gli Autori del Giornale d'Italia. Lettre de Lamindo Pritanio à un des

Auteurs du Journal d'Italie, à Modene, 1716, réimprimée dans la Préface du Traité sur la modération nécessaire dans les matieres de Religion, dernière édition à Venise, 1752.

Epistola ad Cl. V. Joannem Baptistam Davinium, de potu vini calidi. Lettre à M. Jean-Baptiste Davini, sur la méthode de boire le vin chaud, à Modene, 1720 & 1725, dans le Traité de M. Davini, sur le même sujet.

Lettera all' Illustrissimo Signor Apostolo-Zeno, intorno alle cagioni della dimora di Torquato Tasso in S. Anna di Ferrara. Lettre à Monsieur Apostolo-Zeno, sur les causes de la détention de Torquato Tasso à Ste. Anne de Ferrare, au 10^e. tome des Œuvres de ce Poëte, de l'édition commencée à Venise en 1732.

Votum Ludovici Antonii Muratorii circa Dissertationem de jejuniis cum esu carniis conjungendo. Sentiment de Louis-Antoine Muratori, sur la Dissertation concernant le jeûne sans abstinence de viande, faite
par

par Alexandre Mantegazzi. On le trouve dans le Livre intitulé : *Giudicio del dottissimo ed eruditiss. Signor Dottore e Proposto Ludovico Antonio Muratori intorno la Dissertazione latina de jejunio, &c.* imprimé à Parme en 1737.

Lettera al Signor Conte Ferdinando Scotti, sopra la Comunione della Messa. Lettre à M. le Comte Ferdinand Scotti, sur la Communion à la Messe, du 18 Septembre 1743, imprimée avec d'autres Lettres sur le même sujet, sans nom de lieu.

Lettera al Signor Conte Giuseppe-Maria Imbonati, in lode del Signor Abate Francesco Puricelli, Milanese, celebre Poeta. Lettre à M. le Comte Joseph Marie Imbonati, à la louange de M. l'Abbé François Puricelli, Milanois, Poëte célèbre, imprimée à Milan, à la tête des Poésies de M. Puricelli.

Lettera al Signor Abate Angiol-Maria Bandini, sopra l'obelisco di campo Marzo, fatto scoprire dal regnante sommo Pontefice. Lettre à M. l'Abbé Ange-Marie Bandini, sur l'obélisque du champ de Mars que le Pape

régnant a fait découvrir. Elle est jointe à la Dissertation sur ce sujet, que le même Abbé a fait imprimer à Rome en 1750.

Lettere due al Signor Giuseppe Pecci.
Deux lettres à M. Joseph Pecci. Elles sont avant la Préface de son ouvrage sur les avantages de la Langue Grecque, intitulé : *Pregi della Lingua Græca*, imprimé à Naples en 1743.

Il y a encore beaucoup de Lettres de M. Muratori répandues dans un grand nombre de Livres, mais qui ne contiennent que des éloges de leurs Auteurs, & n'ont aucun objet particulier qui oblige à en faire mention.

Œuvres posthumes.

De i pregi dell'eloquenza popolare. Des avantages de l'éloquence populaire, in-8. à Venise, 1750, & à Naples, avec les Poésies de M. Muratori, déjà imprimées.

Dissertazioni sopra le Antichità Italiane, &c. 3 vol. in-4. à Milan (Venise) 1751, ensuite à Rome & à Naples, 1755.

Ouvrages non imprimés.

Dissertatio de barometri depressione. Dissertation sur la descente du vis-argent dans le barometre, au R. P. Bacchini.

Panegyricus Ludovico XIV, Christianissimo Galliarum Regi. Discours à la louange de Louis XIV, &c.

Sette Dissertazioni Accademiche sopra vari argomenti. Sept Dissertations Académiques sur divers sujets, prononcées par M. Muratori, à Modene, avant qu'il fût à Milan.

Dissertatio de Græcæ Linguae usu & præstantiâ. Dissertation sur l'usage & la supériorité de la Langue Grecque, à M. Gilbert Borromée, l'an 1693.

Dissertatio de primis Christianorum Ecclesiis. Dissertation sur les premières Eglises des Chrétiens, faite & dédiée en 1694 au Prélat Antoine-Felix Marsigli.

Dissertatio de sacrarum Basilicarum apud Christianos origine & appella-

tion. Dissertation sur l'origine & le nom des Basiliques chez les Chrétiens en qualité d'Eglises, l'an 1709.

Lezioni di Filosofia morale per istruzione di un Principe. Leçons de Philosophie morale pour l'instruction d'un Prince.

Sette Discorsi spettanti a gli Ecclesiastici, recitati in occasione de gli esercizi spirituali. Sept Discours pour les Ecclésiastiques, prononcés dans des exercices spirituels.

Discorsi delle Nouene del Natale per gli anni 1718 & 1719. Discours des Neuvaines pour la Fête de Noël dans les années 1718 & 1719.

Dissertatio de Codice Carolino, sive de novo Legum Codice instituendo. Dissertation sur le Code Carolin, ou sur le besoin de faire une nouvelle Collection des Loix, adressée à l'Empereur Charles VI.

Dissertazione sopra un antico documento del Monastero dell'Avellana.

Esposizione del Pater noster. Explication du Pater.

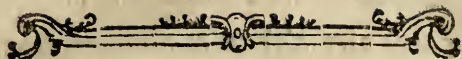
Parafrafi de' Salmi. Paraphrase des Pfeaumes, qui n'est pas achevée.

Lettera scritta in nome d'una Signora Inglese Cattolica ad un Inglese Protestante suo congiunto. Lettre écrite au nom d'une Dame Angloise Catholique à un Anglois Protestant, son mari.

Risposta seconda all'Eminentissimo Querini intorno alla diminuzion delle Feste. Seconde réponse au Cardinal Querini sur la diminution des Fêtes.

Varie Poesie. Poésies diverses, tant Italiennes que Latines.

Fin du Catalogue.



AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

PAR le cœur de l'homme, on entend ordinairement sa volonté; source féconde, volcan inépuisable de desirs sans fin. Le premier est à peine formé qu'il en naît un second; & tous ces desirs si multipliés, si différents, n'en font le plus souvent qu'un seul; vous diriez une multitude de branches qui, sorties d'un même tronc, ne font qu'un seul & même arbre. Tel est en nous ce desir principal, source d'une infinité d'autres, celui de notre propre bien, de notre bonheur particulier. Je veux dire que notre desir le plus ordinaire se

AVERTISSEMENT.

porte aux objets & aux moyens plus ou moins capables de procurer notre avantage. Ce n'est point en nous comme un simple conseil de la nature, c'est une impulsion forte qui se fait sentir dans toutes les conditions, au noble comme au roturier, à l'ignorant comme au savant; mais il en est un autre qui, né d'un bien plus noble principe, est aussi bien plus relevé; je parle du desir du bien commun, de la société, du bonheur, de la félicité publique. Le premier est inspiré par la nature, le second est le fruit de la vertu. Il n'y a certainement pas de mérite à nous desirer du bien à nous-mêmes, & à nous en faire; j'entends du bien temporel & purement terrestre. Il peut même arriver que l'inclination de notre

AVERTISSEMENT.

ame, qui nous y porte, devienne un vice & cause un démerite en nous, lorsqu'elle est dérégulée par rapport à nous ou aux autres, ou qu'elle est vraiment opposée au bien de l'état, au bien public. C'est toujours au contraire un grand mérite aux yeux de Dieu & des hommes de desirer & de procurer le bien public, pourvu que ce ne soit que par des voies honnêtes & de bons moyens, & plût à Dieu qu'un si noble desir, un sentiment si généreux pût s'inculquer, se répandre dans les cœurs de tous les hommes, & les animer tous, principalement ceux qui sont préposés au gouvernement des peuples, & ces hommes de génie, de goût, qui cultivent la Littérature & les Sciences; le monde en seroit bien mieux.

AVERTISSEMENT.

C'est par ce sentiment que je me suis proposé de former un Traité sur le bonheur public, objet bien digne d'occuper sans cesse & de faire les délices de ceux que la divine Providence a placés sur les divers Trônes de l'univers. Ce seroit en vain sans doute que j'espérerois beaucoup d'avantages de mon entreprise, & que je prétendrois du moins faire perdre au bien particulier, ce maître, ce tyran du monde, l'empire absolu qu'il y a exercé dans tous les temps; mais je suis assuré que je n'aurai jamais à me repentir d'avoir conseillé, loué *le bien public*, quelque inutiles que puissent devenir mes paroles. Il doit être toujours permis de l'aimer, de le désirer; s'il ne l'est pas, de l'espérer. *Amare liceat, optare liceat, si potiri non licet.*



T R A I T É

S U R

LE BONHEUR PUBLIC.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par le bonheur public.



VANT que d'entrer en matière sur le *bonheur public*, il faut que nous nous entendions le Lecteur & moi. Le mot *bonheur* renferme deux conditions ; la première, d'avoir en abondance ces biens dont la possession contribue le

plus à l'aifance & aux commodités de la vie ; l'autre confifte à être exempt des maux. Ne fût-il question que de cette dernière condition , on pourroit fans contredit regarder comme heureux ici bas quiconque n'éprouveroit rien de toutes ces miferes , tant fpirituellen que corporelles , qui font en ce monde l'apanage des enfans d'Adam. Ces miferes attachées à l'humanité viennent de tant de maladies , de douleurs & d'incommodités qui peuvent altérer la fanté du corps en troublant l'harmonie , & de la cherté , de la difette du néceffaire en fait d'aliments , de vêtements & d'habitation ; & même en fupposant le corps dans une exemption générale & abfolue de tous maux , fi l'ame ne jouit pas du même privilege , fi elle n'eft pas également exempte des maux qui lui font propres , la

condition de l'homme est toujours misérable. Qui ne fait que la perte de la liberté, les calomnies, les persécutions, les vexations, les craintes du déshonneur & des injustices, & mille autres sortes d'adversités, d'afflictions, ont malheureusement tant de pouvoir pour ronger, dévorer le cœur de l'homme, qu'elles en font au moins la proie du chagrin, de la tristesse & de la mélancolie la plus profonde, si elles n'en viennent pas jusqu'à le plonger dans le désespoir ? Ainsi, qui que ce soit qui ait le double avantage de n'éprouver aucun mal, ni spirituel, ni corporel, je soutiens que s'il fait le comprendre & en profiter, il trouve en lui-même le principal fondement du bonheur de l'homme. Je ne prétends pas pour cela que le plus grand des biens consiste à n'avoir aucun mal ; mais

j'ose dire que c'est un bien que personne n'est en droit de se promettre, & que l'on ne peut jamais obtenir, dont néanmoins on s'occupe bien peu, & dont presque jamais on ne connoît le prix. Plusieurs Philosophes ont établi, & je l'ai dit de même dans le Traité que j'ai fait de la Philosophie morale, que l'essence du bonheur que l'on peut espérer sur la terre, consiste dans la tranquillité de l'ame & du corps : il s'ensuit que le villageois le plus pauvre, le plus vil artisan qui possède en paix ces deux portions de son être, peut & doit raisonnablement se trouver heureux, & en rendre graces à la divine Providence.

Mais ce n'est pas ainsi que l'entend ordinairement le commun des hommes. Quoique chacun en particulier reconnoisse que l'exemption des maux est une condition préalablement né-

cessaire du bonheur, & qu'elle en fait la base, on n'en fait néanmoins que peu de cas, ou même point du tout. Nous ressemblons à ces curieux qui, en considérant des édifices, en admirant la structure & toutes les beautés, ne pensent pas même aux fondements, qui y sont d'une si grande conséquence. C'est ainsi que nous attribuons la félicité de cette vie à l'abondance, à la possession & à la jouissance de beaucoup de biens, comme en étant l'unique cause, ou du moins la principale; & ce que nous appellons biens, ce sont les richesses, les honneurs, l'autorité, les plaisirs. Tel est le palais que chacun veut se construire, à quelque prix & de quelque manière que ce soit; l'on y passe toute sa vie, on y met toute son application, toutes ses peines; si on n'y réussit pas, on ne le desire pas

moins , & l'on regarde , on appelle heureux ceux qui , fans se donner tant de fatigues, en ont hérité de leurs ancêtres , qui le leur ont laissé tout bâti. On ne peut disconvenir que la possession de ces sortes de biens ne paroisse devoir rendre un homme heureux ; mais les possédant , le fera-t-il en effet ? L'expérience journaliere démontre que non , parce qu'on ne les possède jamais purs & sans mélange d'aucuns maux. Pour posséder de gros biens & les conserver , pour soutenir le poids des charges & l'éclat des dignités , il faut qu'il en coûte des sueurs , des inquiétudes , des chagrins proportionnés de toute espece ; & les plaisirs les plus flatteurs sont souvent achetés ou balancés par d'aussi grands déplaisirs : qu'on le demande aux Princes , aux Monarques mêmes , qui semblent aux yeux du vulgaire :

plus privilégiés que les autres hommes, & placés au faite de la félicité? qu'on leur demande s'ils passent toute leur vie sans peine & sans amertume, ils avoueront qu'ils n'en font pas exempts. Je n'en dis pas davantage, laissant ce sujet à la Rhétorique, qui peut y trouver abondamment de quoi s'exercer; mais je ne puis passer sous silence une des folies la plus ordinaire des hommes. Quelque libérale que soit pour eux la divine Providence, de quelques biens qu'elle les comble, elle n'éteint pas la soif insatiable de leurs desirs; on en voit peu qui disent c'est assez, & qui ne portent pas envie à ceux qui ont plus de biens qu'eux. Voyez ces Monarques, maîtres de tant d'États, à qui Dieu a assujetti tant de peuples; sont-ils contents? Remarquez tant de personnes élevées aux places les plus

éminentes, s'il est un degré plus haut auquel elles puissent aspirer, tout ce qu'elles ont obtenu de prérogatives & de dignités ne leur paroît rien; elles se fatiguent, se tourment pour un nouveau relief auquel elles ne parviendront peut-être jamais, & de leur inquiétude elles se font un supplice. Il arrive la même chose à quiconque travaille à amasser des richesses; un desir est à peine assouvi, que comme le rameau d'or de Virgile, il est remplacé par un autre; mais on ne peut pas dire heureux un cœur où mille desirs se forment & se multiplient sans cesse, parce qu'où regne l'inquiétude, où n'est pas la tranquillité de l'ame, là ne peut se trouver la véritable félicité; encore moins pouvons-nous dire qu'elle se communique à cette portion du peuple, dont tout le partage est celui de la pau-

vreté, qui est toujours aux prises avec le besoin, & dont le sort est d'être sans cesse en proie à la misère, malgré les travaux, les fatigues qu'elle est contrainte de soutenir pour subsister; enfin, quand on parviendroit à jouir ici bas d'un bonheur complet en quelque sorte, on ne pourroit jamais s'en promettre une longue durée; bientôt les guerres, fléau si fatal au genre humain, les maladies épidémiques, la cherté, la disette des choses nécessaires à la vie, & mille autres misères naturelles & inévitables à l'humanité, y porteroient les plus tristes atteintes. Que faudroit-il de plus pour entraîner la balance & faire évanouir les prétentions de quiconque se flatteroit d'un bonheur solide, comme par un privilège spécial de la nature ou de la fortune?

Cela posé, qu'on ne se figure pas

que par le bonheur public j'entende que dans un Etat, soit Royaume ou République, tous les membres, tous les particuliers sans exception doivent ou puissent être heureux ; il n'est point de Gouvernement qui puisse garantir une grande partie du peuple des disgrâces de l'indigence, non plus que des afflictions, des douleurs que causent différentes infirmités ; il n'en est point qui puisse empêcher les dissensions des familles, la fougue & l'emportement des passions auxquels les particuliers sont sujets, ni les procès qui font vivre tant de Ministres de la Justice, autant de sources de miseres & de maux pour tous les membres d'un Etat ; encore moins les grêles, les tremblements de terre, les inondations, les stérilités & les autres calamités publiques, & non pas même ces guerres sanglantes, si

Souvent suscitées par l'ambition insatiable des Potentats. Il y aura toujours dans le monde des biens & des maux distribués par la volonté pleine de sagesse ou la permission toujours adorable de celui qui gouverne tout. Je n'entends conséquemment par *bonheur public* que la paix, la tranquillité dont un bon & sage Prince s'étudie à faire jouir son peuple, en prévenant & écartant tous les désordres qu'il peut craindre, & en remédiant à ceux qui se sont introduits; en mettant non-seulement à couvert de toute insulte, mais en repos, la vie, l'honneur & les biens de ses Sujets par son attention à faire rendre une exacte justice; en n'exigeant des tributs, des impôts qu'avec discrétion, content de recueillir la laine de ses brebis, sans vouloir encore en arracher la peau, & de plus, en pro-

curant , en faisant à son peuple tout le bien qui est en son pouvoir. L'Écriture nous fait la peinture de ce bonheur d'un Etat , soit République ou Monarchie , lorsque parlant du Gouvernement de Salomon , elle dit « * que le peuple de Juda & d'Israël » étoit innombrable comme le sable » de la mer , mangeant , buvant & » vivant dans la joie , & que chacun » demouroit sous sa vigne ou sous son » figuier , d'une extrémité du pays » jusqu'à l'autre , pendant tout le » regne de Salomon ». Nous retrouvons encore cette joie , cette vie heureuse des peuples , cette tranquillité des Etats bien distinctement exprimée dans les monnoies des anciens Empereurs Romains , qui ont fait passer à la postérité leurs noms glo-

* Liv. 3. des Rois , c. 4. v. 23.

rieux, qui furent les délices de leur siècle, & l'objet de l'admiration des siècles suivans, tels que *Titus, Trajan, Probus, Constantin le grand*. On lit sur ces monnoies ces paroles : *Felicité publique, bonheur des temps, félicité du siècle, temps heureux* ; paroles qui renferment l'éloge le plus parfait que l'on pût faire de ces Souverains : il est vrai que l'adulation l'a quelquefois étendu à de mauvais Princes ; mais les bons, qui l'ont mérité, ont été pour leurs peuples des présents bien précieux de la Providence, & qu'il seroit bien à souhaiter que tous ceux qui sont destinés à monter sur le Trône, ou qui y sont déjà parvenus, eussent incessamment sous les yeux les vertus, les actions & le sage gouvernement de ces excellents Princes, ainsi que des deux Antonins & d'Alexandre Severe.

Belle étude à proposer à tout jeune Prince destiné à tenir un jour, ou qui tient déjà les rênes du Gouvernement, pour s'instruire à fond du grand art de régner, pour se couronner de gloire aux yeux de ses Sujets, & rendre sa mémoire immortelle : car, lire les histoires pêle-mêle & sans choix, seroit un moyen bien peu sûr, & qui, loin de profiter, pourroit n'avoir d'autre effet que de gâter un Prince qui seroit naturellement bon, supposé qu'il y en eût qui, étant une fois sur le Trône, daignât donner quelque temps à la lecture, dans la vue de se former davantage. Faute de faire le bon choix que je demande, un Prince, un Monarque court risque de se faire des regles de gouvernement sur de très-mauvais modeles ; il y apprendra l'art de conduire des manœuvres, des intrigues, de manquer

à

à sa parole en éludant la foi des traités, de se permettre à l'égard de ses peuples tout ce qu'il lui plaira, & de satisfaire en tout ses volontés, parce qu'il aura gravé dans son esprit les exemples des autres Princes, comme lui, qui en auront fait autant. Tous les Politiques s'accordent à combler l'Historien Tacite de leurs éloges; mais quel magasin où le poison se trouve pêle-mêle avec les remèdes! Il seroit bien plus à propos qu'on ne mît dans les mains des Princes que les vies de ceux qui ont été les meilleurs, je veux dire de ceux qui se sont rendus célèbres par leurs vertus, par la douceur de leur gouvernement, & leur affection, leur amour pour leurs peuples; de ceux en un mot aux actions desquels on reconnoît qu'ils n'avoient d'autre but que ce qui fait l'objet principal de la bonne & saine

politique , qui consiste à rendre ses peuples heureux. Xenophon , qui nous a donné la vie du grand Cyrus , a très-bien dépeint sa valeur & son courage dans ses exploits militaires , sa sagesse dans la conduite & l'exécution de ses desseins , sa magnanimité , sa libéralité , sa frugalité & toutes ses éminentes qualités ; mais il s'est surtout appliqué à représenter cette affection , cet amour tendre qu'il avoit pour ses peuples , & l'amour que ses peuples avoient pour lui par retour , la confiance qu'ils y mettoient , au point qu'ils le regardoient moins comme leur Maître & leur Souverain que comme leur Protecteur & leur Pere. Quand Xenophon n'auroit représenté ce Monarque que comme il devoit être , ce portrait est si beau qu'il n'est aucun Prince qui ne doive en être enchanté. Pline le jeune a

peint l'Empereur Trajan tel qu'il fut, & a présenté un bel exemple à tous les Princes qui aspirent à la véritable gloire ; M. de Fenelon , dans son ingénieux roman , a caractérisé de méchants Souverains pour en inspirer de l'horreur , & des bons pour engager leurs successeurs à les imiter.



CHAPITRE SECOND.

Que toute la sollicitude des bons Princes doit être de procurer le bonheur public.

IL ne me seroit pas difficile de faire ici parade d'érudition, tant ancienne que moderne : je pourrois m'autoriser des textes des divines Ecritures, citer grand nombre de Philosophes & d'Ecrivains de tous les temps, qui tous, à l'exception de quelques disciples de Machiavel, enseignent & prouvent de la manière la plus forte, que c'est le propre des bons & sages Princes, leur emploi, leur ministère, d'avoir un soin continu du *bien public*, en procurant à leur peuple tout le bonheur possible en ce monde, vrai séjour de toute

forte de maux , d'erreurs , & du dérèglement des passions ; mais laissant cet étaiage à faire à d'autres , je dirai seulement que si les Princes daignoient faire tant soit peu de réflexion sur la charge qui leur est imposée , ils comprendroient d'eux-mêmes quelle a été l'idée , l'intention de Dieu & l'institution de la nature en leur confiant le gouvernement des peuples ; ils comprendroient , dis-je , que ç'a été pour procurer le bonheur de leurs Sujets , & non pour en faire le malheur , comme ces tyrans dont la férocité , la barbarie ne peut que faire horreur à tous les Princes d'aujourd'hui. On conçoit aisément que si les hommes se sont accordés à se donner un Maître , à se soumettre à un Chef , ce n'est que pour leur propre bien. C'est sous cette condition qu'ont été élus les premiers Princes ,

les premiers Rois , & d'eux , elle a passé tacitement à leurs successeurs. Il y a même eu plusieurs Souverains célèbres dans les histoires par la gloire que leurs vertus leur ont acquise , qui l'ont reconnue par des actes publics ; & ce qui montre que c'est la voix de la nature qui se fait entendre , que c'en est une loi des plus sacrées , c'est que chez tous les peuples que nous appellons barbares , ceux qui les gouvernent n'ignorent pas que le devoir de leur place est de les défendre , de bien traiter leurs Sujets , & de faire en tout le bien & l'avantage de l'Etat ; à plus forte raison devra le faire & s'y sentir obligé un Prince Chrétien , qui fait profession de suivre une loi qui est toute de charité , une loi qui défend de faire du mal , & qui ordonne de faire du bien à tous , même aux ennemis , & qui dit aux

Princes : « * Faites aux hommes tout » ce que vous desirez qu'ils fassent » pour vous ». Que faudroit-il de plus pour démontrer que c'est un devoir de justice imposé par la nature même, que le Prince aime ses Sujets, & leur fasse tout le bien qu'il peut, par le retour au moins de tous les avantages qu'il tire de leurs services & de leurs contributions pour sa magnificence, sa satisfaction & ses plaisirs.

Il s'ensuit que si jamais un Souverain s'imaginoit n'être redevable de rien à son peuple, qui fait tant pour lui, ce seroit de sa part une erreur blâmable, très-dangereuse, & le comble de l'orgueil. Les Sujets doivent leur service au Prince; ils lui doivent des subsides pris de leur bien

* Matth. ch. 7. v. 12.

& de leur industrie , pour fournir à ses dépenses & soutenir l'éclat de sa dignité ; mais par une convention tacite entre les Sujets & le Prince , il se trouve à son tour chargé de différents devoirs , comme de défendre , s'il le peut , son peuple de ses ennemis , ou du moins de bannir de ses Etats les injustices , les insultes & les vexations : il est établi pour rendre ou faire rendre justice à tous ses Sujets , aux plus petits comme aux plus grands. Parmi ses obligations , un bon Prince reconnoît celle d'employer toutes ses forces , toutes ses ressources , non-seulement pour épargner à son peuple les maux , les afflictions , les détresses & les troubles qui lui peuvent arriver , mais encore pour lui ménager , lui procurer tous les biens & les avantages qui peuvent être en son pouvoir. C'est par-là que

de bons Princes ont acquis les noms glorieux de *Pasteurs* & de *Peres du peuple*. Les brebis font d'un grand avantage pour le berger, on ne l'ignore pas ; mais que ne fait pas aussi le berger pour le bien de ses brebis ? de quel avantage n'est-il pas pour elles ? avec quelle ardeur ne les garantit-il pas de tout ce qui peut leur nuire ? quel soin n'a-t-il pas de leur procurer de bons pâturages, & tout ce qui peut contribuer à leur bien être ? en un mot il les choye, les ménage comme son unique ressource & son trésor : les Sujets ne font pas moins pour leur Prince, ils ne lui font pas moins utiles. Ne seroit-ce donc pas une étroite obligation pour le Prince d'avoir pour eux les sentiments d'une tendre affection, & de leur procurer tout le bien qui lui est possible ? A l'égard des peres, qu'ils

aient ordinairement le plus grand empressement à faire le bien de leurs enfants & à les avancer, le plus souvent ils n'en attendent aucune récompense, & ils ne doivent pas se trouver dans le cas d'en avoir besoin, si ce n'est peut-être dans leur vieillesse; mais les Sujets fournissent continuellement au bien, à l'avantage d'un Prince, & le font ce qu'il est. La justice veut donc qu'il s'intéresse pour eux à son tour, & qu'il leur rende la pareille par son amour & par ses bienfaits. Malheur au Souverain qui acheteroit sa félicité par l'infortune de ceux qui la lui procurent, ce seroit un monstre couronné.

D'ailleurs, il n'est point de Prince insensible à la gloire, & qui n'aime à en acquérir: c'est un desir naturel à l'homme, & plus on a d'esprit, plus on en est susceptible, parce qu'on

comprend davantage que c'est, non point un bien imaginaire, mais un bien réel, de jouir d'une réputation distinguée, de passer pour vertueux, d'être à l'abri du blâme, & de ne mériter que des louanges. Or, il n'est point de gloire plus sûre, plus flatteuse pour un Prince, ni qui l'honore davantage, que de bien gouverner ses peuples, de se proposer & de favoir les rendre heureux : c'est leur première obligation, & le plus bel ornement de leur couronne. Si l'on considère la gloire des Conquérants, quel qu'en soit l'éclat, on pourra y trouver bien des ombres ; souvent elle est sans justice, ou du moins on ne peut l'acquérir qu'au prix de beaucoup de sang & des larmes de ses propres Sujets, aussi-bien que des ennemis ; sur-tout si on contraint ses Sujets à prodiguer leurs vies pour des

guerres entreprises plus par fantaisie, par caprice que par nécessité, & que l'on dépeuple un grand pays pour l'augmenter de peu de chose. Le sage Empereur Antonin, surnommé le Pieux, disoit *qu'il valoit mieux conserver un citoyen que de tuer mille ennemis*. La vraie gloire ne tient point compte à un Souverain de sa magnificence, du nombre & du bon état de ses troupes, ni de la somptuosité de ses palais, s'il faut que, pour en faire les frais, il dépouille ses Sujets & les rende misérables. Trop souvent, abusé par une fausse opinion, on prodigue des titres glorieux à tel qui se trouve avoir fait précisément tout ce qu'il faut pour les moins mériter. C'est spécialement dans les épitaphes que l'on en fait l'observation; mais si c'est à juste titre qu'un Prince est surnommé *l'Ami de son peuple*, le

Bienfaiteur de ses Sujets, la censure est réduite au silence, parce qu'en effet un tel Prince fait les délices de son peuple. On a vu dans Rome Payenne le Trône occupé par un monstre, qui avoit pour principe cette maxime de tyran : * *Il n'importe qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent.* Graces à l'Évangile, il n'est aucun des Princes qui en font à présent profession, qui s'embarassât peu de la haine de ses Sujets, ou qui la méprisât ; que dis-je ? il n'en est aucun qui ne desire de tout son cœur d'en être aimé, & s'ils veulent être craints, ce n'est que des méchants. Cependant, est-il bien vrai que tous les Princes Chrétiens connoissent bien la vraie maniere de se faire aimer de leurs Sujets ? S'ils la savent, s'étu-

* *Oderint, dum metuant.*

dient-ils à la pratiquer ? Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de plus grand plaisir pour un Souverain, qui n'a d'autre objet que de plaire à son peuple & de lui faire du bien, & qui fait en gagner l'amour ; de tels Princes sont adorés, pour ainsi dire : qu'ils se montrent en public, tout le peuple accourt en foule pour les voir avec des démonstrations de joie, & vient leur offrir les hommages d'un cœur reconnoissant ; hommages bien plus flatteurs que tout l'éclat du plus pompeux appareil. Voici notre Pere, s'écrie-t-on de toutes parts, voici celui qui prend soin de nous, qui veille à notre conservation ; ainsi mille bouches à la fois lui donnent des bénédictions, & font pour sa prospérité des vœux dictés par le sentiment d'un amour pur & sans fard. Veut-on donc savoir au juste quel est le mérite d'un

Prince ? au lieu de s'en rapporter à ses Panégyristes, il ne faut que consulter ses peuples ; leur amour & leurs louanges en font le panégyrique le plus solide que l'on puisse desirer. Je ne parle point ici des jugemens que peuvent porter des censeurs caustiques & méchants, parce que, même en reconnoissant le mérite d'un bon Prince, & ne pouvant lui refuser leur estime, ils ne peuvent l'aimer, comme étant trop en opposition avec leur méchanceté.

Conséquemment il seroit bien à desirer que quiconque est préposé à l'éducation d'un jeune Prince, né pour le Trône, sentît fortement & lui inculquât de même cette maxime si importante, que ce qui fait plus d'honneur à un Souverain, ce qui réhausse davantage l'éclat de son mérite & de sa gloire, c'est son amour

pour ses peuples, & son inclination constante à faire, autant qu'il le peut, du bien à chacun, selon sa condition ; que c'est pour cela que Dieu l'a mis au monde & l'a destiné à monter sur le Trône ; qu'avec ces sentiments & cette conduite, plusieurs de ses prédécesseurs se sont acquis beaucoup de gloire ; que c'est par ce trait que les Princes ont plus de ressemblance avec Dieu, qui prend plaisir à être appelé l'Ami des hommes, & qui nous fait éprouver en tant de manières les effets de sa bienfaisance & de sa libéralité. Que le Gouverneur d'un Prince soit bien pénétré de ces principes, s'il fait bien les inspirer à son Eleve & les graver dans son esprit, il pourra en espérer de bons fruits un jour, pourvu que son Eleve ne soit pas un de ces caractères durs & inaccessibles à toute bonne impres-

sion. Il seroit bon de répandre dans les appartements des jeunes Princes des inscriptions où se liroient les obligations, les devoirs de ceux qui sont destinés au gouvernement des peuples ; que ces inscriptions fussent réduites en forme d'axiomes & de sentences bien choisies, & que de temps en temps on prît soin de les leur inculquer. Ces sortes de tapisseries ne donneroient point une idée de magnificence ; mais, sans faire un bel ornement pour l'appartement, elles pourroient en faire un très-précieux pour le Prince même, en lui donnant celui d'un mérite réel & solide. Philippe, Roi de Macédoine, tenoit à ses gages un Officier qui tous les jours, avant qu'il donnât audience, lui disoit : *Philippe, souviens-toi que tu es mortel.* Sur-tout il faudroit écrire en lettres d'or que la Souveraineté n'a

point été imaginée pour le seul avantage du Souverain , mais principalement pour faire le bien de la République, en procurant la félicité des peuples qui lui sont soumis ; & que par conséquent le vrai Prince , le Souverain qui honore véritablement le rang suprême , est celui qui n'ayant d'autre ambition que de rendre son peuple heureux , en fait & en prend les moyens. Il faut ici bien prendre garde de ne pas réduire le devoir du Prince à ne faire que maintenir la justice , ce seroit le renfermer dans des bornes trop étroites : il est certain que c'est-là une des plus importantes obligations qu'on ait jamais pu lui inculquer ; mais la maxime générale est de faire le bonheur du peuple par tous les moyens qui sont en son pouvoir , & l'exacte & fidele administration de la justice entre dans le nombre des

moyens nécessaires. Le Comte Fulvio Paciani, célèbre Jurisconsulte de Modene, a réduit dans son petit Traité * toute la quintessence du caractère d'un bon Prince à un seul point, qui est de faire son possible pour traiter ses Sujets de la même manière dont il voudroit que le traîtât un autre Prince dont il seroit dépendant. Cette maxime est excellente, & plût à Dieu que les Princes l'eussent bien gravée dans leur cœur : cela n'est pas difficile à quiconque a passé de l'état de simple particulier au rang suprême ; mais il y a beaucoup de difficultés pour quiconque se trouve Prince & Souverain en naissant, parce qu'il n'a jamais appris

* *Fulvio Paciani*, Traité de l'art de bien gouverner les peuples, & de faire qu'un Prince en soit aimé & craint en même temps.

à obéir , & n'a pu favoir lui-même ce qu'un peuple a droit de defirer raifonnablement de celui qui le gouverne.

Me demanderoit-on quels font ces defirs que les peuples ont droit de former , & qui font fondés fur la juftice ? c'est que le Prince ait fur eux toute autorité , mais que lui-même foit foumis à celles de la loi de la nature , du droit des gens , & fur-tout à celle de l'Evangile , qu'il ait une puiffance absolue pour faire du bien , & les mains liées s'il vouloit faire du mal ; qu'il fe reffouvienne toujours qu'il eft , non le Maître , mais le Pere de fon peuple ; qu'il n'oublie jamais qu'il a été choifi par la divine Providence pour faire par fa fageffe , fa modération & fon attention continuelle , le bonheur d'un fi grand nombre de Sujets , & non qu'elle ait eu

en vue d'en faire des misérables & de vils esclaves pour flatter l'orgueil d'un seul homme , pour servir ses caprices & fournir à ses plaisirs ; qu'enfin sa plus grande sollicitude soit d'établir de bons réglemens pour le plus grand bien de ses peuples , parce qu'en effet la gloire d'un Prince est d'oublier en quelque sorte ses propres intérêts, & de les sacrifier au bien public. C'est une chose étonnante , disoit l'Empereur Sigismond , qu'ordinairement tout homme refuse d'exercer un art qu'il n'a point appris, & que personne ne refuse la charge de commander à tout un peuple , même sans avoir jamais pris aucune connoissance , aucune leçon d'un si grand art , qui cependant est le plus difficile de tous. Au reste , heureux les peuples qui se trouvent avoir un bon Prince qui les aime , pour ainsi

dire, plus que lui-même; c'est un grand présent que leur a fait la Providence. Ainsi l'a reconnu Pline le jeune, tout Payen qu'il étoit, lorsque dans son Panégyrique de Trajan il s'écrioit : « Quel présent plus magnifique, plus précieux Dieu peut-il faire aux hommes que de leur donner un Prince sage, vertueux, & qui lui soit comme semblable? » J'applique ici au vrai Dieu ce que Pline entendoit de ses fausses Divinités. Saint Augustin a reconnu * de même que c'est un effet singulier de la miséricorde divine d'avoir de bons Princes, parce que c'est de-là que

* St. Aug. l. 5. de la Cité de Dieu, ch. 19. Quant à ceux qui sont véritablement pieux, & qui joignent à une bonne vie la science de gouverner les peuples, il ne peut rien arriver de plus avantageux au monde que lorsque Dieu les lui donne pour Souverains.

dépend le bonheur du monde, & ce bienfait si précieux impose une étroite obligation d'en rendre à Dieu de continuelles actions de grâces ; mais s'il en est autrement, on n'a d'autre parti à prendre que de se soumettre à sa volonté. C'est encore le conseil que nous donne Tacite, qui, quoique Payen, dit « que l'on doit désirer de » bons Princes, & supporter les mauvais ». D'ailleurs, lorsqu'un Prince n'aime point ses Sujets, qu'il les méprise au contraire, & que loin d'avoir pour eux des égards & de la compassion, il les traite non comme ses enfants, mais comme s'ils étoient ses esclaves, il ne peut empêcher qu'on ne murmure en secret contre lui, quelquefois même en public, qu'on ne desire de voir la fin de son regne, & qu'on ne regarde son gouvernement comme un fléau de Dieu & un

châtiment de sa justice. Un bon Prince ne se contente pas de régner à l'extérieur sur ses Sujets, il veut & doit encore régner dans leurs cœurs par leur amour ; s'il ne s'en met point en peine, ou qu'il le méprise même, ce qui est bien plus odieux, c'est une preuve qu'il ne fait pas discerner ce qui est honorable aux Souverains, & ce qui fait leur véritable gloire.



CHAPITRE TROISIEME.

Il est aussi du devoir des Ministres des Princes de procurer le bonheur public.

C'EST un aveu défagréable, auquel on ne peut néanmoins se refuser, qu'ordinairement les Princes n'ont ni le temps ni la volonté de feuilleter des livres pour y apprendre la science du gouvernement ; il faudroit donc du moins que leurs Ministres en connussent les maximes principales pour les leur inspirer à propos. Si un Prince n'a fait dans sa jeunesse aucune étude, ou s'il a oublié les bonnes instructions qu'on lui a données, un sage & fidele Ministre peut lui prêter le secours de ses lumieres ; je dis plus, il le doit

pour répondre à la confiance de celui qui l'honore jusqu'à prendre ses avis, en lui suggérant tout ce qui peut tourner davantage à sa gloire. Or, quel acte plus louable peut-on conseiller à un Souverain que celui de délivrer son peuple des maux qu'il éprouve, & de le combler de biens? C'est-là ce qui fait la félicité publique. Dans tous les pays & dans tous les temps on a vu des hommes élevés par leur mérite ou par des coups de la fortune, jusqu'à devenir Ministres d'Etat; mais qui, ayant le cœur rempli de leur amour propre, ou, si l'on veut, de leur intérêt, n'ont regardé leur élévation que comme une voie que Dieu leur avoit ouvert pour enrichir & élever leur famille: c'est en effet là comme le centre auquel ont été se rapporter toutes les lignes de leur conduite. Il

est question , s'est-on dit , de tirer de cette place le plus d'avantages qu'on pourra : Afin de se maintenir dans la faveur du Prince , & de n'en éprouver aucun déchet , il faut bien se garder de le contredire jamais en rien ; il faut au contraire flatter ses volontés & encenser ses idées. En se proposant ainsi par préférence son propre avantage , il arrive ordinairement que ces personnes ne portent point leurs vues , ne sont point animées d'un vrai zele pour faire cesser certains abus , certains désordres publics ; encore moins pensent-elles à travailler efficacement pour le bien général , qui leur importe bien peu ; & Dieu veuille que de fausses idées , de mauvaises manœuvres , dirigées par leur intérêt ou par quelque autre passion , n'entrent point dans les jugements qu'ils portent , les conseils

qu'ils donnent, & spécialement dans l'administration des finances, tant du Prince que de l'Etat même. Néanmoins, dans tous les temps & dans tous les lieux, il s'en est trouvé beaucoup d'autres qui, choisis pour occuper les premières places de l'Etat, ont bien profité des avantages légitimes de leur élévation, mais qui ont tourné principalement leurs vues au service du Prince & à l'avantage de la République; deux objets qui s'accordent & s'unissent très-bien ensemble, à moins que le Prince ne les sépare. De tels Officiers sont attentifs à tout ce qui peut tourner à l'avantage public, soit en retranchant les abus & les désordres qui se sont introduits peu à peu, soit en mettant le commerce sur un meilleur pied, en faisant refleurir les anciens arts, & en en introduisant de nouveaux qui sont utiles; sans cesse

ils sont occupés de ce qui peut faire de l'honneur au Prince & du profit à leur pays. Ce qui rend & rendra à jamais recommandable la mémoire de Louis XIV, ce n'est pas d'avoir fait des conquêtes & d'avoir beaucoup étendu son royaume, on pourroit lui disputer quelque chose sur ces deux points ; &, à tout bien examiner, sa gloire ne seroit pas absolument pure : mais les arts qu'il a relevés & portés si loin ; les lettres, les sciences, qu'il a favorisées, animées ; le commerce, où il a mis tant d'activité, de chaleur ; les hôpitaux qu'il a fondés, les écoles de génie qu'il a établies pour la guerre & pour la marine, & tant d'inventions & de découvertes utiles au bien de son Royaume, ou propres à en relever le lustre, voilà ce qui l'honore, ce qui immortalise sa gloire. Heureux ce Prince, d'avoir eu dans

son Conseil le beau génie de M. de Colbert, & de beaucoup d'autres hommes de talents supérieurs & d'un goût exquis, qui tous ne cherchoient que le bien, & n'y préféroient que le mieux; hommes admirables & bien à desirer par-tout. Ceci n'est cependant rien encore en comparaison de ce qu'a fait Pierre le Grand, Empereur de Moscovie. Ordinairement les autres Princes, en succédant à leurs peres, trouvent que l'Etat dont ils héritent est à la vérité comme un beau jardin, mais où il manque beaucoup de choses. Pierre Alexiovitz ne trouva son Empire que comme un désert affreux, & il en fit comme un jardin magnifique, quoique non cultivé encore dans toutes ses parties. Il falloit un aussi grand génie que le sien pour une si vaste entreprise, à laquelle ne lui servirent pas peu les lumieres & les

instructions de beaucoup de Savants, de Politiques & de Négociants étrangers qu'il consulta, & dont il emmena plusieurs avec lui en Russie.

Il est aisé de trouver dans les Républiques bien réglées des hommes animés d'un vrai zele pour le bien public ; encore quelquefois en est-il qui, sous prétexte du bien public, ne visent qu'à leur intérêt particulier. On peut aussi voir, & plus facilement dans les Monarchies, des Ministres qui se proposent passablement l'avantage du Prince, beaucoup le leur, & point du tout celui du peuple. Que de maux dans le monde par le dérèglement de l'amour propre ! Mais on comprend assez qu'on ne peut jamais avoir rien de bon & dont on puisse faire aucun cas en fait de Ministres, quand on n'aura que de ces hommes à qui il importe peu que le peuple

souffre , & qui ne se mettent point en peine de suggérer au Prince les inoyens de remédier à ses maux ; qui , ne songeant qu'à faire leurs affaires , ne s'embarassent pas d'améliorer celles de l'Etat , sans penser que le bien public , le bien même des particuliers fait le bien du Prince. Ils seront , je le veux , grands Politiques , grands Jurisconsultes , & grands maîtres en tout ce qu'on appelle raffinement , artifice & tours de cabinets ; mais s'ils négligent de guérir ou de diminuer du moins les maux de la République , & d'en faire le bien , ils n'auront aucun titre pour avoir droit aux éloges du public , qu'ils ne mériteront pas , n'étant ni nés ni faits pour lui. J'ai dit une République , & il seroit à souhaiter que chacun eût pour principe ce qui fait une vérité bien certaine ; savoir , que quoiqu'un Etat

soit gouverné par un Prince , le peuple forme toujours une société qui fait une République , dont le Prince est lui-même le Chef , & dont les Sujets sont les membres : Les membres comme le Chef doivent sans doute contribuer autant qu'ils le peuvent au bien & à la félicité publique. Le Prince le doit plus que les autres sans comparaison ; mais s'il oublie à cet égard le devoir de sa charge , les autres ne doivent pas pour cela se dispenser de s'occuper de l'intérêt commun , & de faire tout ce qui peut y contribuer , persuadés qu'il n'est point d'éloge qui puisse égaler le mérite de quiconque fait se mettre au-dessus de son amour propre jusqu'à diriger toutes ses vues au bien des autres & à l'avantage de toute la société préférablement au sien. Or , à plus forte raison les Ministres d'Etat

font obligés d'en faire leur objet principal, eux sur qui porte, après le Prince, tout le poids du Gouvernement, & qui en sont comme les pivots. Ce n'est pas assez pour eux d'en empêcher la chute & la ruine entière, & de donner uniquement leur attention aux affaires civiles & criminelles, d'avoir soin que la justice soit exactement rendue aux particuliers, & que les crimes soient punis ; c'est-là la fonction d'un simple Juge : un bon, un vrai Ministre d'Etat doit avoir des vues bien plus grandes, & prendre un vol bien plus élevé ; il doit avoir à cœur de porter & d'aider le Prince à mettre, autant qu'il le peut, son peuple en bon état, & à le rendre heureux : trop souvent distraits sur ce sujet, les Princes n'y pensent point du tout ; c'est donc à leur défaut, à ceux qu'ils ont choisis pour se dé-

charger sur eux d'une partie du fardeau du Gouvernement, pour se servir de leurs lumieres, non-seulement afin de connoître au juste les différents partis qu'il faut prendre dans les différentes circonstances, mais encore pour former le systême & le plan le plus sûr dans les affaires & l'administration de l'Etat pour le suivre dans la pratique, tant à l'avantage de leurs Sujets qu'à leur propre avantage. Heureux le Prince qui a d'habiles Ministres ainsi zélés pour la gloire de leur Souverain & pour le bien public ! plus heureux encore s'il fait en goûter les avis, & ne s' imagine pas en savoir plus qu'eux. Ordinairement il y a plus de sûreté & de maturité dans le sentiment de plusieurs personnes sages & qui ont de l'expérience dans les affaires, que dans la maniere de penser d'un seul.

J'ai dit qu'il est différentes causes de l'ignorance où sont plusieurs Princes, de ce qui pourroit illustrer leur regne & rendre leurs Sujets heureux. Il n'est que trop vrai qu'on a vu quelquefois dans le Ministère des hommes fort peu au fait de cette politique qui apprend l'art de porter sûrement les coups & de les parer, ainsi que toute l'adresse & le raffinement des cabinets; des hommes trop peu instruits du gouvernement économique d'un Etat pour le rendre plus florissant, je veux dire plus riche, mieux réglé, plus exempt de vices & plus policé, plus civilisé, plus peuplé, ce qui fait le bonheur public dont je parle. On peut acquérir cette science par une méditation sérieuse, jointe à un vrai zele & à un ardent desir de faire le bien public; mais on y parviendra encore plus facilement par la connoissance des

histoires, des Législateurs anciens & modernes, & de tous les grands Hommes qui, dans les différents pays, ont tenu les rênes du Gouvernement : que dis-je ? il est un moyen pour cela bien plus sûr, bien plus efficace, c'est celui de quiconque voit par lui-même * beaucoup de pays & examine les mœurs, la police, les usages des diverses nations. Il seroit bien bon en effet qu'une personne d'un jugement sûr, d'un discernement exact & étendu, capable par conséquent de distinguer le bien du mal, & le mieux du bien, pût parcourir les Etats les plus policés de l'Europe pour faire des observations sur tout ce qu'il y a d'utile, sur ce que l'industrie, l'art & le génie ont

* *Qui mores hominum multorum vidit & urbes.*

produit & produisent tous les jours en tant de villes célèbres , sur les progrès qu'y ont fait tant de différents arts qu'on y cultive avec le plus grand succès , & l'utilité que le public en retire , sur le commerce & la maniere dont il se fait , sur les découvertes de la chirurgie , sur les inventions de la mécanique , enfin sur tant de belles manufactures si avantageuses , ou même nécessaires aux lieux où elles sont établies , & remporter ensuite chez soi une ample provision de connoissances dont on pourroit faire un grand usage au profit de sa patrie. C'est ainsi que conduit par son vaste génie l'Empereur des Russies , dont j'ai parlé , alla faire lui-même ces recherches & cette étude dans les villes les plus commerçantes de la chrétienté , & attira ensuite chez lui , par les plus grandes récompenses ,

tout ce qu'il put gagner d'hommes capables de défricher, pour ainsi dire, ses vastes Etats, & de les polir du moins en quelques parties. Or, si les Ministres n'ont pas cherché à s'instruire eux-mêmes par le moyen que je viens de proposer, il ne faut pas espérer que le systême du Gouvernement prenne jamais une meilleure forme. Quoique, graces à Dieu, nous vivions en des temps où regne la tranquillité, la politesse & l'union entre les Chrétiens, & que les Princes qui nous gouvernent fassent de la clémence leur qualité favorite, il reste encore d'autres sortes de biens que l'on pourroit faire aux peuples, & que faute de les connoître, ou par pure négligence, on ne leur ménage pas.

CHAPITRE QUATRIEME.

*De l'éducation qu'il faut donner
aux jeunes gens pour les rendre
propres à remplir les charges
publiques.*

A VANT que de traiter ce sujet , j'ai à proposer quelques réflexions auxquelles je ne puis me refuser , & que je ne donnerai néanmoins qu'avec peine ; comprenant mieux que jamais qu'autant qu'il est facile de former des desirs, autant il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les voir mettre à exécution. Après tout cependant , quel inconvénient y auroit-il à présenter encore une idée qui peut beaucoup contribuer au bien public ? On vient de voir un léger

crayon du portrait & des qualités que doivent avoir ceux que la Providence a faits les Ministres d'un Prince pour travailler sous ses ordres au bien public, & conjointement avec lui : mais de tels hommes ne sont pas formés tout d'un coup ; ils n'ont pas tout d'un coup tous les talents nécessaires pour l'administration de la justice & pour le gouvernement, tant politique qu'économique d'un Royaume ; il faut au contraire beaucoup d'application, de travail pour y réussir : de-là l'attention, le soin que le Prince ou la République devrait avoir de former des hommes qui fussent capables de remplir un jour les charges, les dignités & les offices publics, de manière qu'en y faisant honneur au Prince & à l'Etat, ils fissent aussi le bien des particuliers. Le jardinier prudent nourrit de jeunes plantes

pour les transplanter & les substituer à temps à la place de celles qui sont vieilles & près de manquer. Autant il vaudroit & feroit nécessaire même que dans le point de vue que je propose, on choisit des Sujets par-tout & dans toutes les conditions. Il arrive souvent à tous les Princes d'être dans le cas de chercher des hommes tout formés & propres à occuper les charges & les emplois, les uns du barreau, les autres de leur cabinet, ou pour en faire des Secretaires d'Etat, des Ambassadeurs, ou des Intendants de commerce. Se plaindroit-on de ne trouver aucun homme de mise dans son propre pays? En ce cas, si les particuliers sont blâmables de n'avoir ni su ni voulu cultiver leur esprit, le Prince ne le fera pas moins de n'avoir pas pris soin de fournir à la jeunesse de ses Etats les moyens & les encou-

ragements qui l'auroient mise à même de prendre de bonnes connoissances relatives au ministere public , ou des principes de Jurisprudence , ou des idées des fonctions des Secretaires, &c. &c. &c. Sans aucun essai , sans s'être même beaucoup exercé , il n'est pas possible communément aux génies des hommes de se former aux grandes choses , telles que sont les affaires dont s'occupe le gouvernement public ; & si la jeunesse , naturellement dissipée , ne fait pas d'elle-même entrer dans cette carrière , il sera bien glorieux & aussi profitable au Prince même d'employer son zele à en procurer l'éducation , en s'appliquant en même temps à la garantir de la contagion des vices , & à l'animer à acquérir la capacité nécessaire pour exercer les emplois importants du Gouvernement.

On conçoit aisément qu'il est conséquemment à propos que le Prince accorde sa protection aux Colleges, aux Séminaires & Ecoles destinées à élever la jeunesse de toutes les conditions, des nobles, des bourgeois & du simple peuple. Il faudroit être aveugle pour ne pas reconnoître combien est louable & avantageux dans toutes les provinces & dans toutes les villes, l'établissement de ces maisons fondées pour l'éducation des jeunes gens. C'est-là l'âge où l'homme est exposé à de plus grands dangers; la fougue des passions, le défaut de prudence & d'expérience concourent à jeter dans le dérèglement, le desir & l'amour des plaisirs ne permettant pas de rien voir qu'on y puisse préférer. Or, si la jeune noblesse est gardée & tenue loin des occasions séduisantes, des mauvaises compagnies,

& des exemples pernicious du siècle ; si de plus on lui fait prendre des principes de religion & de piété , & qu'elle ne soit appliquée qu'à en pratiquer les œuvres en même temps qu'à étudier les Lettres & les Sciences, elle peut conserver son innocence, ou du moins se préparer un riche fonds de toutes ces sages instructions, pour en faire dans la suite la règle de sa conduite ; & si les jeunes gens du peuple sont élevés de même dans les exercices de la piété , & de quelque profession honnête , lorsque ce temps orageux de leur âge sera passé, ils trouveront en eux-mêmes de grandes ressources pour se rendre en bons citoyens utiles à leur patrie. Espérance bien flatteuse ! Combien n'est-elle pas trompée tous les jours ? Dès que sortis de cette honnête prison , les jeunes nobles , jouissant d'une pleine liberté,

entrent dans le monde , la plupart ne se sentant plus retenus par aucun frein , se livrent en proie à l'oïfiveté , qui sur-tout pour la jeunesse est la source de tant de maux , & s'abandonnent aux plaisirs jusqu'à l'intempérance & à la débauche ; ils perdent dans l'espace de quelques mois le fruit de toutes les années passées , où ils ont semblé faire une provision de sagesse. On fait assez quelle est la pente de notre nature : avoir beaucoup de bien , c'est une tentation de plus ; ajoutez qu'il n'y a que trop de pays où la corruption des mœurs & la dissolution sont portées à l'excès , & où l'on n'a presque à voir que les exemples les plus pernicioeux. Il en est à la vérité qui , retenus par un principe de religion & un sentiment d'honneur , ne s'écartent pas des devoirs & de la regle d'une conduite chrétienne , mais

ils abandonnent les études, ou s'ils en font quelqu'une, il n'y a absolument rien de solide; d'autres, pour éviter l'engourdissement & l'ennui, passent tout leur temps au jeu, à des conversations inutiles, ou à des amusements frivoles; & c'est de-là que dans les Républiques on a tiré des Sujets qui successivement doivent être chargés du gouvernement. Tout au contraire, dans les Etats soumis à un Prince, son choix n'est point décidé sur la naissance; & si l'homme de basse condition est supérieur au noble en esprit, en science, en mérite, la raison consultée, c'est lui qui est préféré pour les charges & pour les emplois; mais en supposant qu'un jeune homme, après ses études, ait continué à cultiver les Lettres & les Sciences, qu'on lui demande s'il n'a rien appris de ce qu'il faut savoir

pour le gouvernement d'un Etat : cette science est toute différente des autres, & on n'en donne point les principes dans les écoles ordinaires ; que faire donc ? Il y a deux moyens à prendre dont pourroit faire usage un Gouvernement sage, des Princes comme des Républiques ; l'un consiste à veiller sur la jeune noblesse, lorsque sortie des Colleges & des Ecoles, elle est en quelque sorte abandonnée à elle-même ; l'autre, de former une éducation particulière, au moyen de laquelle ceux des jeunes gens, tant nobles que simples bourgeois, en qui on reconnoitra plus de talents & d'élévation, pourront aspirer & parvenir aux plus grandes charges, & jusqu'au gouvernement de l'Etat.

Quant au premier point, il n'est que trop commun que parmi les jeunes
gens

gens on en voit qui ont , avec beaucoup d'ignorance , du penchant à l'orgueil , au libertinage , au jeu , ou qui sont naturellement insolents ou grossiers , ou en qui l'on voit paroître le germe de quelque autre passion vicieuse ; taches difformes & défigurantes en toute sorte de personnes ; mais sur-tout en ceux qui sont distingués par la noblesse de leur naissance ; elles font encore un plus mauvais effet en quiconque les a sans le favior , ou qui les regarde comme sans conséquence : à leur égard , il seroit bien à propos qu'il y eût des loix établies pour éloigner , du moins des honneurs & des charges publiques , tout homme en qui l'on verroit une opposition si marquée pour la vertu , que l'on fait être comme la gardienne des Etats , ou pour les en priver s'ils y étoient parvenus. Je ne parle pas ici de ces

jeunes débauchés, dont les délits méritent ou la prison ou des punitions encore plus exemplaires : je suppose qu'il n'est point d'Etat où un Gentilhomme puisse contrevenir impunément aux loix fondamentales du Gouvernement. Je ne parle donc que de ceux qui font voir par leur conduite qu'ils ont bien peu de principes de religion, d'honneur ou de justice, ou qu'ils en font bien peu touchés. Ils ne tuent personne, ils n'enlèvent point les femmes à leurs maris, ni ne payent leurs dettes à coups de bâton, & ne commettent en un mot aucun de ces attentats qui troublent la tranquillité publique, mais ils ne mettent pas de différence entre les Eglises & les places publiques ; ils traitent leurs inférieurs avec une hauteur insupportable, tiennent les propos & la conduite de la plus vile populace, & dissipant le

bien des autres, s'ils le peuvent, avec le leur, ils n'aboutissent qu'à faire des dettes. Jeunesse insensée, qui se dégrade, s'avilit elle-même ! & comment prétendre ensuite aux distinctions & aux honneurs destinés à la noblesse, & qui ne devraient être que le prix de la vertu ? Comment gouvernera-t-on les autres & tout un peuple, si on ne fait pas se gouverner soi-même ? Il me semble qu'il seroit à propos d'imaginer quelque expédient, dont on pourroit se servir au besoin, pour mettre un frein aux dérèglements de ces jeunes débauchés ; & comme ils ne savent que trop se mettre au-dessus des jugements, ou, selon leur langage, des préjugés du vulgaire, j'estimerois qu'une peine & une improbation marquée de la part du Gouvernement, pourroit leur faire une assez forte impression pour revenir

sur eux-mêmes & changer de vie. Un Prince qui aura du zele pour le bon ordre , trouvera encore plus de facilité , s'il le veut , à ramener la jeune noblesse : quelques corrections légères , quelques paroles même lui suffiront ; & sans en venir à un examen détaillé des actions , ni pénétrer dans les replis de la conscience , il aura assez à reprendre dans ce que leur licence a d'éclat aux yeux du public.

J'observe ceci en passant pour faire voir combien il est important & nécessaire que les Princes donnent leur attention à la jeune noblesse , d'autant que le libertinage en est contagieux , & qu'il seroit glorieux d'en fournir des préservatifs & des remèdes , dès que l'on a principalement en vue le bonheur public. Dans les siècles barbares , la jeune noblesse s'exerçoit à des joutes , des tournois

& d'autres semblables exercices des armes, comme à la chasse, aux jeux de force & aux instruments de guerre. On savoit bien mieux alors que nous ne le savons à présent, quels sont les amusements qui lui conviennent. Beaucoup ne sont pas capables de faire prendre à leurs idées un vol bien élevé, ni de se livrer à une forte application; mais ils peuvent donner à leurs corps des exercices honnêtes, ou cultiver des arts qui leur conviennent. Je ne prétendrois pas que la jeunesse ait mieux valu autrefois qu'à présent, mais on peut dire au moins que leurs manières & leur maintien avoient quelque chose de plus mâle: on ne les voyoit pas perdre les deux heures entières à leur toilette pour arranger leurs cheveux avec autant d'apprêt & d'art que les femmes les plus mondaines, & emprunter comme

elles du fard & du vermillon, les couleurs que leur a refusé la nature. On a dit par plaisanterie que les hommes en ce siècle devoient être changés en femmes ; ce qui est certain, c'est que leur mollesse efféminée va toujours en augmentant ; qu'ils abandonnent aux femmes la supériorité & le droit de commander qui leur appartiennent, ne se réservant que l'honneur d'être de fait leurs très-humbles serviteurs & leurs esclaves, sans en avoir le nom. C'est bien là sans doute faire trophée de sa bassesse, & un renversement total de l'ordre qu'a fixé la nature même.

Je passe à une autre sorte d'éducation plus particulière, relativement aux Sujets qu'il est question de former pour les rendre capables de remplir les charges & les emplois publics. Dans les Républiques, dont le Gou-

vernement est aristocratique, tout Noble a droit d'y parvenir; & comme on n'y peut avancer dans l'administration des affaires & dans les charges qu'autant qu'on a une réputation de vertu, la jeunesse fréquentant les sages, & raisonnant avec eux comme avec les maîtres des intérêts de l'Etat, selon qu'elle donne des preuves de sentiments & d'intelligence, peut faire un bon apprentissage & devenir propre aux grandes choses. Un Prince judicieux doit s'y prendre autrement pour faire de bons élèves, qui puissent l'aider un jour à soutenir les fatigues & l'application nécessaires pour un bon gouvernement; le Prince en est la tête, & il a besoin de différents Officiers & Magistrats qui lui servent comme d'autant de bras & de mains pour faire mouvoir avec adresse & de concert tous les

ressorts de la République. Il faut observer que nos ancêtres ont établi des Académies & des Assemblées composées des plus beaux esprits, qui cultivoient la poésie & l'éloquence; elles avoient & ont encore leur mérite, quoiqu'elles ne soient pas d'une grande utilité; on peut du moins en tirer de bons Secretaires pour les cabinets des Princes & des Seigneurs. On a imaginé depuis des Académies de Physique expérimentale, d'Astronomie, de Mathématiques, de Médecine & de Chirurgie; établissemens bien plus utiles au public à bien des égards. Un esprit vraiment philosophe, par la raison qu'il est accoutumé à apprécier le vrai, le solide des choses, à reconnoître dans les actions, les opérations des hommes, le bien & le mieux, & à distinguer les apparences de la substance

& du fond ; un Philosophe , dis-je , sous le nom duquel je suis bien éloigné d'entendre un de ces sophistes , de ces ergoteurs éternels , saura faire usage de son discernement dans les affaires publiques , & justifiera la vérité de ce qu'on dit depuis si long-temps :
« Qu'il seroit à souhaiter que l'on
» n'eût que des Philosophes pour
» Rois , ou que les Rois devinssent
» Philosophes » .

Mais j'estime de plus qu'il seroit à souhaiter que le Prince établît une Académie particulière où l'on étudiât les regles sûres d'un gouvernement sage , qui fait , comme je l'ai dit , une fonction si importante , & en même temps si difficile. Le bonheur du peuple résulte du bon gouvernement , & le bon gouvernement dépend d'une complexion d'idées & de connoissances de différents genres .

qui ne se trouvent pas ordinairement réunies dans un seul homme sans beaucoup de travail. Conséquemment, il seroit à propos de faire un choix de jeunes gens reconnus de bonnes mœurs, doués d'un jugement sûr & d'une pénétration vive, dont on composeroit l'Académie que je propose, & que cette Académie eût pour objet & pour occupation de traiter avec discussion les divers sujets qui ont rapport aux moyens & à la manière de s'y prendre pour gouverner sagement les peuples, tant pour l'avantage du Prince que pour le bien de ses Sujets : il faudroit aussi que quelqu'un de très-grand sens fût chargé de leur distribuer par degrés les matières que chacun d'eux auroit à traiter, & qu'un Ministre sage assistât aux Assemblées qui se tiendroient en des temps marqués, non pas tant

pour prévenir tout désordre, & réprimer ceux qui pourroient les causer, que pour animer & louer les succès & l'émulation de ceux qui se montreroient avec plus d'éclat; ensuite que l'on pût proposer tout ce que l'on croiroit plus ou moins utile, pourvu qu'il fût praticable dans le pays où l'on vit, & tout ce qui entre dans la classe des inutilités ou du désordre, ou qui est du nombre des choses nuisibles pour y remédier, observant toujours de ne jamais s'écarter du respect qui est dû au Prince, & qu'on ne se bornât pas à parler de ce qui est juste, honorable & utile sans aucun risque d'indécence, ou même nécessaire au peuple & au Souverain, ainsi que de ce qui peut servir à perfectionner les choses; mais que chacun s'animât à suivre son talent, soit pour le genre épistolaire, soit

pour écrire des relations, ou pour faire valoir des justifications, des apologies selon la diversité des faits & des circonstances imaginées qui seroient proposées. Enfin, ce qui serviroit encore plus à exciter une vive émulation dans ces Académies, c'est que le Prince en honorât quelquefois les Assemblées de sa présence, ou qu'il leur donnât de temps en temps quelque marque de sa libéralité. On pensera peut-être qu'il doit y avoir bien de la difficulté à suivre de telles études & à traiter de tels sujets, n'ayant ni fait ni appris rien de semblable dans les écoles ordinaires; mais qu'on soit bien rempli des principes d'une bonne philosophie morale, par lesquels on aura appris à connoître l'homme & ses devoirs, & bien au fait du recueil des loix de Justinien, on portera avec soi un bon

fond de connoissances & une ample provision de lumieres. Telles sont les deux conditions préalables , sans lesquelles personne ne devoit être admis dans l'Académie. Il suffit à un simple Magistrat , qui n'est destiné qu'à rendre la justice aux Particuliers, de savoir le code de Justinien , & tout ce qui regarde la Jurisprudence ordinaire , sans étendre au-delà ses connoissances ; mais pour quiconque doit prendre part au Gouvernement , comme Ministre ou Conseiller d'Etat, il est une Jurisprudence bien supérieure dont il doit être instruit ; j'entends celle qui enseigne les premiers principes de la justice dont le Prince est redevable à ses Sujets & ses obligations à leur égard ; celle qui juge de l'observation & de l'autorité des loix établies , & s'il est convenable d'en établir d'autres. C'est ce qu'on

appelle le *Droit public*. On l'enseigne & on le traite avec beaucoup de détail en Allemagne & dans les Pays-Bas ; mais les Jurisconsultes Italiens l'ont jusqu'à présent fort négligé, se contentant de savoir le code & le digeste, auxquels ils se réduisent, sans rechercher d'autres lumières que celles de leurs Auteurs ordinaires en matière de Droit.

Un autre genre d'étude seroit encore bien nécessaire à ceux que l'on choisiroit pour composer cette Académie ; il consiste à apprendre l'histoire ancienne & moderne, à acquérir une connoissance étendue & détaillée des différents pays & des Princes qui les gouvernent, à lire les traités d'alliances & de paix, & les autres actes publics, à s'instruire des divers intérêts des Souverains, les coutumes & les mœurs bonnes ou

mauvaises des différentes nations, ce qu'il y a de mieux réglé pour le commerce, les vivres, les monnoies, les impôts, &c. autant d'objets qui font du ressort d'un Homme d'Etat. La matiere est vaste, & on ne manque pas de livres qui en traitent, il est question de les étudier. C'est ainsi qu'un Prince peut se faire comme une pépiniere de jeunes Sujets, pour choisir ensuite les meilleurs & les transplanter dans les emplois; non cependant qu'il ne faille que de la théorie pour former un Ministre; il y faut joindre encore beaucoup de pratique & une grande expérience, qui communément n'est pas le partage de la jeunesse. C'est pourquoi, après un essai convenable à proportion des talents, on peut placer les uns au bureau des dépêches sous un premier Directeur, employer les autres en

qualité d'Ambassadeurs & d'Envoyés; & faire de quelques-uns des Juges & des Gouverneurs pour les villes & les provinces; & après qu'ils se seront exercés dans ces différents emplois, selon les succès qu'ils y auront eu, on pourra les faire monter à des grades supérieurs. Ordinairement ceux dont les connoissances & les talents sont bornés à la Jurisprudence, doivent se contenter de figurer dans le temple de Thémis, sans élever leurs prétentions jusqu'aux cabinets des Princes. Cependant un grand génie, avec de la pratique, peut faire de grandes choses. On a vu, & tous les jours on peut voir des hommes d'un génie naturellement si fécond, de tant d'intelligence & de pénétration, & d'un jugement si droit, que sans passer par aucune Académie, même avec très-peu d'étude & de science, ils sont

devenus d'excellents Ministres. C'est leur sagacité, leur adresse à manier les affaires, la connoissance pratique qu'ils ont eu des Cours, & l'étude qu'ils ont faite des dispositions & des passions des hommes, qui les ont rendus propres à discuter les plus grands intérêts de l'Etat, & à y donner de bons conseils; fruit précieux des principes qu'ils se sont faits par leur expérience & par la solidité de leurs réflexions sur l'état actuel du monde. Que le Prince cependant soit attentif à ne pas prendre de grands parleurs pour de grands génies; ordinairement les vrais sages parlent peu; qu'il déteste les fourbes, les hommes à artifices, en faisant cas d'une politique adroite; si l'adresse est une qualité estimable, il n'en est pas de même de l'artifice & de la fourberie. Si ces sortes d'hommes en font tomber d'autres dans les pièges qu'ils tendent aux dépens de

la bonne foi, quelle assurance le Prince pourroit-il avoir qu'ils ne feront pas usage de leurs ressources au préjudice de ses intérêts, jusqu'à lui faire sacrifier sa propre gloire? Qu'il prenne bien garde encore de ne pas choisir pour Conseillers, pour Ministres, des cerveaux bouillants & sujets à la verve poétique, rarement de pareilles têtes sort-il des conseils bien solides; que sur-tout il observe que ceux qu'il choisira aient un bon fond de religion & de morale chrétienne; autrement, comment mettroit-il sa confiance en des hommes qui, ne craignant pas Dieu, ne suivroient d'autre loi que celle de leur volonté & de leur intérêt, & qui, par cette raison même, étant capables de toutes les surprises, j'ai presque dit des fripponneries qui peuvent se cacher aux regards des hommes, se feront un mérite auprès d'un Prince

peu attentif, du mal même qu'ils feront souffrir au public ; que l'on en suppose un de cette espece qui soit Intendant ou Maître-d'Hôtel, ou Gentilhomme de la Chambre, ou enfin dans quelque charge que ce soit de l'épargne ou des dépenses du Prince, on aura de quoi s'étonner s'il n'invente pas mille nouvelles manieres de fatiguer par des impôts onéreux, & s'il ne vole pas le Prince même autant qu'il le pourra ; en un mot la probité & la noblesse des sentimens doivent tenir le premier rang parmi les qualités nécessaires pour former un Ministre d'Etat, l'esprit & l'intelligence ne sont qu'en second ; si les premieres manquent, & que le Prince ne soit pas assez appliqué aux affaires, préparez-vous à entendre les gémissemens & les plaintes du peuple.

CHAPITRE CINQUIEME.

Des grandes vues que doivent avoir les Princes, les Ministres & les Hommes de Lettres pour procurer le bien public.

IL dépend des Princes, s'ils le veulent, & qu'ils ne soient pas empêchés par une force supérieure, de rendre les peuples heureux selon leur situation. J'ai dit déjà que c'est leur fonction principale & leur obligation ; c'est aussi une des vues que Dieu a eu sur eux en les plaçant sur le Trône : conséquemment, pour être bon Ministre ou Conseiller d'Etat, il faut seconder le Prince dans une si belle entreprise, & faire en sorte qu'il soit pénétré de cette maxime : « Que » le bien public est le sien ; qu'un

» Souverain renonceroit à son devoir
» & à sa propre gloire, si, ne pensant
» qu'à son intérêt, il oublioit celui de
» ses Sujets » : liés l'un à l'autre, ils
doivent marcher ensemble. Il est peu
de Potentats qui soient dans le cas
d'étendre leurs domaines, & ordi-
nairement il faut acheter cet avantage
au prix de la ruine de son propre
pays ; mais en général il est facile à
tous les Souverains, s'ils le veulent
bien, de mettre sur un meilleur pied
les Etats que la Providence leur a
donnés à gouverner. Il est avéré que
depuis cent ans spécialement les Let-
tres & les Sciences ont fait de grands
progrès. On s'est appliqué avec bien
plus d'exactitude que jamais à re-
monter aux premiers principes des
choses, à rechercher les causes les
plus secretes des opérations de Dieu
& des actions humaines, & l'on a

fait beaucoup de chemin dans cette carrière à l'avantage & à la gloire du siècle présent ; il reste à desirer que le fruit de tant d'études & tant de progrès des Lettres soit de perfectionner toujours de plus en plus nos idées , afin de rendre meilleur & plus parfait le monde , ce grand théâtre des biens & des maux , des vertus & des vices. Il n'est point de Prince qui ne doive s'animer & travailler à cette œuvre , si difficile à la vérité , mais si desirable , dans l'enceinte de ses domaines , quelle qu'en soit l'étendue : s'il ne peut ou ne fait pas en prendre les moyens , ses Conseillers doivent le faire pour lui ; & dans le cas où ils seroient eux-mêmes trop peu versés dans un art si important , il seroit à propos qu'ils se procurassent des Philosophes en état de le leur enseigner pour en prendre les leçons , & les

faire prendre de même à tous ceux qui peuvent, en quelque maniere que ce soit, contribuer au bien public. Il ne nous faut que l'inspiration `secrete & le mouvement de la nature pour nous porter de nous-mêmes à notre bien particulier ; mais Dieu nous ayant faits pour vivre avec des hommes comme nous, de maniere que nous ayons besoin du secours les uns des autres, notre vie doit être une vie de société ; & si nous voulons que les autres contribuent à notre bien-être en ce monde, nous devons de notre part, & la raison le dicte, nous étudier à leur rendre tous les services dont nous sommes capables ; enforte qu'il en résulte premièrement le bien de l'Etat, qui fait le bien public, parce que ce bien, ce bonheur se répand sur tous les particuliers, qui s'en ressentent chacun avec propor-

tion ; par conséquent c'est un défaut , un vice , toutes les fois que le bien particulier s'oppose au bien public & y préjudicie. Le mérite est de savoir allier son propre bien avec le bien public , & l'héroïsme , de préférer le bien public à son bien propre. Or , en ce siècle où l'on est si éclairé , non-seulement tout homme qui se trouve choisi pour entrer dans le Conseil du Prince , mais tous ceux mêmes qui ont du goût pour les Lettres & qui les cultivent , devroient bien se proposer pour objet principal de mettre sur un meilleur pied son pays , grand ou petit. S'il y a de la gloire à faire du bien aux autres , il y en a bien plus à en faire à tout un peuple , & à n'occuper ses réflexions qu'à chercher des moyens de diminuer les maux & d'augmenter les avantages de la République. Tous les hommes ne sont pas

pas capables de cette sorte d'étude ; il faut de l'habileté pour raisonner des choses en Philosophe , & y joindre un grand usage du monde : cependant des génies médiocres peuvent contribuer au moins en partie à l'exécution de cette grande idée , en donnant du lustre aux différents arts particuliers , & les portant de plus en plus à leur perfection. Il me semble que l'on doit faire bien plus de cas d'un livre qui présente à un Marchand , à un Marin , à un Militaire , à un Jardinier , un Cultivateur , &c. les principes les plus sûrs & la meilleure méthode d'exercer son art & sa profession , que cent autres où l'on ne trouve que le squelette d'une philosophie décharnée , ou une érudition sèche & tout-à-fait stérile , ou des poésies sans feu , sans génie , qui ne consistent presque que dans l'arran-

gement de paroles enfilées ; mais c'est aux hommes à grands talents, aux génies supérieurs, dont la vue est la plus étendue, la plus perçante, qu'il est réservé de traiter avec plus de force & de détail tout ce qui peut améliorer, perfectionner le gouvernement politique & économique des Etats.

Il se présente ici deux objets qui doivent fixer les regards & l'attention de l'esprit philosophique ; le premier consiste dans les abus, les fausses idées, ou dans la dépravation & les désordres, qui, comme autant de maladies, affectent le gouvernement civil, & qui se trouvent héréditaires dans le pays, ou transmises, en quelque sorte, de main en main par la méchanceté des uns, ou à la faveur de la négligence & de l'inattention des autres ; nul pays ne peut se flatter,

d'en être absolument exempt ; souvent même il arrive que quelques-uns de ces vices sont si invétérés , ou que l'habitude en est si forte , qu'il ne vient pas dans l'idée du peuple qu'il soit utile ou nécessaire de les corriger , parce qu'ils ne sont jamais assez bien connus. Nous trouverions dans le gouvernement séculier une foule d'exemples de ces abus , soit excès ou défauts , de tous ces maux enfin avec lesquels on est malheureusement trop familiarisé , & que l'usage semble avoir consacré , & le gouvernement ecclésiastique n'en manque pas. Avec un discernement juste , il est aisé de reconnoître ce qu'il peut y avoir de déréglé , de pernicieux , ou seulement de peu louable dans le gouvernement d'une nation , ou dans ses mœurs & ses usages. Il n'en est pas de même de

l'autre objet , qui consiste à favoir augmenter les avantages & la richesse d'un pays. On trouvera beaucoup de difficultés à en découvrir ou imaginer les moyens : les maux , de quelque nature qu'ils soient , s'apperçoivent aisément , ils se montrent eux-mêmes , il ne faut que des yeux pour les voir ; mais à l'égard des biens dont une province est dépourvue , ce n'est qu'avec de l'habileté & du travail que l'on viendra à bout d'y en transporter des pays éloignés , ou bien il faudra beaucoup d'esprit pour les imaginer , & une grande activité pour les y introduire & les y maintenir ; vaste champ sans doute pour se faire un mérite auprès du Prince , en lui donnant le secret de rendre ses Etats plus florissans par l'industrie , la richesse , & une abondance générale de toutes choses. Heureux celui qui a de

tels hommes dans son Conseil & de tels Ministres , bien différents de ceux qui ne savent fournir aux Princes que les moyens de rendre leurs Sujets malheureux ! que dis-je ? sans être Ministre on peut encore , en dirigeant ses études au bien public , se rendre utile à tout l'univers , en approfondissant tout ce qui peut tourner à l'avantage des peuples , ou du moins de sa propre patrie , & en en formant un plan raisonné. On se livre à des études frivoles dont on ne tire aucune connoissance , & l'on s'épuise sur des matieres stériles , dont tous les efforts que l'on fait pour les presser n'expriment pas le moindre suc. Un livre qui peut contribuer en quelque chose au bien du monde , a dès-lors un mérite réel , qui doit être l'objet de la reconnoissance de tout citoyen du monde ; sur quoi j'observerai un

malheur auquel est sujet le genre humain. Chacun, à la bonne heure, conviendra qu'il devroit en être parmi nous de ceux qui connoissent les maux publics, & qui en donnent les remèdes, de même que des Médecins des corps qui découvrent les différentes maladies dont nous sommes affectés, & qui s'appliquent à les guérir ; que l'on devroit les rechercher, les aimer de même, & les combler de caresses ! mais c'est ce qui n'arrive presque jamais ; les Souverains sont trop délicats, il leur semble qu'on les insulte toutes les fois qu'on leur fait connoître quelque défaut dans leur gouvernement, & c'est leur toucher la prunelle de l'œil que de prétendre mettre des bornes à leur autorité, ou plutôt à leur despotisme, & attendez-vous aux clameurs, aux cris des particuliers, lorsque vous voudrez réformer

ou supprimer, pour l'honneur & l'avantage de la République, certains usages, certaines coutumes, & que leur intérêt, qui s'y trouvera lié, leur en fera desirer la conservation. O vérité ! que ta condition est malheureuse ! nous la louons chez les autres, & nous n'en voulons point, nous la détestons chez nous ; aussi n'y a-t-il rien de plus périlleux que de faire la charge de réformateur en fait de politique : je dirois presque que le monde aime mieux être boiteux & broncher à chaque pas, que de souffrir qu'on lui apprenne à marcher droit dans l'administration des affaires civiles ; ajoutez à cela qu'il est des pays où tout ce qui porte un caractère de nouveauté est mal reçu, quelquefois même odieux & défendu, comme si, parce qu'il y a des nou-

veautés qui font mauvaises , il ne pouvoit y en avoir de très-bonnes & très-avantageuses au bien public. On est si prévenu en faveur de la maniere de vivre , de penser , de gouverner , dans laquelle on a été élevé , qu'on ne croit pas pouvoir transmettre rien de meilleur à ses descendants ; de sorte que les uns ne goûtent point du tout que l'on prenne connoissance des maux publics , auxquels il seroit néanmoins si important de remédier , & que les autres ne souffrent pas qu'on s'instruise de ce qu'il y auroit de mieux à faire , malgré tout l'avantage qui en résulteroit si on venoit à l'adopter. Je ne vois à cela d'autre ressource en ces derniers temps , que le monde est plus policé que jamais dans la plus grande partie de l'Europe , & que Dieu nous a donné de

bons Princes , qui n'ont que de bonnes intentions ; je ne vois , dis-je , d'autre ressource que de former des vœux pour qu'il leur inspire un desir sincere de bien connoître ce qui est permis & ce qui ne l'est pas , ce qui tourne au défavantage du peuple pour l'arrêter , & ce qui peut lui être utile pour le procurer , & pour pouvoir annoncer au public que désormais nul Ministre indiscret n'aura la liberté d'arrêter le zèle des Auteurs qui voudront mettre au jour ce qu'ils auront conçu pour le bien public , pourvu qu'ils ne le fassent qu'en conservant toujours le respect dû à la Religion & au Prince. En attendant , je vais présenter les différents points de vue que se proposent & doivent se proposer les Princes sages & les personnes distinguées qu'ils choisissent pour en

prendre les avis, afin de procurer, autant qu'ils le peuvent, le bonheur public ; toute autre gloire qu'ils peuvent acquérir, n'est pas à beaucoup près aussi solide, pourvu qu'elle ne soit pas suspecte ou absolument fausse.



CHAPITRE SIXIEME.

De la Religion.

ON ne peut nier l'existence de Dieu sans extravagance, quelque idée avantageuse que l'on ait de ses lumieres & de son jugement, jusqu'à se croire supérieur à tous les autres hommes; & si l'on est convaincu qu'il y a un Dieu, & que l'on n'existe soi-même que par sa volonté & un pur effet de sa bonté, on ne doit trouver rien de pénible dans les obligations, les devoirs de la créature envers son Créateur, qui sont de l'aimer, de lui rendre un culte digne de lui, & d'obéir aux loix qu'il nous a imposées & intimées lui-même; loix qui ne peuvent être que saintes, justes & conformes à la droite

raison. Cette connoissance que nous avons de Dieu & de nos devoirs, tant par rapport à lui que relativement à notre prochain, forme ce que nous appellons la Religion, qui nous propose, entre beaucoup d'autres vérités, celle de l'immortalité de l'ame, qui ne cesse pas de vivre après qu'elle est séparée du corps; vérité si importante, & qui nous assure que dans cette autre vie il y a pour nous des récompenses à recevoir & des peines à subir, selon les œuvres que nous aurons faites. Il y a une Religion naturelle & une Religion révélée, & celle-ci n'est autre que la Religion naturelle, éclairée de la révélation divine. Que d'actions de grâces à rendre à la divine Bonté, pour qui-conque a eu le bonheur de naître & d'être élevé dans la Religion Chrétienne, la seule véritable, après

laquelle il n'y en a point d'autre qui ne soit fautive, comme il a été démontré tant de fois par tant de savants hommes. Il est certain ensuite que le véritable bonheur d'un peuple dépend principalement du maintien des bonnes mœurs, de la rectitude des actions humaines, & de la pratique des vertus. Quel malheur pour une République, si, par la méchanceté des citoyens, la vie, l'honneur & les biens n'y étoient pas en sûreté, s'il y régnoit une méfintelligence, une discorde universelle, & si les plus foibles y étoient sans cesse les victimes de la tyrannie des plus puissants! Elle est heureuse au contraire, lorsque la justice y jouit de tous ses droits, qu'elle est le séjour de la paix, de la concorde, de la charité & de toutes les autres vertus. Or, c'est à la Religion Chrétienne qu'il appartient

exclusivement à toute autre de les enseigner & de les faire pratiquer : elle ne se borne pas à régler le vrai culte de Dieu , mais elle prêche , elle persuade la régularité des mœurs & toutes les vertus ; en un mot , elle donne à ceux qui la professent cette paix de l'ame , cet esprit d'union , de concorde , & cet amour que Dieu demande , qui sont tout ce qu'il faut pour rendre heureuse la société des humains. Il est vrai , c'est aussi le but de la Philosophie morale ; mais séparée de la vraie Religion , elle n'a pas le pouvoir de toucher les cœurs jusqu'à les tourner à la vertu & la leur faire pratiquer ; outre que la Philosophie n'est propre qu'à un petit nombre de personnes , tels que sont les Savants , les Hommes de Lettres , au lieu que la Religion sert à tout le peuple , aux ignorants comme aux

favants : mais qu'à la faveur de la lumiere que fait briller la Religion Chrétienne , l'homme reconnoisse & soit fermement persuadé qu'il y a un Dieu , qui doit récompenser les bonnes actions & punir les mauvaises , & qu'il soit en état de distinguer ce que ces actions ont de mérite ou de démérite , alors il a un frein qui l'empêche de se tourner au mal , & un puissant aiguillon qui l'excite à se porter au bien ; & si l'on ne voit pas disparoître ces iniquités , trop capables de mettre en combustion tout un peuple , & de le plonger dans toutes sortes de malheurs , elles sont au moins arrêtées de maniere que si , de concert avec l'autorité de la Religion , le Prince fait usage de la sienne , comme étant établi pour veiller à la conservation de la justice , un Etat ne pourra qu'être heureux. On

a vu de notre temps des impies qui ont prétendu qu'un peuple d'Athées, qui ne seroit conduit que par les loix humaines & par l'autorité du Prince, pourroit vivre en paix, faire des actions vertueuses, & éviter les mauvaises. A la bonne heure, leur dirait-on, que quelque particulier incrédule puisse tenir la conduite que l'on suppose; mais cela n'est pas possible pour tout un peuple composé en plus grande partie d'ignorants, & où les Savants, les génies supérieurs mêmes sont emportés par le dérèglement & la fougue des passions qui les dominent. S'il arrivoit que de tels hommes ne fissent rien de ce qui est défendu par les loix humaines, ils ne sauroient pas se garder des mauvaises actions qui échappent aux regards de la justice extérieure. Il n'est point de vols, d'impuretés & d'autres sortes de

crimes des plus honteux qu'ils ne commissent, s'ils n'y devoient courir aucun risque; ils exerceroient leur vengeance, si elle devoit être secrète, se moqueroient des faux serments qu'ils feroient, nieroient effrontément les dépôts qu'on leur auroit confiés, & se livreroient sans scrupule à toute sorte d'excès. Otez la crainte de Dieu, qui retient la plus grande partie du peuple & l'empêche de mal faire, en lui faisant appréhender les peines préparées aux crimes dans l'autre vie, & qu'on efface en même temps du cœur de l'homme la croyance & l'espérance d'une grande récompense dans la vie future, puissants motifs qui animent tant de personnes à faire le bien & à éviter le mal, il n'y aura plus de frein capable de réprimer la concupiscence en une infinité de circonstances, & d'arrêter le déborda-

ment d'iniquités, de désordres, qui couvrira bientôt la face de la terre. C'est ici la matière des tentations. Chacun peut se rendre témoignage à lui-même de tout le mal qu'il auroit pu faire, s'il n'avoit été retenu par la crainte & l'amour de Dieu, & par des principes de religion; d'où il faut conclure que c'est une véritable extravagance de certains Athées ou Déistes, de ne pas reconnoître combien la véritable Religion contribue à la tranquillité publique, & non-seulement par accident, mais essentiellement.

J'appelle la véritable Religion celle que Jesus-Christ a fondée; ce n'est pas que sans elle on ne puisse avoir certains principes de religion, comme de croire un Dieu rémunérateur, un Dieu vengeur; mais ces principes peuvent être altérés, cor-

rompus par le mélange & le faux de différentes opinions, de maniere qu'en professant une Religion on n'en ait réellement aucune, comme on l'a observé en toutes celles qui, au temps du Judaïsme, en étoient différentes, & comme on le remarque en celles qui, enfantées depuis la venue de Jesus-Christ, se sont éloignées de la Religion Chrétienne; encore celle-ci, toute sainte qu'elle est, peut être gâtée & le seroit en effet, si l'on entreprenoit de nier la toute puissance de la grace, par elle-même efficace, & le libre arbitre de l'homme; si l'on faisoit Dieu auteur du mal, que l'on voulût faire croire au peuple que la foi est suffisante sans les œuvres, même en n'en faisant que de mauvaises, pour obtenir le bonheur du Ciel: il ne seroit pas surprenant qu'avec des sentiments si faux, si

réprouvés, on ne s'embarraffât pas de résister à ses mauvaises inclinations, & que l'on n'éprouvât aucun remords en tout ce qu'on feroit de contraire à la loi de Dieu & au bien public; mais plût à Dieu que chacun accomplît fidelement tout ce qu'enseigne & prescrit la Religion de Jesus-Christ, qui n'est autre que la Catholique Romaine. On ne peut exprimer quel seroit le bonheur dont on jouiroit sur la terre & dans toutes les sociétés, parce que cette même Religion a pour objet autant le bien général que le bien particulier, & qu'elle est faite aussi-bien pour rendre le Prince bon, juste, bienfaisant & bien réglé dans toutes ses actions, que pour opérer le même effet dans ses Sujets. Si on n'en retire pas cet avantage si précieux dans le degré le plus parfait, c'est par la faute & le

défaut des hommes , toujours fujets à l'erreur & à quelques vices de l'esprit ou du cœur , & non par la faute ou le défaut de la Religion , qui enseigne à tous & exige de chacun de nous de ne rien faire que de conforme à la droite raison , tant pour notre prochain que pour nous-mêmes. De-là nous comprenons combien les Souverains , & tous ceux qui aiment le public & leur patrie , doivent avoir à cœur la conservation & l'accroissement de la vraie Religion , pour y maintenir la pratique des vertus , la régularité des mœurs , & par-dessus tout un amour honnête & réciproque entre les citoyens qui les unisse tous , qui est la source principale du bonheur d'une République. On conçoit en second lieu combien il est utile & nécessaire au peuple d'avoir de bons Pasteurs & de bons Ecclésiastiques

féculiers & réguliers , qui , selon le devoir de leur état , mettent tous leurs soins à convertir les pécheurs , & à animer la ferveur des ames pieuses , en travaillant sans cesse à inspirer l'amour de la vertu & l'horreur du vice. La vie que menent certains Religieux pourroit , en servant de modele , devenir une sorte de prédication assez puissante pour faire aimer les bonnes œuvres ; & conséquemment , en considérant l'utilité publique , les exemples de piété & de régularité qu'ils donnent peuvent y contribuer beaucoup ; quoiqu'unique-ment voués à la contemplation , ils ne travaillent qu'à leur propre sanctification , sans rien faire à l'extérieur pour le salut des autres : mais ceux-là sans doute y contribuent bien davantage , qui joignent à une vie sainte la capacité , la science & l'enseigne-

ment , c'est-à-dire , celui de tous les moyens qui , s'il est bien employé , est le plus efficace pour corriger les mauvaises mœurs & conserver les bonnes en ceux qui se trouvent de bonne volonté ; & bien plus encore si dans leurs exhortations , leurs sermons , leurs catéchismes , ils savent annoncer comme il faut au peuple la parole de Dieu , parce qu'il en résulte un bien infini. De-là s'ensuit encore l'émulation dans les autres Ecclésiastiques , qui sont comme nécessités d'étudier l'Écriture Sainte & la Théologie ; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de cette science , non plus que des autres études que doivent faire les Ministres de l'Eglise.

Je dirai seulement ici , comme en passant , que la vertu de la Religion , si sainte & si sublime en elle-même , doit , ainsi que toutes les autres , tenir

le milieu entre deux extrêmités opposées, qui font le défaut & l'excès ; extrêmités au reste qu'on ne doit attribuer qu'aux hommes & non à elle. Il seroit inutile d'en prouver le défaut & l'affoiblissement parmi les mortels ; nous n'en avons malheureusement que trop d'exemples ; & combien même n'en voyons-nous pas qui nous donnent lieu de soupçonner qu'ils n'ont rien moins dans le cœur que de la religion. A l'égard de l'excès où l'on peut se jeter en cette matiere, il n'est que trop facile à un zele, une dévotion mal-entendue de donner dans la superstition, en suivant des pratiques de pure fantaisie, & ne prenant que la superficie de la Religion, tandis qu'on néglige les devoirs essentiels & particuliers que Dieu a attachés à chaque état. Il peut quelquefois se trouver du trop sans aucun péché,

péché, mais il est toujours à souhaiter que ce ne soit jamais en matière de religion, & la sagesse doit toujours s'en garder ; que dis-je ? tout ce qui est de trop est condamnable, lorsqu'un excès qui se rencontrera dans les fonctions les plus saintes, ou de la part des Ministres des Autels, fera un avilissement pour la dévotion & la Religion même, ou causera un préjudice véritable au bien temporel de la République, d'autant que Jésus-Christ, en établissant sa Religion, a eu en vue de faire le bien des peuples, & non pas de leur nuire. Par exemple, les processions sont des cérémonies toutes saintes, les missions sont de même très-saintes & très-utiles ; mais il ne seroit rien moins que louable d'en faire trop, sur-tout s'il en résulroit que le commun du peuple fût beaucoup détourné des travaux

qui lui font si nécessaires pour vivre. Les Eglises sont des lieux saints, & il y en a de nécessaires, il y en a d'utiles; mais ce seroit mal fait de les multiplier dans une ville, dans un lieu, au-delà de ce qu'il en faut, sur-tout dans les pays où elles sont des asyles pour les malfaïcteurs, parce que cette multitude d'Eglises arrêteroït le cours de la justice. Rien de plus respectable que l'établissement des Ordres Religieux, parce qu'en général ils sont d'une très-grande utilité, & que quelques-uns même sont nécessaires; mais on conviendra qu'il n'est point à propos de les multiplier trop dans une seule ville ou dans un pays: j'en dis autant des Ecclésiastiques séculiers; qu'il y en ait un nombre suffisant, à la bonne heure, encore faut-il qu'ils soient d'une conduite édifiante & attachés

à leurs devoirs ; ce qu'on ne peut guere se promettre quand il y en a trop.

Les siècles précédents ont eu l'affligeant spectacle des démêlés des Princes séculiers avec les Pasteurs de l'Eglise sur l'étendue de leur autorité respective, qui ont causé les plus grands troubles & des révolutions déplorables, dont le bonheur public a été extrêmement altéré. On voit dans l'histoire des Souverains qu'ils ont voulu s'immiscer dans les matieres de foi, & dominer sur les dogmes de l'Eglise, qu'ils ont usurpé les droits & les biens du Clergé, & commis beaucoup d'autres semblables excès ; d'autres ont prétendu que le Sacerdoce a entrepris sur la puissance des Rois & sur leur Gouvernement. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette accusation étoit fondée ou non ; mais

il n'est que trop vrai qu'elle a servi de prétexte aux Auteurs des dernières hérésies pour se séparer de la vraie Eglise, & fouler aux pieds la Hiérarchie instituée par Jesus-Christ même, abolir l'Episcopat, & méconnoître dans le St. Siege les droits & les privileges qu'y ont reconnu & respecté les premiers siècles de l'Eglise. Henri VIII, Roi d'Angleterre, se joignit à eux jusqu'à se déclarer Chef de l'Eglise Anglicane, par une témérité d'autant moins excusable, qu'il n'ignoroit pas ce que c'est que l'Eglise. Son exemple a été suivi de nos jours; le célèbre Pierre I, Empereur de la Russie, s'est donné le même titre avec la même autorité, & a supprimé la dignité de Patriarche dans ses Etats, sous prétexte que les Patriarches avoient trop de puissance & d'autorité. Au reste,

quiconque desiré sincérement la tranquillité & le bien public , ne peut que souhaiter de voir régner un accord , une harmonie parfaite entre le Sacerdoce & l'Empire , de maniere qu'ils se laissent paisiblement jouir l'un l'autre de leurs véritables droits ; je ne parle pas de ceux qui ne seroient qu'imaginaires , & que tous les deux concourent d'un commun accord à rendre les peuples heureux pour le spirituel & pour le temporel.



CHAPITRE SEPTIEME.

De l'étude des Lettres & des Sciences.

UN homme, qui connoît beaucoup un certain Etat, me disoit un jour qu'on y avoit pour maxime de politique, qu'il vaut mieux qu'un Prince commande à un peuple ignorant qu'à un peuple instruit, parce que le premier se laisse manier & obéit plus aisément, par la raison qu'il ne connoît pas les défauts & les autres vices du Gouvernement; & quoiqu'on ne puisse pas dire que l'on y soit plongé dans une ignorance absolue, parce qu'il y a des Ecoles & des Universités, il est certain au moins qu'on n'y veut & qu'on n'y enseigne autre chose que la science

des siècles barbares, qui ne peut faire, à vrai dire, qu'une docte ignorance, sans qu'il vienne dans l'esprit à qui que ce soit de porter les Sciences plus loin non plus que le goût des Lettres, ni d'y introduire des méthodes d'enseigner & d'apprendre, & des connoissances plus utiles, ni de bannir des Ecoles ces études si frivoles qu'après avoir beaucoup étudié, beaucoup appris, on ne fait rien. S'il est vrai que l'on ait quelque part cette maxime, j'ose dire qu'elle tient à la barbarie, & qu'elle est d'une très-mauvaise politique. C'est cette maxime qui porta les Goths, dans le temps où ils s'étoient rendus maîtres de l'Italie, à faire un crime à la Reine Amalafonte de ce qu'elle faisoit instruire dans les Lettres le jeune Roi Théodoric son fils; ils prétendoient que les armes étoient le seul

métier des Souverains : insensés ! qui ne comprenoient pas que l'étude des Lettres peut servir admirablement à former des Capitaines excellents & des Rois , qui , pour bien gouverner dans le civil & dans le militaire , ont besoin de s'instruire , sinon dans les Ecoles publiques , du moins à l'aide de bons Conseillers & de bons Ministres , de ce qui sert à rendre un Roi sage sur le Trône , expert & vaillant à la guerre ; & ne seroit-ce pas une sorte de perfidie dans des Ministres qui aimeroient à entretenir le Prince & ses Sujets dans l'ignorance pour se rendre plus nécessaires & s'en faire rechercher davantage ? Mais il seroit inutile de s'étendre sur un sujet dont on ne trouveroit d'exemples tout au plus qu'en quelque pays barbare , mais nullement en Europe. Avouons donc de bonne foi que les Lettres &

Les Sciences font utiles en certain point, & nécessaires même à tel autre égard pour faire le bonheur d'une République, pour le conferver & pour l'augmenter. A la vérité nous pourrions nous figurer des peuples qui, dépourvus du secours des Lettres, des Sciences, & n'étant guidés dans leur Gouvernement que par la lumiere de la raison, meneroient une vie heureufe. Les Rois, les Empereurs du Mexique & du Pérou n'avoient aucune connoiffance des Sciences & des Lettres; cependant il paroît que ni eux ni leurs peuples ne s'en font pas trouvés plus mal, & qu'au contraire ils ont eu un gouvernement raifonnable & gracieux. Répondroit-on qu'ils cefferent d'être barbares & devinrent une nation policée dès qu'ils formerent des villes, & réglerent par l'effet de leurs feules réflexions ce qui

étoit utile ou nécessaire à la société ; & que conséquemment ils eurent des Loix & des Arts , même des Romances , par lesquelles se transmettoient aux enfants les exploits & les belles actions de leurs peres ? Tout ce qu'on en peut conclure , c'est qu'ils ont pu savoir & mettre en pratique tout ce qui convient au bien & à l'avantage de la République , sans avoir le grand secret que donnent les Lettres , de rendre leur savoir sensible en le mettant au jour : ceci soit dit néanmoins sans prétendre examiner si ces peuples ont été heureux ou non , avant la conquête des Espagnols.

La raison & l'expérience démontrent de concert combien les Sciences sont propres à faire le bonheur des peuples ; ce sont comme plusieurs ingrédiens , du mélange desquels se forme un élixir , un parfum qui

répand le contentement & la satisfaction sur toutes les Classes & les Ordres dont est composée une République, de maniere que chacun puisse dire qu'il est bien en ce monde selon son état, sa condition, à moins que par sa propre faute il ne donne lieu à l'envie, la jalousie, & à d'autres passions aussi déréglées, de venir troubler son bonheur. La terre est inondée d'un déluge de maux, dont les uns viennent de la constitution actuelle de la nature, d'autres de notre mauvaise maniere de nous conduire nous-mêmes, & une partie de la malice des autres hommes. Quelle force de jugement & d'esprit, que de science & d'art ne faut-il pas pour prévoir, prévenir & empêcher, autant qu'il est possible, cette foule de maux, de désordres, pour les détourner quand on en est menacé, ou n'en éprouver

aucun préjudice , & si l'on ne fait pas ou qu'on ne puisse absolument s'en garantir , pour être au moins en état d'y apporter du remede ? Le peuple grossier & sans expérience a des vues trop courtes & des maximes trop équivoques pour en être capable ; ce n'est que des Savants , & de ceux qui font au fait des principes d'un Gouvernement juste & équitable , que l'on peut l'espérer , du moins en partie , ou de quiconque , au défaut de livres , a bien étudié le grand livre du monde , & qui joint à des vues droites & élevées beaucoup de zele & de cette bonne volonté , sans laquelle tout le reste n'est rien. Ce sont ces beaux génies , ces hommes éclairés , qui , dans la vaste étendue de leurs connoissances , embrassent toutes les Sciences , les Arts libéraux , qui portant leurs vues sur les

mœurs des différents peuples & leurs différents usages, ont observé avec attention ce qu'ils y ont trouvé de meilleur, qui ont pénétré les secrets de la nature, & se sont instruits avec le plus grand soin de ce qui constitue le bon ordre & de ce qui cause le désordre : ce sont ces hommes, dis-je, d'une intelligence supérieure, d'une capacité consommée, qui peuvent faire jouir tout un Etat d'une manière de vivre qui soit la plus honorable & en même temps la plus aisée & la plus tranquille ; & plutôt à Dieu que les Princes voulussent ou pussent par eux-mêmes prendre des principes dans les meilleures histoires des anciens & des modernes, & dans quelque livre instructif, ils y apprendroient certaines vérités qui ne parviennent jamais jusqu'à leur Trône par la bouche de leurs Officiers ni de leurs Ministres.

Il ne nous faut pas recourir bien loin, ni rechercher des traits d'histoire qui nous soient fort étrangers, pour vérifier les différents effets de l'ignorance & du savoir. Lorsque les Lombards se furent emparés, au sixième siècle, de presque toute l'Italie, on vit l'étude des Lettres, déjà fort affoiblie par les guerres, s'éteindre tout-à-fait. La barbarie & l'ignorance gagnèrent toutes les provinces, & bientôt répandirent leur malheureuse influence jusques dans Rome même : il y eut certainement alors des intervalles dans lesquels on peut croire que malgré cela les peuples furent assez contents de leur sort, graces au bon gouvernement de quelques saints Papes, de quelques Rois des Lombards & des Rois de France. Si la sagesse que n'a pas le peuple se trouve dans le Souverain, c'est

souvent assez pour faire régner la justice , la concorde & l'abondance , qui sont si nécessaires pour le bonheur des Sujets ; mais au dixieme siecle cette barbarie se répandit comme un torrent qui a rompu toutes ses digues ; & de-là en avant les vices triompherent impunément : ce ne fut plus que guerres , vexations , férocité & inconstance dans les esprits ; il s'éleva de toutes parts des tyrans plus ou moins puissants , & à tous ces maux se joignirent les excès presque incroyables , mais trop vrais , du plus furieux fanatisme : je parle de la fureur des factions des Guelphes & des Gibelins , qui furent les fruits de tant de discordes entre citoyens , & des troubles sans fin qui arriverent dans toutes les villes d'Italie. Par un bienfait de la Providence , au quatorzieme siecle les Lettres prirent une nouvelle

naissance , & l'on commença à faire la guerre aux fables ridicules , aux impostures , aux questions vaines & inutiles , & à toutes les inepties , toutes les sottises qui avoient eu cours en mille manieres dans les siècles précédents. Alors , à proportion du progrès que firent les Sciences & les Arts , on vit les mœurs se polir ; les vices n'osèrent plus marcher tête levée comme auparavant ; le sage Gouvernement & la bonne administration prirent de plus en plus des forces , & la piété régna ; de sorte que c'est pour nous un grand sujet d'actions de grâces que nous avons à rendre à Dieu de nous avoir fait naître dans ces derniers temps , au lieu de ceux que nous appellons nous-mêmes des siècles de barbarie : ce n'est pas que le nôtre soit absolument exempt de défauts ; & à présent , plusieurs provinces

d'Italie sont misérables , tant par les défastres de la guerre présente , que par la contagion des maladies vénériennes que la guerre y a apportées , ou du moins fort répandues ; mais on peut observer , en parcourant tous les siècles , qu'aucun n'a été exempt de semblable inconvénient , & qu'aucun ne le sera jamais , tant qu'il y aura de l'ambition chez les Souverains , & qu'il n'est pas en notre pouvoir d'éviter de si grands maux , ou d'en arrêter le cours , parce qu'ils proviennent de causes toutes naturelles. Ce que je dis de l'Italie , on l'a éprouvé en France , en Angleterre , dans une grande partie de l'Allemagne , pour ne rien dire des autres pays. C'est au progrès des Lettres que l'on est redevable de tout ce qu'on a d'utile & de beau , que l'on n'avoit pas dans les siècles pré-

cédents ; & il seroit à souhaiter que tous les Princes d'Italie concourussent de concert à donner de l'éclat aux Lettres, & à en perfectionner le goût. Les anciens ont érigé des statues & d'autres monuments superbes aux plus célèbres Littérateurs, non-seulement comme un hommage qu'ils rendoient à leur mérite, mais aussi comme un moyen d'exciter l'émulation de leurs descendants, & les porter à les imiter. Ce qu'il faudroit aujourd'hui, ce seroit de mettre en état, par de bonnes pensions ou d'autres semblables récompenses, les plus beaux génies de n'avoir à penser qu'à faire de ces ouvrages utiles, qui font en même temps honneur à la nation, & de tenter de nouvelles découvertes dans l'empire des Lettres & des Sciences. La ville de Bologne, si renommée de tout temps pour les bonnes

études, peut se glorifier de posséder un excellent établissement, qui est unique en Italie, & capable d'en faire seul le lustre & la gloire. Néanmoins les plus beaux génies, pour faire usage de leurs talents & de leur habileté, ont besoin d'autres ressources, qui, comme d'abondantes rosées, en procurent la fécondité. Si l'amour de la gloire fait faire de grandes choses, l'attrait de la fortune ou d'un état aisé est bien plus puissant encore.

Mais le pays de la Littérature est d'une grande étendue; les objets qu'elle présente sont sans nombre, & d'une infinité d'especes différentes, & les livres qui en traitent sont prodigieusement multipliés. Il faut avouer que nous sommes bien redevables à la merveilleuse invention de l'impression à la faveur de laquelle on peut

aujourd'hui , si on le veut , devenir savant à peu de frais ; mais depuis que , sans mesure & sans aucun choix , on prostitue l'usage des presses à imprimer tant de sortes d'ouvrages qui ne méritent pas de voir le jour , & beaucoup qui devroient plutôt être ensevelis dans un éternel oubli , je ne fais si nous n'avons pas autant à nous en plaindre. Il faut donc observer que tant les différentes especes de Littérateurs , que leurs productions , je veux dire leurs ouvrages , forment différentes classes aux yeux de celui qui n'a en vue que le bonheur de l'humanité , c'est sur cette considération qu'il se regle pour apprécier la valeur des livres , & non sur les talents & le génie des Auteurs. Il y a des matieres qu'il est nécessaire de traiter , & les ouvrages qui les traitent sont conséquemment nécessaires

eux-mêmes, d'autres ne sont qu'utiles, quelques-uns ne sont qu'amufants, il en est de purement frivoles, & qui sont tout-à-fait inutiles; enfin plusieurs sont pernicieux, & directement contraires au bonheur public. Si nous entrons dans des bibliothèques, quelle multitude de livres! mais que l'on fasse un examen exact de tous ces volumes, & qu'après les avoir pesés dans une juste balance, on en apprécie le mérite, on en trouvera de toutes ces classes en toute sorte de matières, même des plus nécessaires & des plus utiles; & quel avantage ne pourroit-on pas tirer de cette discussion? Nous mettons beaucoup trop de temps à étudier & apprendre mille choses inutiles, ou qui même peuvent être fort nuisibles à nous & aux autres: il nous seroit bien plus avantageux de faire notre affaire

principale d'apprendre ce qui peut être plus ou moins utile ou à nous ou au public ; soit dit sans rien diminuer du mérite des livres qui ne sont faits que pour le délassément, & qui ne présentent qu'un amusement honnête : enfin , il faut conclure qu'il est de la plus grande importance pour tous les pays , de fonder & de maintenir des écoles publiques ; & l'on doit regarder comme un grand privilège pour une ville , d'avoir une Université où l'on enseigne toutes les Sciences , & dont tous les Professeurs sont gagés par le Prince ou par le public. On ne peut jamais assez payer l'avantage & la commodité de devenir savant sans sortir de chez soi , & d'y être promu au Doctorat , au lieu que dans les siècles passés il falloit l'aller chercher ailleurs ; aussi les Princes les plus sages ont toujours eu

grand soin d'établir des Ecoles dans leurs Etats pour y faire fleurir les Lettres, & d'y tenir des Maîtres bien instruits de la Littérature ancienne & moderne, & formés dans le meilleur goût ; enfin, de très-amples bibliothèques viennent au secours de ceux qui ont envie de voyager sur le vaste océan des Sciences ; elles ont été formées par les soins des plus excellents Princes, ou de quelques particuliers zélés pour le bien public.

C'est ce qui a fait en particulier tant d'honneur à Louis XIV, à Pierre le Grand, Empereur de la Russie, auxquels on peut ajouter Victor Amédée, Roi de Sardaigne. Ces Princes connoissant, par l'étendue & l'élévation de leur génie, tout ce qui peut contribuer au bien & à la gloire d'un pays, ont procuré chez eux les plus grands accroissemens à l'étude des

Lettres , à la culture des Arts & du Commerce , & aux exercices militaires : outre une Université fondée à Turin par Victor Amédée , il y a encore établi un College pour enseigner la Théologie , la Jurisprudence , la Médecine & la Chirurgie à cent jeunes gens choisis dans tous ses Etats , qui sont entretenus aux frais de son trésor , vingt-cinq pour chaque profession. Cet établissement est devenu si célèbre , qu'il s'y est joint un nombre de quatre cents pensionnaires , qui , réunis dans cette superbe maison , prennent les leçons des Maîtres de l'Université , & ont de plus des Répétiteurs particuliers dans le College : il a encore fondé une retraite honorable pour douze Prêtres de condition noble , dont les Prébendes sont payées du trésor royal , qui sont occupés à desservir une magnifique Eglise qu'il

a bâtie sur une montagne à quelque distance de Turin, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait. Ces Prêtres y ont un logement qui répond à la magnificence de l'Eglise, & l'intention a été qu'ils s'y perfectionnassent dans la piété & dans les Sciences ecclésiastiques, & qu'ils devinssent dignes d'être promus aux Evêchés. C'est-là ce qu'on peut appeller des actions glorieuses & vraiment héroïques. Il y a aussi des Princes d'Allemagne qui se distinguent de nos jours par leur intelligence & le discernement qu'ils savent faire de ce qui est honorable & utile à leur peuple, en attirant à leurs Universités les hommes de Lettres les plus célèbres : ainsi l'a pratiqué jusqu'à présent la République de Venise pour l'Université de Padoue, en donnant de bons appointements & de bonnes gratifications à

tous les Professeurs. Tout ce qui reste à desirer, c'est que toute la science, toutes les connoissances que l'on a aujourd'hui, & qui sont portées à un si haut point, servent non à détruire, mais à édifier; non à renverser la Religion, mais à l'affermir; non à corrompre la Justice, mais à la soutenir, la conserver; & par le malheur des temps, il n'arrive que trop aujourd'hui, & plus que jamais, que l'on fait servir les Lettres & les Sciences à autoriser les atteintes que l'on donne à la probité & à la foi publique; mais il n'est pas à propos d'en dire davantage. Je passe à l'examen des études, qu'il faut favoriser & animer, comme étant plus utiles & nécessaires, même pour rendre une nation plus heureuse & plus florissante,

CHAPITRE HUITIEME.

De la Philosophie Chrétienne relativement aux mœurs.

VOULANT parler ici de la Philosophie morale, comme d'une science extrêmement propre à procurer le bonheur du genre humain, je ne me permettrois pas de la mettre aux prises avec la science des Loix & avec la Médecine, qui, faisant valoir leurs prétentions, voudroient peut-être lui disputer l'honneur du pas. Les Jurisconsultes pourroient faire un grand étalage des prérogatives de la Jurisprudence; ils en releveroient la nécessité pour maintenir la justice, tant celle qui est la conservatrice des droits respectifs entre citoyens, que celle qui punit les délits & les crimes,

& demanderoient la préférence ;
comme ayant déjà la prééminence en
la personne de tant de Magistrats,
qui tirent tout leur lustre de leur pro-
fession. Les Médecins pourroient faire
aussi beaucoup de bruit, sous pré-
texte que c'est à leur science qu'est
confiée l'importante fonction de nous
conserver la santé, ou de nous la
rendre quand nous l'avons perdue.
Quelques beaux esprits des siècles
passés se sont épuisés en dissertations
& en disputes sur l'avantage du mé-
rite & des prérogatives que ces scien-
ces ont les unes sur les autres ; il
falloit sans doute qu'ils eussent bien
envie de perdre leur temps : avec un
peu de réflexion, on n'aura pas de
peine à reconnoître que cette science,
qui opere la pureté, la régularité
des mœurs de tout un peuple, est
bien autrement importante & pré-

cieuse que toutes les autres ; elle est la source d'une infinité de biens , au moyen desquels toute personne privée peut , selon son rang & sa condition , se faire un état aussi heureux qu'on peut l'avoir en ce monde , d'autant que son objet & son but est d'apprendre ce qui conduit au bonheur & ce qui en éloigne ; que dis-je ? une République peut , par son moyen , jouir de la plus douce tranquillité , tout y étant dans l'union d'un parfait accord , parce que si chacun remplit les devoirs qu'elle prescrit , toutes les différentes Classes , tous les Ordres de l'Etat forment un concert d'où résultent une agréable harmonie. Avec une bonne fanté & sans procès , on n'a besoin ni de Jurisprudence ni de Médecine ; mais il n'est personne qui n'ait besoin de lumieres pour le réglément de ses mœurs ; c'est pour

cela qu'est faite la Philosophie morale, mais Philosophie chrétienne, dont les principes soient toujours appuyés des maximes de l'Évangile ; livre divin, qu'un Maître descendu du Ciel est venu nous apporter, qui ne contient rien que de bon & que ce qu'il y a de mieux pour donner aux hommes un bon règlement de vie, & les rendre attentifs à éviter tout ce qui peut les rendre malheureux.

Nous considérons ordinairement, sous trois différents points de vue, les excès & les défauts des hommes. Nous appellons *délits* ces entreprises qui troublent la tranquillité publique & l'ordre de la justice, que nous devons conserver à l'égard des autres comme nous désirons que les autres l'observent à notre égard : ce sont comme de mauvaises humeurs qu'il appartient au Prince & à ses Magis-

trats de connoître & de guérir. Nous nommons *péchés* toutes les actions, paroles, pensées & desirs qui sont contraires à la loi de Dieu, & qui peuvent nous priver de l'héritage qu'il promet à ses enfants: ces sortes de défauts sont spécialement du ressort des Ministres de la Religion; ils en traitent, soit dans la Théologie morale, soit dans leurs Sermons, auxquels tout le peuple peut assister, & cette voie est la plus commode & la plus sûre pour instruire le simple peuple & lui enseigner à régler sa conduite & ses mœurs; enfin, sous le nom de vice on comprend tout ce qui est opposé & qui altere ce bel ordre naturel à l'homme que prescrit la raison, qui paroît sur-tout par l'opposition des désordres: cet ordre renferme ce que nous devons faire pour Dieu, pour les autres hommes,

comme étant nos freres, & pour nous-mêmes. C'est à la Philosophie morale à le faire connoître, ainsi que tout ce qui lui est contraire. Quelques-uns lui attribuent encore la *politique*, je n'entends pas celle qui apprend à former, diriger des brigues, des cabales, dont l'ambition prend conseil, qui allume le feu de la guerre, qui est le fléau des citoyens & des étrangers; je ne parle ici que de cette politique qui trace les regles d'un bon & sage Gouvernement. En dernier lieu on a fait dépendre de la Philosophie morale la science qu'on appelle économique, qui apprend à l'homme à bien gouverner sa famille & sa maison. Il est certain qu'elle est la vraie source où il faut remonter pour trouver les principes de cette justice que vantent & exaltent si fort les Jurisconsultes:

Il seroit à souhaiter que chacun fût bien instruit de la Philosophie morale ; c'est encore en quoi nous sommes bien redevables à la Religion de Jesus-Christ & à ses Ministres, en ce que c'est, comme je l'ai dit, par leur moyen que le simple peuple en tire toutes ses connoissances. Les prédications sont, ainsi que je l'ai dit encore, l'école où s'instruisent les ignorants ; de sorte que plus ce ministère est bien rempli, plus ceux qui y assistent peuvent en retirer de fruit : mais ne seroit-il pas honteux pour les Savants d'accumuler tant de connoissances & de négliger celle-ci, qui est la plus importante ? L'un étudie la Jurisprudence, l'autre la Médecine, dans la seule vue du grand profit qu'il en retirera ; celui-ci, pour gagner au moins quelque chose, s'adonne à la Littérature, à l'Erudition, à la

Philosophie naturelle , aux Mathématiques , & l'on ne trouvera aucun avantage , aucun mérite à connoître ses vices , ses passions , & à se connoître soi-même , à se faire , par de bons principes , un fonds d'honnêteté , de modération , de politesse qu'il faut avoir pour paroître avec honneur dans le monde , & pour se donner la réputation d'un homme sage , qui fait se faire estimer & aimer de tout le monde. Si vous n'avez personne en état de vous donner des avis sur vos défauts , ou dont vous veuilliez en recevoir , recourez du moins aux livres , qui vous les découvriront sans vous mettre dans le cas de rougir ; ils vous feront reconnoître votre ingratitude , votre fierté , votre arrogance , votre envie , votre impolitesse , votre duplicité , la noirceur de vos médifances ; votre cupidité , votre avarice

excessive, &c. Quoiqu'un jugement droit & une bonne volonté, avec le commerce, la société des plus honnêtes gens, puissent servir à former un homme pour l'intérieur & l'extérieur, tel que le feroit la Philosophie, il arrive cependant fort rarement qu'on y réussisse. Le moyen le plus sûr pour parvenir à bien régler nos inclinations, nos actions, nos mœurs en un mot, c'est d'étudier les livres qui traitent le mieux & plus à fond de la Religion & de la Philosophie morale. On ne peut assez répéter que si tous les Rois étoient Philosophes, les peuples n'en seroient que mieux; qu'il soit au moins permis de desirer que tels soient leurs Conseillers, leurs Ministres & tous les Magistrats, autrement les Sujets courent grand risque de payer cher les fautes & la méchanceté de ceux qui assistent &

dirigent le Prince dans le gouvernement de ses peuples , dans l'administration de la justice , & dans l'imposition des tributs & des charges publiques. Le Roi de Sardaigne , Charles-Emmanuel , aujourd'hui régnant , a établi dans son Université de Turin une chaire de *Philosophie morale* , & ce n'est pas un des moindres traits qui rendront son nom immortel. Il est bien glorieux pour un Prince de fournir à ses Sujets les moyens de se rendre bons & sages , ou s'ils le sont déjà , de le devenir davantage.

La bibliothèque de la Philosophie morale ne comprend que très-peu de livres anciens , & n'en a pas beaucoup de modernes. On trouvera de belles choses dans Seneque , Epictete & Plutarque : il faut prendre le bon , & corriger le défectueux des Stoïciens avec les maximes de la morale chré-

tienne. Les Traités d'Aristote & de Ciceron sur ce sujet sont très-bons, très-estimables, mais ils ne suffisent pas ; il faut encore recourir aux modernes, qui ont bien plus analysé les voies, les inclinations & les passions de l'homme, aussi-bien dans les plus petites actions, les plus petites circonstances de notre vie, que dans les plus grandes. Quand bien même les Princes & les Magistrats négligeroient assez leur devoir pour ne pas s'embarrasser de procurer le bonheur public, tout Particulier qui sauroit & observeroit exactement ce qu'enseigne la Philosophie chrétienne, en conformant à ses regles ses mœurs & toutes ses actions, pourroit se faire lui-même une sorte de félicité autant dans la mauvaise fortune que dans la bonne : je dis plus, que quelqu'un se distingue par la sagesse & la maturité

de son jugement & de ses pensées ; par la pureté de ses mœurs & l'étendue de son savoir, il est bien rare qu'il n'ait pas sur la terre une place honorable & avantageuse. On peut être Philosophe & bien figurer dans les dignités ; au reste, le vrai Philosophe n'a jamais le cœur troublé par le desir d'obtenir de grands emplois ou les faveurs de la fortune, & fait même les mépriser : content d'en avoir une médiocre, au-delà de laquelle ses vues ne se portent pas, il s'estime plus heureux que les Princes, les Monarques, qui ne sont jamais contents de leur grandeur ; leurs couronnes sont d'or, mais souvent bien parsemées d'épines : cependant si, trouvant des hommes d'une probité reconnue, d'un rare savoir & d'un mérite éminent, on veut en faire des Gouverneurs & les élever aux plus

grandes dignités , dans l'idée qu'ils pourront contribuer mieux que tout autre à la félicité des peuples , c'est un problême de savoir s'ils font bien ou mal de se refuser absolument à toutes les charges , à tous les emplois publics : cela n'arrivera que rarement sans doute , mais il peut arriver ; à quoi je réponds que nous avons les exemples des Saints , qui , par un effet de leur profonde humilité , ont refusé constamment les charges & les distinctions les plus brillantes ; mais ordinairement parlant , ce seroit porter trop loin sa philosophie , de n'être bon & utile qu'à soi , & de refuser de l'être aussi pour les autres ; sûrement on sera bien plus agréable à Dieu de faire servir à l'avantage du prochain les grands talents dont on est doué.

CHAPITRE NEUVIEME.

De la Jurisprudence & de la Justice.

EN même temps que le *mien* & le *tien* se font introduits dans le monde, ils y ont amené avec eux l'envie, l'injustice, la rapine, des procès sans nombre, & mille autres pestes que tout le monde ne connoît que trop, aucun pays n'en étant exempt; de-là la nécessité de faire des Loix pour mettre les peuples sur un pied raisonnable, & qui fasse jouir les particuliers d'une tranquillité légitime dans une possession paisible de leurs biens. On appelle *Jurisprudence* l'étude de ces Loix, tant de celles qui sont fondées sur le droit naturel & sur le droit des gens, que

de celles qui ont été recueillies, faites & publiées par l'Empereur Justinien, ou qui sont propres & particulieres aux différents Royaumes & aux différentes Villes. Ceux qui les ont dressées & publiées ont cru certainement ne présenter que les regles de la Justice : telles sont en effet presque toutes les dispositions du Digeste & du Code du même Empereur. Cependant, beaucoup de nations ont jugé plus à propos d'établir d'autres regles, c'est-à-dire, de faire des Loix différentes, relativement à grand nombre d'actions & de circonstances des particuliers. Il n'est pas de République où cette Justice ne soit nécessaire, & où il ne faille des personnes préposées pour l'administrer. Sans elle & ses Ministres, le monde, tel qu'il est & qu'il fera toujours, deviendrait un gouffre, un cahos d'iniquités, de

vexations, d'homicides & de discordes. S'il n'y avoit pas de Juges pour punir les malfaïcteurs & décider les contestations qui naissent entre les particuliers pour leurs biens, chacun prétendroit se faire justice à lui-même, & on ne feroit le plus souvent que des injustices; aussi a-t-on reconnu le besoin de choisir des hommes sages, craignant Dieu, & qui aient une connoissance pratique des Loix, où qui du moins devroient être tels, & de les revêtir de l'autorité & du pouvoir nécessaire pour interpréter les Loix, en déterminer le sens, & statuer ce qui leur paroît juste dans les matieres civiles & criminelles. Lorsque cette justice est bien administrée, elle contribue merveilleusement au bonheur du peuple. Il faut observer que la justice est une vertu dont l'éclat se manifeste intérieurement à

mesure que le grand livre de la raison s'ouvre aux yeux de l'esprit, ou du moins dans les livres où les Loix sont consignées, dans les compilations qui en ont été faites par les ordres des Souverains. Il est certain que sans recourir aux livres, l'entendement humain trouve en lui-même beaucoup d'idées du juste & de l'injuste; idées qu'il développe à force de réflexions sur ce qu'il faut pour le maintien & la conservation de la société, soit qu'il le tire de ce que nous voudrions que les autres fissent pour nous, ou de la comparaison des actions & de la conduite des uns & des autres; comparaison d'autant plus facile à faire, que la régularité ne paroît jamais que lorsqu'elle est mise en opposition avec le dérèglement & le plus ou le moins de régularité, lorsqu'on en fait de même le parallele.

Il semble que c'est de la nature en premier lieu que nous apprenons ce bel ordre, qu'elle nous en fait les premières leçons, ou du moins c'est à l'aide de nos réflexions profondes, & la force de notre génie, que nous le reconnoissons : il embrasse aussi bien toutes les actions de l'homme que les choses matérielles, & nous fait voir si telle œuvre ou telle autre chose que ce soit est bien exacte & bien réglée, ou si elle ne l'est pas ; en un mot, c'est lui qui fait donner à ce qui convient à l'homme le nom de juste, d'honnête, de décent, de devoir & d'autres semblables. Les gens d'esprit, & qui ont plus d'usage du monde, peuvent faire bien plus de découvertes en cette matière que les personnes simples & sans connoissance : il est vrai, les simples mêmes ont, régulièrement parlant, assez de

lumiere pour juger & prononcer, en beaucoup de circonstances, que telle chose est juste & convenable, & que telle autre est injuste & mésséante; mais comme il y a un nombre infini d'actions humaines que la diversité des circonstances rend très-difficiles à apprécier, ou dont on peut contester la justice, aussi-bien qu'en attaquer l'injustice, il a fallu que les Princes, pour raison du gouvernement civil, fissent des Loix & des Ordonnances pour spécifier ce qu'en beaucoup d'occasions on devoit faire ou ne pas faire. C'est aussi ce qui a donné lieu aux Théologiens de faire beaucoup d'ouvrages de morale pour le gouvernement des consciences. Que l'on demande à présent si cette justice, qui est un si grand bien, dont les Princes doivent avoir tant à cœur la conservation, & sans laquelle un

peuple ne peut jamais être que malheureux ; si cette justice , dis-je , est par-tout , si par-tout on a l'avantage de la posséder. Les Poètes ont bien dit , qu'indignée de voir tant d'iniquités sur la terre , elle s'est envolée au Ciel * ; mais ils ont ensuite oublié de nous dire si elle est revenue ici bas ; au reste ce ne sont là que des fables : ce qui est vrai , c'est qu'on peut dire , régulièrement parlant , qu'il n'est point de pays policé de l'Europe où ne regne la justice , parce qu'il n'en est aucun où il n'y ait des Juges & des Magistrats établis pour l'exercer , & qu'il n'est dans toute l'Europe aucun Prince qui ne desire que ses Ministres la rendent fidelement. Cependant , il faut convenir de bonne foi que la justice des hommes

* *Ultima Cœlestium terras astræa reliquit.*

est sujette à beaucoup d'inconvénients & de mauvaises manœuvres, soit par une suite de la condition des choses humaines, dans lesquelles souvent on ne peut, ou il est trop difficile de trouver le juste & le vrai, soit parce que la balance de Thémis est malheureusement confiée à des personnes qui n'ont pas la science & la capacité nécessaire pour la tenir avec exactitude, ou qui même manquent d'intégrité. Le Roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, à présent régnant, me disoit un jour que ce qui l'occupoit davantage, & à quoi il trouvoit plus de peine & de difficulté, c'étoit à faire le choix de ses Ministres; sentiment bien digne d'un Monarque qui aspire à la gloire d'être mis au nombre des bons Princes. Heureux celui qui, sachant peser le mérite & en faire un juste discernement, ne

remet l'administration de la justice qu'à des hommes craignant Dieu, qui joignent à l'intégrité, à la pureté des mœurs, beaucoup de capacité, de lumieres, & une bonne judiciaire, & qui, devant rendre un jugement, examinent auparavant avec grand soin si l'intérêt de quelque passion secrete, de quelque affection particuliere ne les fait pas pencher plutôt d'un côté que d'un autre. Prend-on toujours bien cette précaution ? J'appelle une bonne judiciaire, certaine lumiere de l'entendement, dont j'ai parlé, ou, si l'on veut, cette sagacité, cette pénétration par laquelle on connoît, on distingue ce qui a des proportions justes, & ce qui fait le désordre dans ce qui y est contraire ; lumiere que l'on a dans une étendue plus ou moins grande, selon que l'on a plus ou moins de force de raison

&

& de génie. Un homme, avec cette sagacité, ce discernement, & moins de science, jugera bien mieux que tout autre qui, ayant une science profonde, n'aura pas tant de pénétration. Il ne suffit pas de savoir des milliers de paragraphes, il faut encore savoir les appliquer aux différents cas, aux différentes circonstances : & voyez jusqu'où va notre extravagance, nous croirons tous être de grands hommes ; que dis-je ? les véritables ne sont pas exempts de se tromper ; peut-être parce qu'ils s'estiment trop eux-mêmes, qu'ils croient pouvoir corriger les loix, au point de dire, au moins tout bas : « Telle
,, chose a dû être entendue de telle
,, manière par le Législateur ; & si
,, ce n'a pas été sa pensée, c'est la
,, mienne ,, . S'il y a dans les affaires qui se présentent beaucoup de diffi-

cultés, d'embarras, ils s'en croient en quelque façon les maîtres, & conséquemment donnent gain de cause à celui qui les intéresse davantage : alors, à force de subtilités, ils s'imaginent voir la raison du côté qu'ils affectionnent ; oubliant qu'ils sont Juges, ils se rendent eux-mêmes Avocats de la partie qu'ils voient de meilleur œil ; & ayant déjà jugé la cause avant que de rendre leur sentence, aucune raison, quelque forte qu'elle soit, n'est capable de les ramener, & de leur faire changer de sentiment.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'avec toutes les qualités nécessaires pour bien juger des différents intérêts des particuliers, ou pour absoudre les innocents & punir les coupables, il y a souvent encore à percer des ténèbres épaisses dont le voile, presque impénétrable aux yeux du Juge le plus

éclairé, lui dérobe la vérité. Il n'est point de si mince Docteur qui ne sache décider ces points où la loi est claire, & sur lesquels l'ordonnance s'explique distinctément; mais ce n'est pas ordinairement sur ces points que l'on intente des procès: on ne discute le plus souvent dans les Tribunaux que des points douteux de droit ou de fait, où de part & d'autre on a pour soi des raisons probables, & qui ont toutes les couleurs de la vraisemblance; & souvent avec beaucoup de sagacité, de lumières, on ne peut voir laquelle des deux parties a le bon droit pour elle. Les Jurisconsultes qui ont paru depuis le renouvellement des loix par Justinien, ont beaucoup contribué à embrouiller la Jurisprudence moderne: on les voit continuellement aux prises les uns avec les autres; ce qui fait beaucoup d'em-

barras & d'obscurité pour les Juges qui ont moins de lumieres & de sagacité; & l'on fait que ceux de cette espece ne sont que trop communs: de sorte qu'en vain desirons-nous de voir, pour le bonheur des peuples, administrer la justice dans toute-pureté, nous ne trouverons aucun pays où l'on n'entende s'élever des plaintes ameres, & malheureusement trop légitimes, sur le déplorable état où elle est réduite, & sur la longue durée des procès, dont on ne peut voir la fin. Grand malheur sans doute! n'y eût-il que celui-là, il suffiroit pour faire appeller *injustice* la justice *de notre temps*, quoiqu'à vrai dire, celle des siècles précédents n'a pas été plus privilégiée ni meilleure: ce n'est pas qu'avec tout cela il n'y eût des moyens de la débarrasser des incertitudes dont elle est embrouillée, & de déli-

vrer les procès des frais énormes qui font peur à beaucoup de personnes dont la fortune n'est pas suffisante pour les supporter ; mais ces moyens on ne saura jamais les trouver ou en faire usage : tant qu'il y aura des testaments, des fidéicommiss, des constitutions de rentes, & des contrats, de quelque espece qu'ils soient, il y aura toujours des procès, & l'on verra assiéger les cabinets des Juges, des Avocats, les études des Procureurs & des Notaires, pour acheter bien cher une ou plusieurs sentences, souvent bien différentes des espérances que les consultations des Avocats avoient fait concevoir à leurs malheureux clients. Il seroit bien utile, & même nécessaire, que l'on mît quelque réforme & que l'on corrigeât par quelque décision précise les contradictions que l'on rencontre à chaque pas dans les

livres des Jurisconsultes , & que l'on remédiât à la longueur éternelle des procès ; mais une telle réforme ne tourneroit pas au profit de ceux qui trouvent leur avantage à faire durer les procès le plus qu'ils le peuvent : aussi s'est-elle réfugiée dans l'empire de la lune , & l'on ne peut pas espérer qu'elle en revienne jamais. On fait que le Roi de Prusse * a fait sur cela des réglemens excellents ; Victor-Amédée , Roi de Sardaigne , en a fait autant de son temps : ont-ils réussi ? je n'en fais rien ; je fais seulement qu'il est bien triste & bien honteux pour certain pays , que l'on y voie des procès traînés de Tribunaux en Tribunaux , & y éprouver des dix ou douze arrêts , qui , tous contraires les uns aux autres , font tantôt triom-

* Frédéric III , à présent régnant.

pher & tantôt succomber les prétentions des parties, quelquefois avec bien plus de frais pour la poursuite que ne peut valoir l'objet dont on a formé la demande.

Il ne me reste donc d'autre ressource que de faire les mêmes vœux que j'ai faits en commençant cet article, pour que le Prince ne confie les offices de judicature qu'à des hommes qui aient les qualités que j'ai marquées : encore ne suffit-il pas qu'il se contente de cette précaution ; il faut de plus que lui-même, ou son premier Ministre à sa place, se fasse donner tous les mois une note de tous les procès civils & criminels, avec la date du temps où ils ont été commencés, pour punir ceux qui, sans de justes raisons, les tirent en longueur, & ceux qui auroient la témérité de vouloir le tromper par de faux exposés. A l'égard de la Jus-

tice criminelle, il faudroit que quelque homme de barreau, bien digne de foi & fort exercé dans la pratique, eût le courage de nous dévoiler tous les abus & les vices qui peuvent se rencontrer dans son administration. J'en ai bien remarqué quelques-uns, mais en trop petit nombre pour entrer sur cela dans aucun détail. On peut observer en particulier qu'il est un moyen très-dangereux & suspect de tirer la vérité de ceux qui sont présumés coupables, d'employer la rigueur des tortures, ou de se servir de la preuve par témoins, qui ne sont pas toujours vrais; d'où il arrive que l'on peut faire souffrir, & quelquefois même faire périr un innocent. Je fais que les Magistrats prudents & sages n'en usent qu'avec une grande circonspection; mais tous ne le font pas de même; & tant de malheurs qui

s'en font suivis, au rapport de mille Ecrivains fideles, autorisent suffisamment à réprover & bannir ce cruel expédient de l'administration de la justice : ajoutez-y encore le serment de dire la vérité, que l'on fait prêter à ceux qu'on interroge sur quelque crime commis ; serment visiblement abusif, que plusieurs Princes Chrétiens se sont crus obligés de défendre, comme répugnant au droit naturel. Tout ce que je puis dire, c'est qu'autant qu'il est important pour le bonheur d'un peuple que la justice soit bien rendue, autant il sera glorieux au Prince d'y veiller continuellement, ou d'avoir au moins des surveillants attentifs à cet objet, & de porter également ses regards sur la maniere dont les Avocats, les Procureurs & les Notaires remplissent leur ministere, afin de ne confier ces sortes d'offices qu'à

des hommes d'une probité exacte & reconnue, & de punir sévèrement tous ceux qui abusent de la confiance publique, tous les calomniateurs, & ces semeurs de divisions, ces faiseurs de cabales qui troublent le repos de l'Etat. Un seul exemple de sévérité sur ces différents points, proportionné au crime, à l'infidélité commise, en épargne mille pour l'avenir. Le Prince & ses Ministres rendront un grand compte à Dieu de leur négligence, si n'ignorant pas l'iniquité des premiers Magistrats & des Juges subalternes, tant des villes que des campagnes, & instruits de leurs prévarications, ils ne les ont pas cassés & punis rigoureusement, encore plus s'ils les ont soutenus & protégés. Je fais un Souverain qui cassa un jour tous les Membres de son Conseil, pour un Arrêt injuste qu'ils avoient rendu,

après l'avoir fait examiner hors de ses Etats par des personnes doctes & impartiales ; mais il est des pays où l'on ne punit presque jamais les calomnieux & les mauvais Juges , qui , par une négligence affectée , ou par une partialité visible , ou par l'excessive liberté qu'ils se donnent de juger & de décider à leur gré , se croyant en droit de disposer du bien d'autrui dès qu'une cause est portée devant eux , abusent de leur ministère & de leur autorité. Il est encore des Juges qui , lorsqu'il est question de rendre compte de leur conduite , trouvent le moyen d'appaiser & d'amuser leurs accusateurs , & qui , triomphant ensuite , continuent à exercer par-tout leur méchanceté avec d'autant plus d'assurance & de hardiesse. Ainsi cet examen ne suffit pas toujours pour reconnoître ceux qui trahissent leur devoir

en ne suivant pas les intentions du Prince dans l'exercice de leurs fonctions ; il vaut mieux écouter en secret ceux qui peuvent donner des connoissances sûres de leur bonne ou de leur mauvaise conduite. Mais j'ai déjà parlé assez au long des défauts de la Jurisprudence dans un autre ouvrage que j'ai donné au public, & il seroit inutile d'en dire ici davantage ; j'ajouterai seulement, pour finir ce chapitre, que s'il étoit un pays au monde où les recommandations & les sollicitations des Dames eussent plus de crédit & d'autorité que les principes du droit civil & de l'équité, il faudroit en déplorer le sort en en condamnant le systême.

Fin du premier Volume.

854.56 M972T t.1 507153

Muratori

Traité sur Le Bonheur

Public.

ISSUED TO

854.56 M972T t.1 507153

